

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

PAYS-BAS

1996

I-22/27 P
(PAR) (F) 3

Les *Études Économiques* de l'OCDE Livres Électroniques

L'OCDE, consciente de l'importance stratégique de l'édition électronique, publie désormais les *Études Économiques* de l'OCDE, pour les pays Membres et pour les pays d'Europe centrale et orientale sous la responsabilité du Centre pour la Coopération avec les Économies en Transition, sous forme de livres électroniques, reprenant l'intégralité des textes, tableaux et graphiques du périodique. Les informations apparaîtront à l'écran dans un format identique à celui de la version imprimée, y compris les graphiques en couleurs.

Le livre électronique, qui possède la qualité et la lisibilité de la version papier, utilise le logiciel ACROBAT (inclus dans la disquette), qui vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

- Interface conviviale et fonctionnelle
- Index exhaustif pour une recherche rapide, comprenant une table des matières et la liste des tableaux et graphiques
- Fonctions « parcourir et rechercher »
- Zoom pour une lisibilité accrue des graphiques ou de la page
- Possibilité de couper/coller du texte
- Possibilité d'imprimer
- Volume réduit pour une plus grande facilité de transport et de classement

Environnement de travail : DOS, Windows ou Macintosh

Prix de l'abonnement : FF 1 800 US\$317 £200 DM 545

La série 1994/1995 complète sur CD-ROM :

 FF 2 000 US\$365 £220 DM 600

Veillez envoyer votre commande aux Éditions Électroniques de l'OCDE, mais de préférence au Centre ou au distributeur de votre pays avec lequel vous avez souscrit votre abonnement à ce titre.

**ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE**

1995-1996

PAYS-BAS

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994) et la République tchèque (21 décembre 1995). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	1
I. Évolution récente et perspectives	3
Regard sur la reprise	3
Demande et production	5
Salaires, coûts et prix	11
Le marché du travail	15
Compétitivité internationale, commerce extérieur et balance des paiements	18
Perspectives à court terme	22
II. Politique économique	25
Politique monétaire	26
Politique budgétaire	30
III. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi	39
Introduction	39
Situation du marché du travail et de l'emploi	41
Action requise	52
Mesures prises récemment	69
Évaluation et possibilités de poursuite de l'action	75
IV. Renforcer les bases de la croissance	84
Introduction	84
Les performances de l'économie néerlandaise : mise en perspective	85
Faiblesses des bases microéconomiques de la croissance	91

Les réponses de politique économique	101
Conclusions	107
V. Conclusions	109
Notes	121
<i>Annexes</i>	
I. Supplément d'information pour le chapitre II	131
II. Chronologie économique	133
Annexe statistique et indicateurs structurels	139

Encadrés

1. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : résumé des recommandations concernant les Pays-Bas	80
2. Dispositifs anti-OPA aux Pays-Bas	98

Tableaux

Texte

1. Demande et production : évolution récente et prévisions	8
2. Balance des paiements	21
3. Emploi et chômage	46
4. Investissements en actifs incorporels et contribution en pourcentage des différentes composantes, 1975-91	64
5. Répartition, en pourcentage, de la population de 25-64 ans, par niveau d'instruction	65
6. Répartition, en pourcentage, de la population active par niveau de qualifications professionnelles, 1988-89	66
7. PIB réel, PIB par habitant et PIB par heure ouvrée, 1960-94	86
8. PIB par habitant et PIB par heure ouvrée, 1960-94	86

9.	Ventilation des taux de croissance annuelle cumulée du PIB réel par habitant en fonction de la productivité du travail, du nombre annuel d'heures ouvrées et du taux d'activité, 1960-94	87
10.	Structure de l'actionnariat en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni	96

Annexe

A1.	Vue d'ensemble des principales mesures budgétaires pour 1995 et 1996	131
A2.	Variations de la charge collective sous l'effet des mesures gouvernementales	132

Annexe statistique et indicateurs structurels

A.	Quelques statistiques rétrospectives	140
B.	Produit national et dépenses de la nation	141
C.	Origine du produit intérieur net aux coûts des facteurs	143
D.	Revenu et dépenses des particuliers et des institutions privées sans but lucratif	144
E.	Production industrielle et productivité	145
F.	Monnaie et crédit	146
G.	Commerce de marchandises	147
H.	Secteur public	148
I.	Structure de la production et indicateurs de performance	150
J.	Indicateurs du marché du travail	153
K.	Marchés financiers	155

Graphiques

Texte

1.	Comparaison des cycles économiques	4
2.	Cycles conjoncturels : comparaison internationale	6
3.	Investissement fixe privé	9
4.	Évolution des prix à la consommation	14

5. Composantes de l'indice implicite des prix de la consommation privée	15
6. Taux de chômage : comparaison internationale	17
7. Compétitivité, commerce extérieur et balance courante	19
8. Taux d'intérêt et taux de change	27
9. Le florin et le deutschemark dans la bande de fluctuation du mécanisme de change européen	28
10. Finances publiques aux Pays-Bas et dans l'Union européenne	35
11. Finances publiques corrigées des variations conjoncturelles aux Pays-Bas et dans l'Union européenne	37
12. Emploi et chômage	42
13. Taux d'activité	43
14. Vue d'ensemble du marché du travail	44
15. Composition du chômage	47
16. Le compartiment inférieur du marché du travail	48
17. Part du travail à temps partiel dans l'emploi total	50
18. Pertinence du salaire minimum légal	56
19. Coins fiscaux moyens et marginaux au début des années 90	57
20. Taux de remplacement des indemnités de chômage depuis les années 60	58
21. Taux de croissance du PIB et du PIB horaire	88
22. Production, emploi et productivité par secteur	90
23. Dépenses de R-D	93

STATISTIQUES DE BASE DES PAYS-BAS (1994)

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²) :		Villes principales, au 1 ^{er} janvier (milliers d'habitants) :	
Total	41.5	Amsterdam	724
Surfaces agricoles	19.7	Rotterdam	599
Surfaces boisées (1989)	3.0	La Haye	445

LA POPULATION

Population (milliers)	15 382	Emploi (milliers) :	
Habitants par km ² de terre	452	Total	5 323
Accroissement naturel (milliers)	63	Agriculture, pêche	255
		Industrie	1 315
		Autres activités	3 753

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut (milliards de florins)	608.4	Origine du produit intérieur net aux coûts des facteurs (en pourcentage) :	
PIB par habitant (SUS)	21 777	Agriculture	3.7
Formation brute de capital fixe :		Industrie	22.2
En pourcentage du PIB	19.3	Construction	5.8
Par habitant (SUS)	4 199	Autres	68.2

L'ÉTAT

En pourcentage du PIB :		Composition du Parlement (en sièges) :	
Consommation publique	14.2	Parti travailliste	37
Recettes courantes	49.8	Chrétiens-démocrates	34
Dépenses courantes	51.1	Libéraux (VVD)	31
		Libéraux (D'66)	24
		Autres	24
		Total	150
		Dernière élection générale : mai 1994	

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	51.3	Importations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	46.0
Principaux produits exportés, 1993 (en % des exportations totales des marchandises) :		Principaux produits importés, 1993 (en % des importations totales des marchandises) :	
Alimentation	18.0	Alimentation, boissons et tabac	12.9
Énergie	8.8	Énergie	8.7
Produits chimiques	15.9	Produits manufacturés sauf métaux	8.7
Métaux	5.7	Machines et équipements électriques	22.4
Machines et matériel de transport	25.1	Matériel de transport	8.8

LA MONNAIE

Unité monétaire : Florin		Nombre d'unités monétaires par \$US, moyenne journalière :	
		Année 1995	1.60
		Février 1996	1.64

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel des Pays-Bas par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 27 février 1996.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 25 mars 1996.

•

L'étude précédente des Pays-Bas a été publiée en août 1994.

Introduction

Les performances macroéconomiques des Pays-Bas ont été assez satisfaisantes en 1994-95. Soutenue par les exportations et l'investissement privé, la croissance du PIB réel a atteint en moyenne 2½ pour cent par an, plus ou moins à parité avec les moyennes de l'UE et de l'OCDE. La modération des salaires s'est poursuivie et l'inflation a diminué sensiblement. En dépit d'une nouvelle appréciation du florin en termes effectifs, les exportateurs néerlandais ont conservé leurs parts de marché et l'excédent de la balance courante a augmenté. La création d'emplois a été soutenue, le travail à temps partiel continuant de prendre de l'importance. Mais la population active a également progressé à un rythme rapide, de sorte que le taux de chômage n'a que légèrement diminué : quoique faible par rapport à d'autres pays, il dépasse encore les niveaux observés avant le ralentissement économique du début des années 90. Malgré le redressement marqué de l'emploi au cours de la récente reprise, les personnes sans emploi bénéficiant de programmes sociaux sont encore nombreuses et le taux d'emploi global exprimé en équivalents temps plein reste faible par rapport au passé, ce qui laisse à penser que d'importants facteurs structurels nuisent aux performances du marché du travail. L'activité économique semble devoir se ralentir cette année parallèlement à une évolution conjoncturelle similaire, quoique plus prononcée, en Europe. Cependant, le profil d'évolution caractérisé par une croissance du PIB réel soutenue, une augmentation réduite des salaires, une inflation faible et une forte création d'emplois devrait réapparaître en 1997. En conséquence, le taux de chômage pourrait se stabiliser un peu au-dessus du taux de chômage naturel estimé et la croissance de l'emploi risque de se ralentir.

Une politique de monnaie forte axée sur un lien étroit avec le deutschemark et une politique budgétaire pluriannuelle rigoureuse ont permis sans conteste aux Pays-Bas de renforcer la confiance dans le florin, de maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus bas possible et de réduire le déficit budgétaire. A moins d'un

ralentissement marqué de l'activité économique, le déficit budgétaire descendra au-dessous de 3 pour cent du PIB en 1997. Compte tenu des privatisations, cela devrait entraîner une baisse du ratio dette/PIB qui, mesuré selon les critères du traité de Maastricht, est encore voisin de 80 pour cent. Le nouveau gouvernement entré en fonctions à la mi-1994 a mis en route un vaste programme visant à renforcer la croissance économique et à créer suffisamment d'emplois non seulement pour absorber les nombreux entrants potentiels sur le marché du travail mais aussi pour permettre le retour dans la population active de nombreuses personnes aujourd'hui couvertes par des programmes sociaux. Les autorités ont déjà allégé sensiblement la pression fiscale et les coûts de main-d'œuvre non salariaux, en particulier pour les bas salaires. En outre, elles ont pris ou envisagent de prendre un certain nombre de mesures pour intensifier la concurrence au sein de l'économie, réduire les effets démobilisateurs du système de protection sociale et accroître la flexibilité du marché du travail. Pour permettre à l'économie de mieux exploiter son potentiel et d'améliorer ses performances, le gouvernement a analysé les obstacles possibles à la croissance et compte prendre des initiatives dans un certain nombre d'autres domaines, notamment l'éducation, l'infrastructure technologique et scientifique et les marchés financiers.

Le chapitre I décrit rapidement les principaux aspects du cycle actuel avant d'examiner l'évolution récente et les perspectives. Le chapitre II étudie d'abord la politique et les conditions monétaires, puis examine la politique budgétaire et donne un aperçu du processus d'assainissement des finances publiques au cours des cinq dernières années par comparaison avec d'autres pays de l'UE. Le chapitre III fait le point sur la réforme du marché du travail des Pays-Bas à la suite des recommandations formulées dans *l'Étude de l'OCDE sur l'emploi*. Compte tenu de la nécessité de renforcer la croissance économique pour faire face à l'augmentation soutenue de la population active attendue dans les prochaines années et réduire l'inactivité, le chapitre IV examine la possibilité de mettre en œuvre des réformes structurelles dans d'autres domaines afin d'améliorer le fonctionnement général de l'économie et de générer des effets bénéfiques sur l'emploi. *L'Étude* s'achève par un exposé des principales conclusions et des recommandations de politique économique.

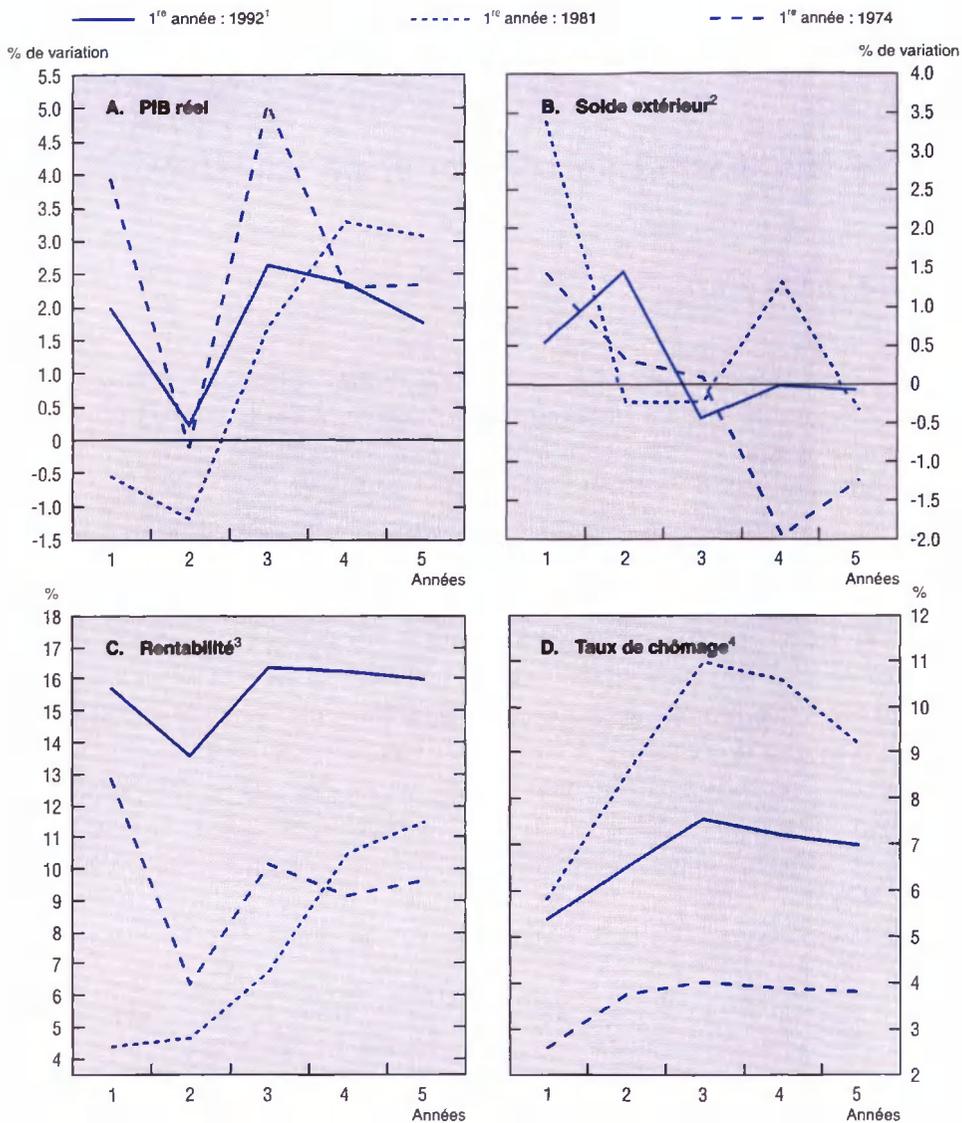
I. Évolution récente et perspectives

Regard sur la reprise

L'activité économique a commencé de reprendre après le quatrième trimestre de 1993, à l'issue d'une phase de ralentissement¹ qui avait duré 11 trimestres. Par rapport aux autres cycles, le dernier fléchissement a été relativement long mais peu marqué, le PIB effectif étant inférieur de près de 2 pour cent au PIB potentiel au creux du cycle, selon les estimations du Secrétariat de l'OCDE. La phase de redressement dure en moyenne 9 trimestres, si bien que la reprise actuelle se poursuivrait jusqu'au début de 1996. Toutefois, les chiffres provisoires indiquent qu'aux deuxième et troisième trimestres de 1995 le PIB réel évoluait déjà au-dessous de son rythme potentiel² et que la croissance s'est pratiquement interrompue au dernier trimestre. Sur l'ensemble de 1995, le taux de croissance est descendu à 2,4 pour cent, ce qui laisse à penser que la présente reprise aura probablement été plus faible et plus brève que les précédentes (graphique 1, partie A). Comme dans les cycles antérieurs, la formation de stocks a apporté une importante contribution à la reprise la première année après le creux, même si son impact dans le cycle actuel a été nettement plus réduit que lors de la reprise de 1975. On a observé ensuite une poussée de l'investissement des entreprises, mais l'essor récent de l'investissement semble avoir été relativement bref et de faible ampleur. Du fait de la forte teneur en importations des stocks, la contribution nette du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative en 1994 – première année de la reprise – et nulle en 1995 (graphique 1, partie B).

Les salaires contractuels et les prix à la consommation ont généralement commencé de faiblir vers le point bas du cycle, en raison du creusement de l'écart entre la production potentielle et la production effective, tandis que la productivité de la main-d'œuvre s'est accélérée, permettant un rebond des

Graphique 1. COMPARAISON DES CYCLES ÉCONOMIQUES



1. Les chiffres pour 1996 sont des prévisions du Secrétariat de l'OCDE.
 2. Contributions à la croissance du PIB.
 3. Part du capital dans le PIB du secteur des entreprises (à l'exclusion des industries extractives et du secteur du logement).
 4. Chômage (définition nationale) en pourcentage de la population active.
- Source : Bureau central de planification, *Perspectives macroéconomiques 1996*, et Secrétariat de l'OCDE.

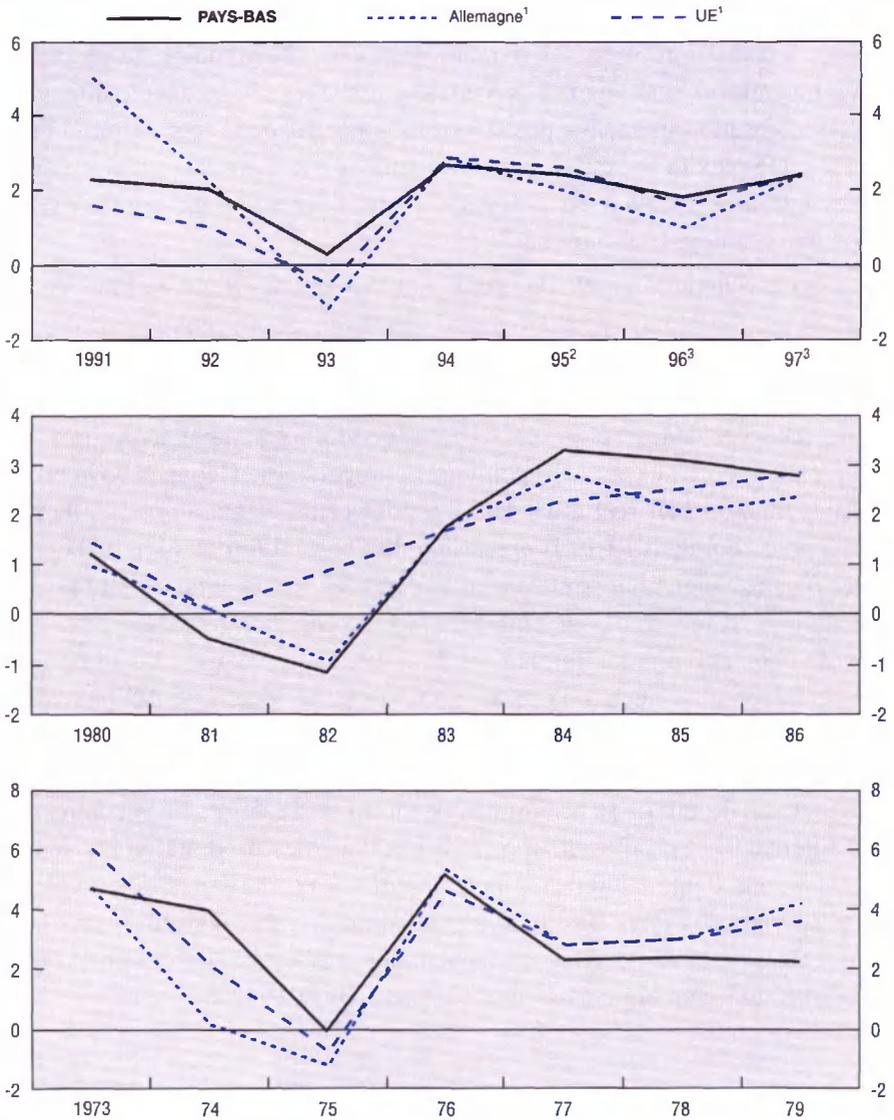
bénéfices (graphique 1, partie C). Mais cette progression a été moins franche que lors des cycles précédents et a commencé de s'essouffler après la première année de la reprise, les marges bénéficiaires se trouvant comprimées à la fois sur les marchés d'exportation et sur les marchés intérieurs. Néanmoins, la rentabilité a été bien plus élevée que lors des précédentes reprises, ce qui dénote une amélioration de la situation financière des entreprises. L'effet de la reprise sur le taux de chômage a été plus limité qu'au début des années 80, mais cela tient en partie au resserrement des régimes d'invalidité, qui dans le passé avaient souvent servi de palliatif au chômage (voir au chapitre III).

Le cycle d'activité révèle des similitudes avec ceux d'autres États de l'UE, en particulier l'Allemagne, étant donné les liens étroits entre les économies néerlandaise et allemande (graphique 2). Cependant, lors du ralentissement de 1992-93, les Pays-Bas ont évité de justesse une contraction comme celle qui s'est produite dans les autres pays de l'UE. L'économie semble avoir pris de la vigueur par rapport aux autres économies européennes. Depuis 1989, la croissance moyenne du PIB réel a dépassé 2½ pour cent par an, alors qu'elle n'était que de 2 pour cent dans l'UE. L'expansion de l'emploi (en nombre de personnes occupées) a été bien plus soutenue que dans les autres États membres, mais l'offre de main-d'œuvre a augmenté à un rythme encore plus rapide de sorte que le taux de chômage n'a que faiblement diminué. Les performances plus satisfaisantes de l'économie néerlandaise au cours de la période 1989-95 peuvent être attribuées en partie à des circonstances spéciales. Au début des années 90, l'économie néerlandaise a peut-être profité davantage que les autres de l'unification allemande, du fait de sa proximité et de l'étroitesse de ses liens commerciaux avec l'Allemagne. En outre, la spécialisation dans des produits moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles – notamment les produits agricoles et alimentaires – a permis aux Pays-Bas de mieux se comporter que les autres pays lors du ralentissement de 1992-93. Mais certains indices révèlent aussi des améliorations structurelles de l'économie (voir aux chapitres III et IV).

Demande et production

La reprise économique, qui s'est amorcée au début de 1994, s'est poursuivie à un rythme soutenu jusqu'au premier trimestre de 1995. La croissance du PIB réel a faibli au cours des trois trimestres suivants, mais ce ralentissement a été

Graphique 2. **CYCLES CONJONCTURELS : COMPARAISON INTERNATIONALE**
 PIB, pourcentages de variation



1. Allemagne occidentale jusqu'à la fin de 1990 et ensemble de l'Allemagne par la suite.

2. Chiffres provisoires.

3. Prévisions.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

moins prononcé que dans certains autres pays européens et pour l'année dans son ensemble, la croissance aurait atteint 2.4 pour cent selon des chiffres provisoires, soit à peu près son rythme potentiel (tableau 1). Reflétant le dynamisme des marchés extérieurs, les exportations ont augmenté de plus de 8 pour cent en rythme annuel au premier semestre de 1995, mais elles ont perdu par la suite de leur vigueur en raison de l'appréciation du florin et du fléchissement de la demande étrangère. De surcroît, la composition des exportations est défavorable dans la phase actuelle du cycle, car l'industrie néerlandaise n'est pas spécialisée dans la production de biens d'équipement et de biens de consommation durables. Les importations ont aussi marqué un léger ralentissement, mais les biens d'investissement et la réexportation sont restées les composantes les plus dynamiques. Au total, la contribution du solde extérieur à la croissance du PIB en 1995 a été pratiquement nulle. La demande intérieure finale a été principalement alimentée par une augmentation des investissements, qui ont contribué pour plus d'un point à la croissance du PIB, tandis que la croissance de la consommation s'est stabilisée aux environs de 2 pour cent.

L'investissement résidentiel a joué un rôle important dans la reprise actuelle, du fait en partie de modifications des règles applicables au secteur du logement subventionné³. Les programmes de construction de logements sociaux ont été notablement accélérés en 1994 pour tirer parti de l'ancien régime de subventions plus favorable. L'accession à la propriété a été stimulée par des taux hypothécaires réduits au début de 1994 et par l'assouplissement des conditions des prêts hypothécaires consentis par les banques aux ménages à deux revenus⁴. Cependant, les mises en chantier de logements dans ce secteur se sont nettement ralenties en 1995 sous l'effet de la hausse des taux hypothécaires en 1994 et de la suppression des aides publiques à l'accession à la propriété en 1995.

L'investissement fixe des entreprises est devenu sans conteste la composante la plus dynamique de l'investissement en 1995, avec une hausse de plus de 6 pour cent. Cette poussée a reflété en partie des facteurs spéciaux comme la mise en service d'une chaîne de montage automobile et la réalisation d'investissements dans le secteur de l'énergie, mais les facteurs du côté de la demande et l'amélioration des bénéfices ont aussi joué un rôle important (voir au graphique 3). Le taux d'utilisation des capacités a avoisiné 84½ pour cent, soit environ 1½ point de moins que le pic de la précédente reprise. La remontée de l'investissement des entreprises a touché surtout les équipements; les

Tableau 1. **Demande et production : évolution récente et prévisions**

Pourcentage de variation annuelle, prix de 1990

	1992		1994	1995 ¹	1996 ²	1997 ²
	Prix courants milliards de florins	En pourcentage du PIB				
Consommation privée	340.9	60.2	2.1	2.1	1.9	1.7
Consommation publique	83.0	14.7	0.9	0.2	2.1	1.6
Formation brute de capital fixe	113.3	20.0	3.0	4.6	3.2	2.5
Demande intérieure finale	537.2	94.9	2.1	2.3	2.2	1.9
Formation de stocks ³	2.3	0.4	1.1	0.2	-0.2	0.2
Demande intérieure totale	539.6	95.3	3.3	2.6	2.0	2.1
Exportations de biens et de services	294.9	52.1	5.8	5.5	3.3	5.3
Importations de biens et de services	269.2	47.5	7.5	6.2	3.8	5.1
Solde extérieur ³	25.7	4.5	-0.4	0.0	-0.1	0.4
PIB à prix constants	2.7	2.4	1.8	2.4
Indice implicite des prix du PIB	2.3	2.4	1.3	2.0
PIB à prix courants	566.1	100.0	5.1	4.8	3.1	4.4
<i>Pour mémoire :</i>						
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.4	1.3	1.7	2.0
Rémunération par salarier dans le secteur privé	2.5	2.6	1.7	2.8
Emploi total	-0.1	1.5	1.3	1.2
Taux de chômage (en pourcentage) ⁴	7.6	7.2	7.0	6.9
Ventilation de la formation brute de capital fixe						
Secteur public	15.7	2.8	4.3	4.4	4.2	3.0
Investissement résidentiel dans le secteur privé	28.8	5.1	8.1	2.6	-0.6	2.4
Autres investissements du secteur privé	68.8	12.1	0.5	5.5	4.6	2.4
Capacité de financement des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	-3.2	-3.4	-3.2	-2.7
Taux d'épargne non contractuel des ménages ⁵ (en pourcentage)	0.7	1.6	0.7	0.5
Taux d'intérêt à court terme (en pourcentage)	5.2	4.4	3.3	3.6
Taux d'intérêt à long terme (en pourcentage)	6.9	6.9	6.2	6.1
Balance courante (en pourcentage du PIB)	4.0	4.8	4.7	4.9

1. Chiffres provisoires.

2. Prévisions.

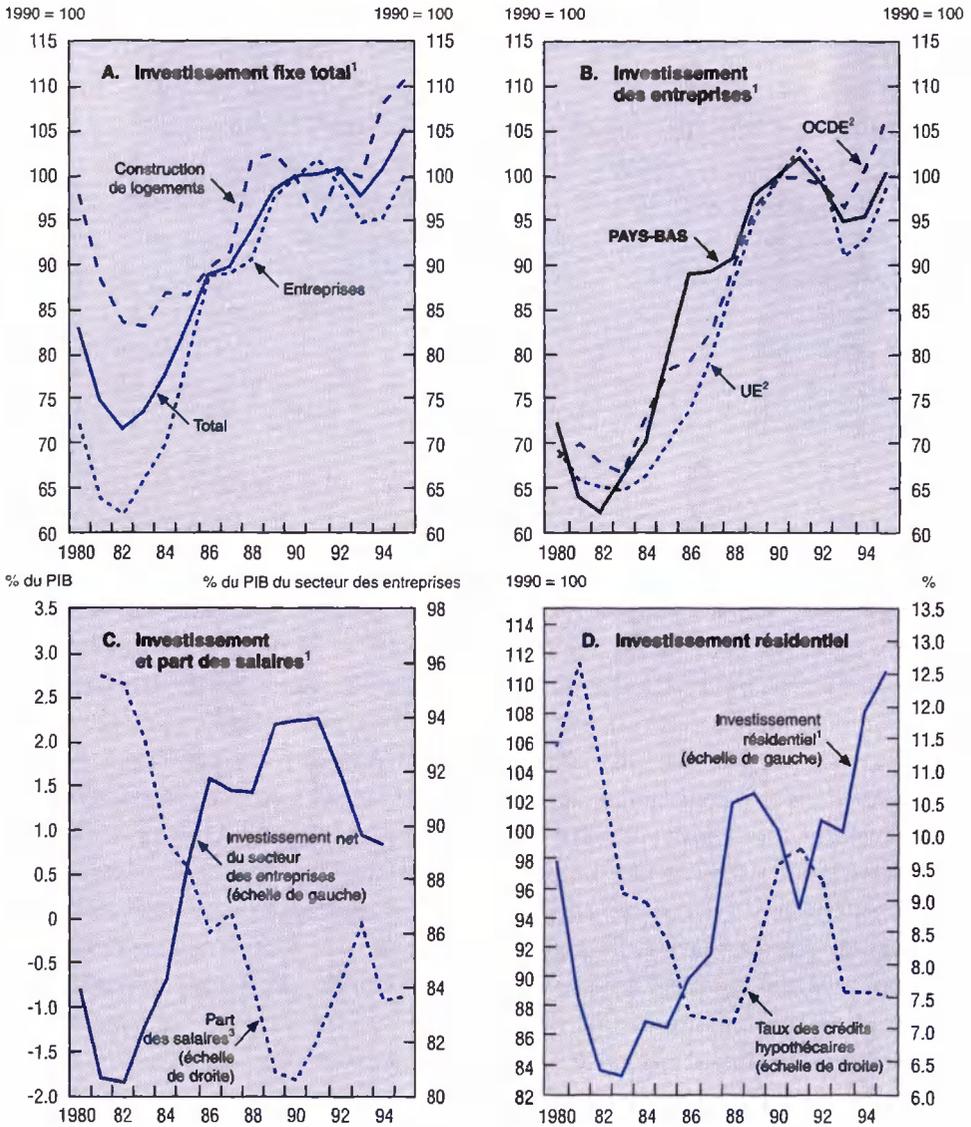
3. Contribution à la croissance du PIB.

4. Définition nationale.

5. Compte non tenu des cotisations (effectives et fictives) aux régimes d'assurance-vie et de pensions.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 3. INVESTISSEMENT FIXE PRIVÉ



1. Prix de 1990.

2. Allemagne occidentale jusqu'à la fin de 1990 et ensemble de l'Allemagne par la suite.

3. Secteur des entreprises (à l'exclusion des industries extractives et du secteur du logement).

Source : Bureau central de statistiques, *Comptes nationaux 1994* ; Bureau central de planification, *Perspectives macroéconomiques 1996* ; OCDE, *Statistiques financières mensuelles*, et Secrétariat de l'OCDE.

investissements en bâtiments non résidentiels privés n'ont que légèrement augmenté car les taux d'occupation des bureaux sont restés faibles. L'investissement public a augmenté rapidement en 1994 et 1995, notamment en raison de la construction de nouvelles voies routières et ferroviaires. La consolidation des digues fluviales et l'expansion des capacités carcérales ont aussi stimulé l'investissement l'an dernier. Une part importante de l'investissement public est consacrée à la protection de l'environnement. L'évacuation des eaux usées, le traitement des déchets et le nettoyage des sols absorbent environ un quart des investissements en travaux publics. Enfin, la formation de stocks a été pour beaucoup dans la vigueur de la reprise actuelle, contribuant pour 1.1 pour cent à la croissance du PIB en 1994, après le déstockage considérable de l'année précédente. En revanche, on estime que sa contribution à la croissance a été pratiquement nulle en 1995, du fait en partie de l'achèvement de certains grands projets.

La croissance de la consommation privée ne s'est pas sensiblement accélérée dans la reprise actuelle, et elle oscille aux alentours de 2 pour cent depuis le début de 1994. Cette faiblesse relative tient en partie à la hausse modérée des salaires et des revenus de transfert. Le revenu de la propriété s'est amélioré au cours de la présente reprise, mais comme il est en grande partie épargné, cela s'est traduit par une hausse du taux d'épargne. Bien que la confiance des consommateurs se soit raffermie, les achats de biens durables – composante la plus cyclique de la consommation des ménages – ne se sont pas redressés aussi rapidement que lors des cycles antérieurs ; seules les dépenses en biens d'équipement ménagers affichent une progression soutenue. Le manque de dynamisme des achats de biens durables peut être en partie attribué à un changement de la structure de consommation. Le logement a absorbé une part croissante du budget des ménages du fait de l'augmentation considérable des loyers ces dernières années et de la diminution de la taille des ménages. Par ailleurs, les dépenses au titre des services financiers et du tourisme connaissent une hausse rapide. L'instauration en 1994 de nouveaux plans d'épargne indexés sur le coût de la vie semble n'avoir eu qu'un effet limité sur le taux d'épargne global. Ces plans d'épargne ont eu du succès : dès la fin de 1994, ils couvraient près d'un salarié sur quatre. Toutefois, leur expansion a été apparemment compensée par une forte baisse des placements dans les fonds d'investissement. Au total, le taux d'épargne des ménages paraît avoir augmenté d'un demi-point en 1995 pour avoisiner

12 pour cent, le taux d'épargne non contractuelle⁵ atteignant 1½ pour cent. La croissance de la consommation publique s'est pratiquement interrompue en raison de la politique de freinage des dépenses. L'effectif des administrations publiques exprimé en équivalents temps plein a diminué d'environ 13 000 postes en 1995, du fait surtout de la réduction du nombre des conscrits.

La croissance de la production manufacturière a été de 2½ pour cent environ en 1995. Toutefois, le taux d'expansion en rythme annuel s'est ralenti au cours de l'année, plus particulièrement dans les branches sensibles aux fluctuations de la conjoncture comme les produits chimiques, les métaux de base et le papier qui, dans un premier temps, avaient le plus bénéficié du redressement cyclique en 1994. Bien que le taux d'utilisation des capacités ait avoisiné le pic du cycle précédent, il n'y a pas eu de goulots d'étranglement au stade de la production, sauf dans les industries chimiques et papetières, dont les marges bénéficiaires ont fortement augmenté à la faveur de la reprise. La production du secteur de la construction a été stimulée par la vive expansion de la construction résidentielle en 1994 et 1995 ; ainsi qu'on l'a déjà noté, en 1995 la consolidation accélérée des digues fluviales et l'extension des capacités carcérales ont été également des facteurs de dynamisme. Malgré les grèves qui ont touché le secteur en mars-avril 1995⁶, la valeur ajoutée dans la construction intérieure a affiché une hausse de près de 3 pour cent sur les dix premiers mois de l'année. La production des services a fortement augmenté en 1994 et 1995. La croissance s'est concentrée dans les transports et le commerce de gros qui ont bénéficié de la reprise du commerce extérieur. Les services aux entreprises se sont aussi développés à vive allure par suite d'un gonflement de la demande de personnel temporaire. Toutefois, les activités de services davantage axées sur la consommation, notamment l'hôtellerie et la restauration et le commerce de détail, sont restées à peu près stables.

Salaires, coûts et prix

Le taux d'augmentation contractuelle des salaires s'est ralenti après l'accord salarial central de 1993⁷ pour atteindre environ 1¼ pour cent en 1995. Si l'on en juge par les négociations en cours, les augmentations de salaire resteront modérées, car le marché du travail manque de dynamisme. Pour 1996, près de 50 pour cent des salariés ont déjà conclu des accords couvrant l'ensemble de l'année,

avec une hausse du salaire contractuel de 1½ pour cent en termes annuels. Outre ces augmentations limitées, de nombreux accords d'entreprise conclus récemment prévoient une diminution de la durée hebdomadaire du travail – ramenée dans la plupart des cas à 36 heures en moyenne – accompagnée d'un accroissement de la flexibilité de la main-d'œuvre, d'une réduction des heures supplémentaires et d'un durcissement des régimes de préretraite⁸.

Compte tenu de l'effet de dérive, les salaires bruts ont sans doute augmenté de 1½ pour cent en 1995. Les mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des travailleurs au bas de l'échelle des salaires ont pu freiner la dérive des salaires. Pour près d'un tiers des grandes conventions salariales, de nouveaux barèmes ont été intercalés entre le salaire minimum légal et les barèmes sectoriels les plus bas. Toutefois, dans certains cas, ils ne sont applicables que pendant la première année d'emploi. De plus, le gouvernement s'est efforcé de promouvoir les postes à bas salaires en créant des emplois dans les secteurs public et privé pour les chômeurs de longue durée, ainsi qu'en instaurant des allègements fiscaux pour l'embauche de travailleurs au bas de l'échelle des salaires et de chômeurs de longue durée (voir au chapitre III). La réduction globale des impôts et des cotisations (salariales) à la sécurité sociale a sans doute aussi contribué à la modération des accords salariaux. Malgré la progression réduite des salaires, les autorités estiment que le pouvoir d'achat de l'ouvrier moyen s'est sans doute amélioré de ½ pour cent en 1995, principalement à la faveur d'une baisse des impôts sur le revenu.

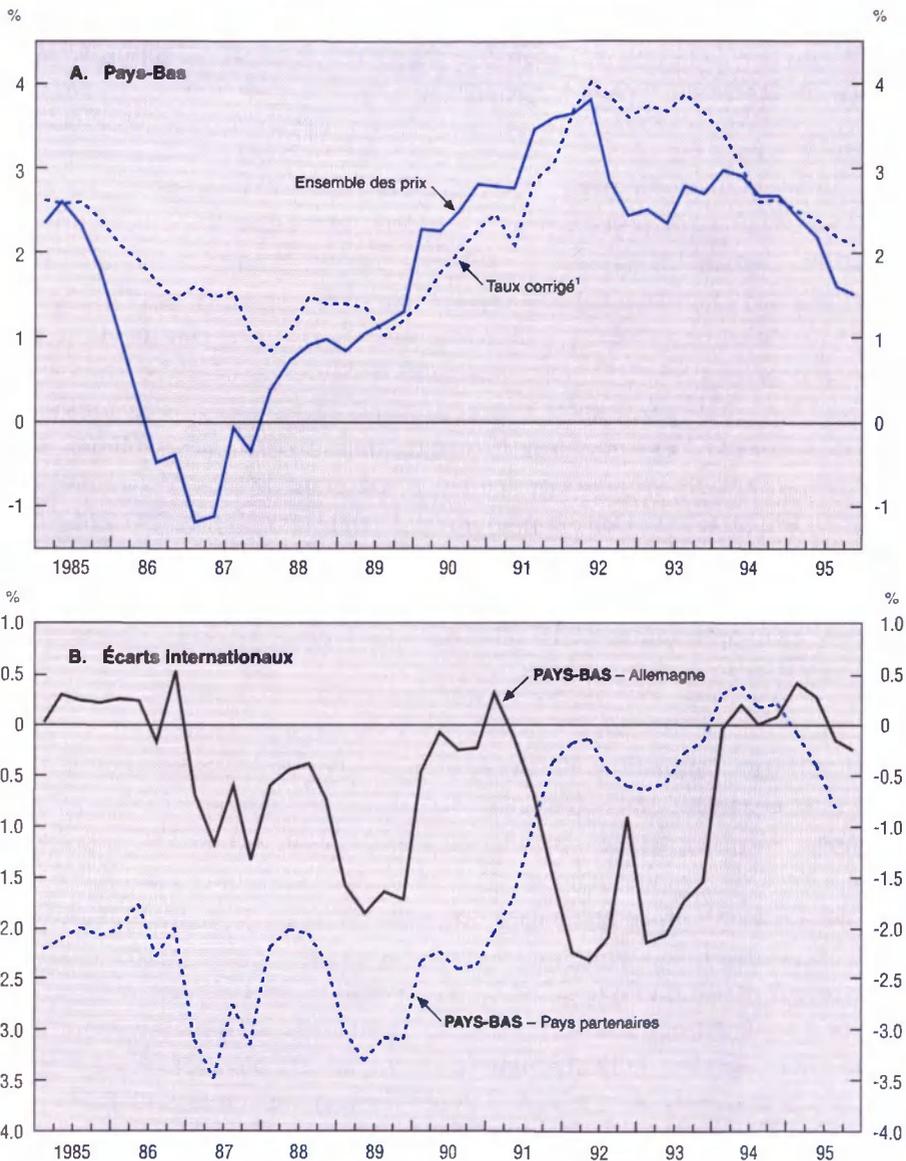
En revanche, les coûts de main-d'œuvre non salariaux ont sensiblement augmenté en 1995 du fait surtout d'un report de cotisations d'assurance-maladie de 1994 sur 1995. Les cotisations d'assurance-chômage ont été majorées par suite du retrait des transferts de l'État, mais cette hausse a été plus que compensée par la réduction des cotisations au régime d'assurance-maladie (ZFW) (voir au chapitre II). En conséquence, la croissance de la rémunération par salarié dans le secteur privé s'est accélérée pour avoisiner 3 pour cent en 1995, contre 2½ pour cent en 1994. La productivité du travail s'étant ralentie, on estime que les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté de 1 pour cent environ en 1995, après une baisse de ½ pour cent en 1994. Par ailleurs, la hausse des prix à la production dans le secteur manufacturier s'est accélérée en 1995 pour atteindre près de 3 pour cent, après avoir affiché une relative stabilité les années

précédentes. Cependant les prix ont commencé à se modérer en cours d'année à la faveur d'un ralentissement des cours des produits primaires et de l'appréciation effective du florin. Parallèlement, on a vu s'estomper les contraintes de capacité, notamment dans la chimie et l'industrie papetière, où elles avaient provoqué une poussée passagère des prix à la production.

L'inflation, mesurée par l'IPC, est revenue aux environs de 2 pour cent en 1995, contre 2.7 pour cent l'année précédente (graphique 4, partie A). Le taux d'inflation, comparable à celui de l'Allemagne, est bien plus bas que chez la plupart des pays partenaires (graphique 4, partie B). L'indice implicite des prix de la consommation privée n'a augmenté que de $1\frac{1}{4}$ pour cent environ, contre 2.4 pour cent en 1994⁹. Comme ces deux dernières années, ce sont les prix contrôlés par l'État (gaz, impôts indirects, loyers et services non marchands) qui ont contribué pour l'essentiel à la hausse du taux d'inflation (graphique 5). Les loyers ont grimpé de $4\frac{3}{4}$ pour cent en un an, majorant de près de 1 point l'indice implicite des prix à la consommation, et l'effet sur l'IPC a été encore plus prononcé. L'un des principaux facteurs du ralentissement de l'inflation a été l'appréciation de $13\frac{3}{4}$ pour cent du florin vis-à-vis du dollar en 1995. Selon les autorités, une appréciation de 10 pour cent par rapport au dollar abaisse le taux d'inflation d'environ 0.3 point¹⁰.

D'après les estimations du Secrétariat de l'OCDE, la rentabilité des entreprises s'est nettement améliorée en 1994 mais elle reste moins élevée qu'à la fin des années 80. La part des revenus du capital a augmenté de $1\frac{1}{2}$ point pour atteindre près de 39 pour cent du PIB du secteur des entreprises (mesuré aux coûts des facteurs), grâce à la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre¹¹. Pour 1995, les estimations préliminaires font état d'une légère dégradation de la rentabilité. Ainsi qu'on l'a déjà noté, l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre a résulté d'une hausse notable des coûts de main-d'œuvre non salariaux et d'un ralentissement de la productivité du travail. De plus, les prix à l'exportation ont subi des pressions à la baisse avec l'appréciation du florin tandis que, sur le marché intérieur, les marges bénéficiaires dans le secteur de la distribution de détail ont été comprimées du fait de la médiocrité des ventes. En conséquence, on estime que la hausse de l'indice implicite des prix du PIB est revenue à 2 pour cent contre 2.3 pour cent en 1994.

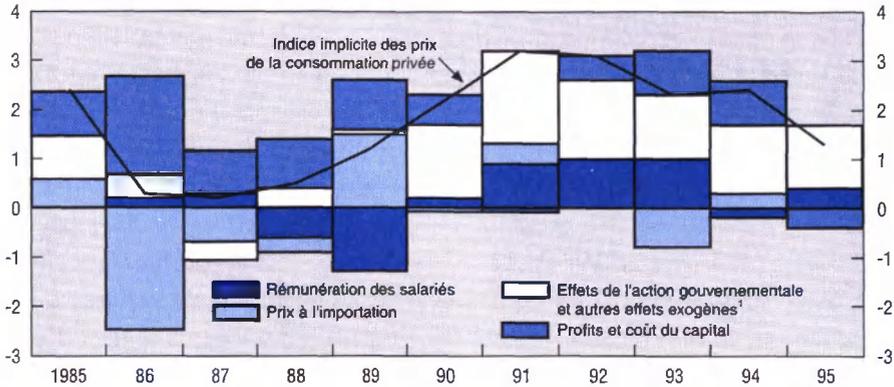
Graphique 4. **ÉVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION**
 Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Hors produits alimentaires et énergie.

Source : OCDE, *Principaux indicateurs économiques*, et Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 5. **COMPOSANTES DE L'INDICE IMPLICITE DES PRIX DE LA CONSOMMATION PRIVÉE**
 Pourcentage de variation



1. Gaz naturel, impôts indirects, loyers et services non marchands.

Source : Bureau central de planification, *Perspectives macroéconomiques 1996*, et Secrétariat de l'OCDE.

Le marché du travail

Les tendances et les problèmes à long terme du marché du travail ainsi que les mesures gouvernementales dans ce domaine font l'objet d'une analyse plus détaillée au chapitre III. Cette section décrit rapidement les évolutions récentes.

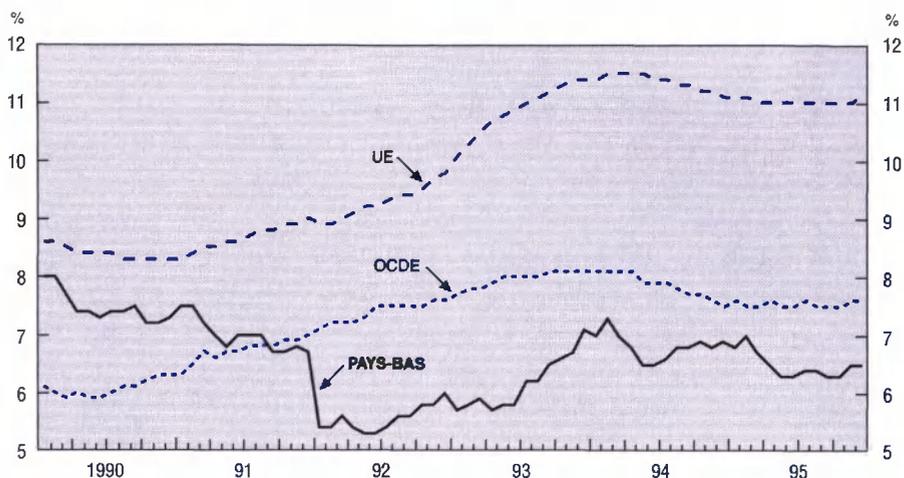
Après avoir sérieusement souffert du ralentissement de l'activité économique en 1993, avant de stagner en 1994, le marché du travail s'est redressé en 1995, surtout du point de vue des créations d'emplois. La population active a continué d'augmenter rapidement, avec l'accroissement de la population d'âge actif et de l'immigration, la hausse du taux d'activité des femmes et les sorties nettes du régime d'invalidité sous l'effet de diverses mesures gouvernementales, chacun de ces trois facteurs jouant un rôle sensiblement égal¹². Le nombre total des personnes occupées a légèrement diminué en 1994 avant de remonter vivement en 1995 – de 1.5 pour cent environ, soit un taux sensiblement supérieur à la moyenne de l'OCDE et surtout à la moyenne de l'UE. Cette reprise de la création

d'emplois a reflété plusieurs facteurs. Le processus de restructuration et de dégraissage des effectifs déclenché par le ralentissement de l'activité – notamment dans l'industrie – n'a laissé aux entreprises qu'un faible nombre d'effectifs inutilisés, de sorte que pour accroître la production elles ont dû embaucher de nouveau ; le rebond de la consommation privée après le ralentissement de 1993 a stimulé (avec le décalage habituel) l'emploi dans les services à forte intensité de main-d'œuvre et dans le commerce ; enfin, le gouvernement a pris des initiatives spécifiques en faveur des travailleurs peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, notamment en créant des postes subventionnés. La part du travail à temps partiel dans l'emploi total a continué de croître pour passer de 33.4 pour cent en 1993 à 35 pour cent en 1994¹³, et cette tendance s'est apparemment confirmée en 1995. L'emploi exprimé en équivalents temps plein a donc progressé moins rapidement que le nombre des personnes occupées, de sorte que le taux d'emploi ainsi mesuré, à un peu plus de 50 pour cent de la population d'âge actif, est resté assez bas, par rapport aux niveaux antérieurs (voir chapitre III, graphique 13, partie A).

Le taux de chômage standardisé, après avoir culminé à un peu plus de 7 pour cent au début de 1994, est revenu à 6.5 pour cent en décembre 1995. Tandis que le taux de chômage reste supérieur d'environ 1 point aux niveaux observés avant le ralentissement de l'activité, il est parmi les plus bas des pays de l'OCDE et très inférieur à la moyenne de l'UE. Son retrait par rapport aux pics récents, certes partiel, a été également plus prononcé que dans d'autres pays (graphique 6). Le taux de chômage utilisé aux Pays-Bas a suivi une trajectoire similaire à celle du taux standardisé : en décembre 1995, à 7.0 pour cent, il était voisin du NAWRU (taux de chômage compatible avec un rythme de croissance stable des salaires) estimé à environ $6\frac{3}{4}$ pour cent par le Secrétariat de l'OCDE.

L'un des traits saillants de l'évolution récente du marché du travail a été la baisse sensible, pour la première fois depuis des décennies, du nombre des personnes invalides, qui est passé d'un niveau maximum de 925 000 en janvier 1994 à 861 000 en décembre 1995. Cette décrue a résulté à la fois d'une diminution des entrées dans le régime d'invalidité et d'une augmentation des sorties. Elle a fait suite à un durcissement général de cette composante du système de sécurité sociale, avec une redéfinition de « l'invalidité » et l'obligation pour les personnes déjà bénéficiaires de se soumettre à un réexamen sur la base de ces critères plus rigoureux. En 1994, le réexamen a touché 43 300 bénéficiaires âgés de moins de

Graphique 6. TAUX DE CHÔMAGE¹ : COMPARAISON INTERNATIONALE



1. Taux standardisé.

Source : OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

35 ans. Selon des informations partielles, un peu plus de 50 pour cent d'entre eux ont conservé leur pension d'invalidité, 18 pour cent ont vu leur pension réduite, près de 30 pour cent l'ont perdue et 2 pour cent seulement ont obtenu un relèvement de leur pension.

Bien qu'on ne dispose pas de données précises, il semble qu'une forte proportion des personnes qui ont été exclues du régime d'invalidité ont rejoint le système d'indemnisation du chômage ou d'autres régimes de la sécurité sociale¹⁴. Outre qu'il a ralenti la décrue du chômage, ce redéploiement des bénéficiaires à l'intérieur du système de la sécurité sociale a freiné la baisse du chômage au sens large – définition qui inclut les chômeurs et les autres inactifs en âge de travailler percevant des prestations sociales ainsi que les bénéficiaires des programmes spéciaux de création d'emplois. Ce taux de chômage (exprimé en équivalents temps plein), qui depuis plus d'une décennie est nettement supérieur à 25 pour cent de la population active de définition large, n'a sans doute que légèrement diminué en 1995 (graphique 14, partie D).

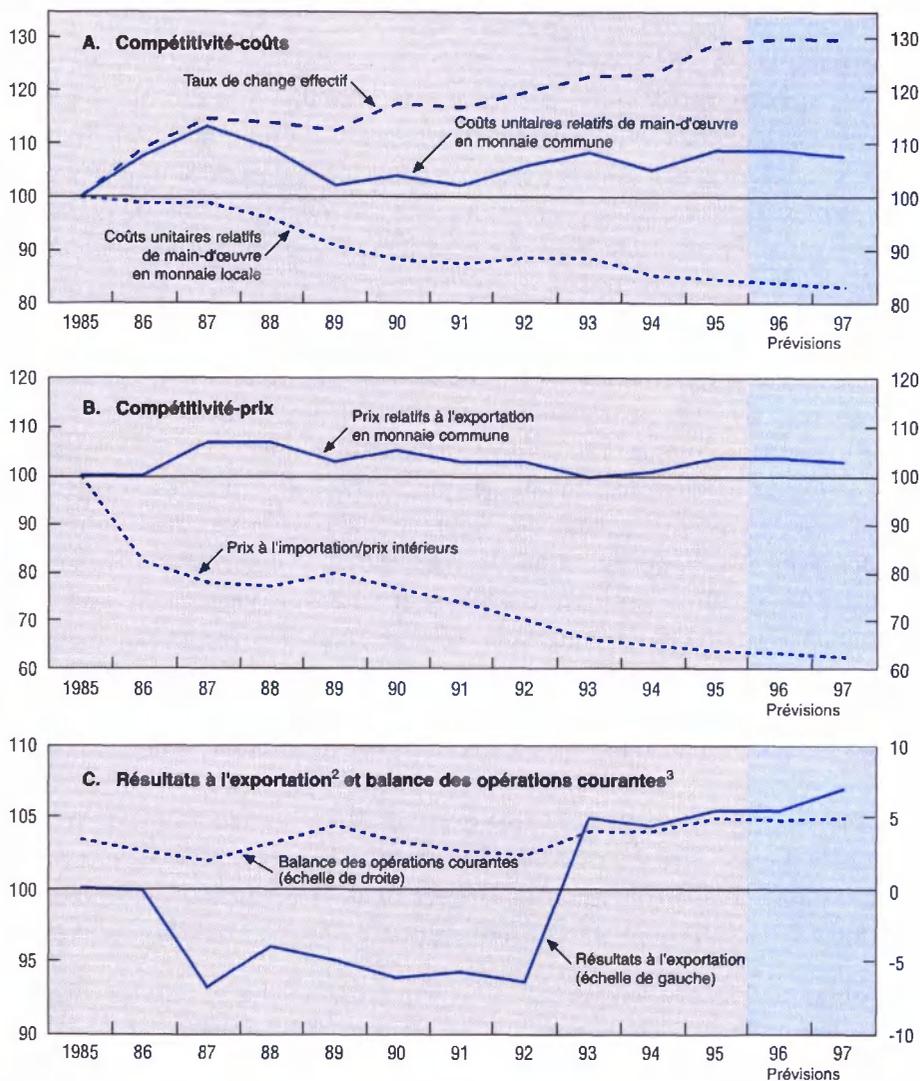
Compétitivité internationale, commerce extérieur et balance des paiements

Les exportations ont été soutenues au premier semestre de 1995, grâce à la reprise dans les pays de l'OCDE et plus particulièrement dans l'UE. Toutefois, ainsi qu'on l'a déjà noté, elles ont perdu de leur vigueur au second semestre avec l'essoufflement de la demande de biens intermédiaires, mais aussi à cause de l'érosion de la compétitivité-prix et du ralentissement de la croissance des économies européennes. La compétitivité internationale des Pays-Bas a souffert de l'appréciation du florin en 1995 : malgré la modération des salaires, les coûts unitaires de main-d'œuvre relatifs (secteur manufacturier) exprimés dans une monnaie commune ont augmenté de quelque 3½ pour cent, après une baisse de près de 3 pour cent en 1994 (graphique 7, partie A). Les prix relatifs à l'exportation révèlent aussi une dégradation de la compétitivité sur le plan des prix, et les exportateurs ont été contraints de réduire leurs marges pour conserver leurs parts de marché (graphique 7, partie B). Les effets de l'appréciation du florin ont varié d'un secteur à l'autre. La construction aéronautique et l'électronique ont été particulièrement touchées car elles traitent sur les marchés en dollars. En revanche, les marges ont sensiblement augmenté dans certaines branches, notamment la chimie, car la reprise économique a aussi entraîné des pénuries et une hausse des prix à la production dans d'autres pays. Les activités de transit et de réexportation n'ont guère été touchées, la baisse des prix à l'importation étant simplement répercutée sur les prix à l'exportation.

Malgré un ralentissement durant les derniers mois de l'année, les exportations de marchandises (statistiques douanières) ont probablement progressé sur l'ensemble de 1995 de quelque 10 pour cent en volume, la croissance des marchés s'établissant à 8 pour cent¹⁵ (graphique 7, partie C). La réexportation et le transit se développent rapidement, ce qui souligne l'importance des Pays-Bas comme centre de distribution pour l'Europe continentale¹⁶. Ce facteur, conjugué à la vive hausse des exportations de produits intermédiaires (produits chimiques) due à la reprise conjoncturelle, a plus que compensé le désavantage d'une spécialisation dans les produits agricoles et alimentaires, largement insensibles aux fluctuations cycliques. Les exportations nominales (en florins) vers les États de l'UE ont progressé de 13 pour cent au cours des dix premiers mois de 1995 ; les ventes aux nouveaux États membres (Autriche, Suède et Finlande) ont bondi

Graphique 7. COMPÉTITIVITÉ, COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE COURANTE¹

Indice 1985 = 100



1. En raison du changement de système de notification pour les statistiques du commerce extérieur de l'UE, les chiffres pour 1993 doivent être considérés comme assez approximatifs.
2. Rapport entre le volume des exportations manufacturières néerlandaises et les marchés d'exportation.
3. En pourcentage du PIB.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

de plus de 50 pour cent. Les autres destinations caractérisées par une vive croissance des exportations ont été l'Asie du Sud-Est et l'Europe de l'Est à l'exclusion de la Russie. Les importations ont été également vigoureuses jusque dans les derniers mois de 1995, par suite de l'expansion des activités de transit et de réexportation. La balance commerciale s'est redressée sensiblement, bénéficiant aussi d'une amélioration des termes de l'échange, du fait que les prix à l'importation réagissent plus rapidement à l'appréciation du florin que les prix à l'exportation. Les autres grands postes de la balance courante sont restés grosso modo stables. En conséquence, on estime que l'excédent courant (dans l'optique des transactions) s'est accru pour atteindre 29 milliards de florins, soit 4½ pour cent du PIB.

La mondialisation a intensifié la concurrence internationale, notamment celle des Économies dynamiques d'Asie et de l'Europe de l'Est. Les échanges avec ces régions se sont développés considérablement depuis 1992, même si leurs parts dans le commerce total demeurent assez réduites. Un danger potentiel pour l'industrie néerlandaise émane des pays d'Europe de l'Est, qui sont également spécialisés dans les produits de faible technologie et très compétitifs sur le plan des prix¹⁷. La mondialisation pourrait entraîner une nouvelle hémorragie d'emplois peu qualifiés aux Pays-Bas par suite du développement des contrats de sous-traitance et d'approvisionnement avec ces régions. Une modernisation de l'appareil industriel et une plus grande spécialisation dans des produits de haute et moyenne technologie seront probablement indispensables pour conserver les parts de marché. L'économie est bien armée pour répondre à ce défi, comme l'a confirmé récemment le *World Competitiveness Report 1995*¹⁸, qui classe les Pays-Bas au septième rang pour la compétitivité internationale, alors qu'ils occupaient la huitième place dans l'étude précédente. Ce rapport présente une évaluation des atouts et des points faibles de l'économie néerlandaise qui rejoint dans l'ensemble les conclusions d'un récent rapport gouvernemental sur ce sujet¹⁹.

Au cours des deux années écoulées, le profil des échanges et des paiements internationaux des Pays-Bas, qui avait été gravement perturbé durant la crise du SME de 1992-93, a retrouvé une configuration plus normale, le confortable excédent de la balance courante étant largement compensé par des sorties « autonomes » de capitaux privés. Il n'y a donc pas eu de pressions notables sur les taux d'intérêt intérieurs et le taux de change, de sorte que le financement officiel n'a guère été nécessaire. L'année 1993 avait été marquée par un fait très inhabituel, à

savoir des entrées nettes de fonds au titre des opérations de portefeuille, les non-résidents ayant augmenté fortement leurs achats de titres néerlandais, qui avaient atteint près de 25 milliards de florins (tableau 2). En 1994 et 1995, les marchés des changes s'étant quelque peu rassérénés, les non-résidents ont été vendeurs nets de titres néerlandais, et comme les résidents ont continué d'acquérir d'importantes quantités de titres étrangers, les opérations de portefeuille se sont de nouveau soldées par des sorties substantielles, ce qui est somme toute une situation plus « normale ».

Tableau 2. **Balance des paiements**
Milliards de florins

	1991	1992	1993	1994	1995 ¹
A. Compte des opérations courantes (sur la base des transactions)	14.8	13.8	23.4	25.1	..
B. Balance courante (sur la base des paiements)	8.1	10.9	20.8	15.3	16.3
C. Compte des opérations en capital	-8.0	-0.1	-8.5	-14.5	-19.0
Capitaux non monétaires	-7.8	-22.3	0.6	-31.7	-24.9
<i>dont :</i>					
Transactions sur valeurs mobilières					
Étrangères	-2.0	-15.7	3.4	-25.3	-17.0
Néerlandaises	-9.4	-22.7	-20.9	-20.7	-24.4
Investissements directs	7.4	7.1	24.3	-4.6	-7.4
À l'étranger	-13.7	-12.5	-7.6	-13.1	-4.1
De l'étranger	-23.0	-25.0	-19.3	-21.7	-20.0
Capitaux à court terme ²	9.4	12.4	11.7	8.6	15.8
Capitaux monétaires (opérations bancaires)	1.9	8.3	7.4	3.1	-8.0
Court terme	-0.2	22.2	-9.1	17.2	5.8
Long terme	0.4	25.0	-9.9	11.2	14.0
Long terme	-0.6	-2.8	0.8	6.0	-8.2
D. Financement public (B + C)³	0.1	10.8	12.4	0.7	-2.8
Devises	-0.2	9.1	13.2	0.9	-2.5
Or	0.0	0.0	-6.2	-0.1	0.0
Écu	-0.2	0.4	6.0	0.3	-2.1
Autres	0.4	1.3	-0.6	-0.4	1.8

1. Chiffres provisoires.

2. Y compris les erreurs et omissions.

3. + = augmentation des avoirs/diminution des engagements.

Source : De Nederlandsche Bank.

L'investissement direct étranger a été nettement moins instable au cours de cette période, même si les sorties nettes sur ce poste ont diminué en 1993 pour tomber à leur plus bas niveau depuis 1988 et rebondir en 1994 avant de décroître encore en 1995. Cette évolution a reflété surtout le ralentissement conjoncturel et la reprise ultérieure en Europe, étant donné que la plus grande partie des investissements directs internationaux se font en direction et en provenance des autres États de l'UE. Tandis que les investissements de l'étranger ont oscillé autour d'un niveau de l'ordre de 10 milliards de florins, les investissements néerlandais à l'étranger, après avoir culminé à 25 milliards de florins au début des années 90, semblent suivre une légère tendance à la baisse. Les investissements directs à l'étranger sont généralement dominés par un nombre restreint de grandes entreprises multinationales qui, même si elles sont établies aux Pays-Bas, ont des activités essentiellement internationales. Par conséquent, l'évolution de ces flux a sans doute reflété d'autres facteurs, notamment la mise en place du marché unique européen, qui a entraîné d'importantes décisions d'investissement anticipées au début de cette décennie. Au total, les sorties nettes de capitaux ont pratiquement compensé l'excédent de la balance courante en 1994 et ce quasi-équilibre s'est semblé-t-il maintenu en 1995. En conséquence, les variations des réserves officielles nettes ont été de très faible ampleur.

Perspectives à court terme

Jusqu'à la fin de 1995 les perspectives de l'économie étaient plutôt favorables, avec une croissance soutenue et peu de tensions et de déséquilibres, le seul point noir étant la persistance d'un faible taux d'emploi exprimé en équivalents temps plein. Depuis lors, cependant, dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et la France, l'expansion économique s'est pratiquement arrêtée. Bien que les indicateurs néerlandais récents soient contrastés – les carnets de commandes et les tendances escomptées de la production dans l'industrie dénotent un ralentissement, mais la confiance des consommateurs reste soutenue – une petite économie ouverte comme celle des Pays-Bas a peu de chances d'être épargnée par le tassement actuel de la conjoncture dans les pays voisins. Ainsi qu'on l'a noté plus haut, la croissance s'est presque arrêtée au dernier trimestre de 1995, et il est probable que l'évolution de l'économie continuera de refléter celle des autres pays européens cette année et l'an prochain, quoique de façon moins prononcée.

Ainsi qu'il est indiqué au chapitre II, la politique budgétaire devrait être quelque peu restrictive, mais les effets positifs de la stratégie économique globale instaurée par l'Accord de coalition de 1994 devraient être de plus en plus manifestes. La compression des dépenses publiques réelles et les réformes structurelles du système de sécurité sociale devraient autoriser un nouvel allègement de la charge collective globale, des incitations fiscales sélectives et des aides à la création d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés ainsi que des initiatives de relance de l'investissement en infrastructures. Sur le plan monétaire, l'affaiblissement de la conjoncture a suscité une détente des taux d'intérêt en Allemagne et, du même coup, aux Pays-Bas, encore que les taux à long terme se soient récemment redressés. Néanmoins, en 1996-97, d'après les prévisions du Secrétariat de l'OCDE, les taux d'intérêt devraient être en moyenne sensiblement inférieurs à leurs niveaux de 1995, dans le compartiment du court terme surtout. Mais il reste à savoir jusqu'à quel point les ménages et les entreprises seront disposés, dans le climat actuel, à accroître leurs dépenses à la faveur de cet assouplissement des conditions monétaires. La bonne tenue persistante des salaires et des prix et les mesures budgétaires visant à réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux, s'ajoutant à la stabilisation du florin en termes effectifs depuis le début de 1995, devraient avoir pour effet de redresser quelque peu la position concurrentielle internationale des entreprises néerlandaises. Néanmoins, étant donné l'atonie des marchés d'exportation – du moins en Europe – les exportations risquent de perdre de la vigueur cette année, ce qui retentira sur l'économie dans son ensemble. Un raffermissement de la croissance des marchés extérieurs et des exportations devrait cependant favoriser une reprise de l'activité vers la fin de l'année et en 1997, surtout si la confiance renaît en Europe et si la consommation privée et l'investissement réel sont stimulés par la détente des taux d'intérêt.

La croissance du PIB réel semble ainsi devoir tomber à 1¼ pour cent, avant de se redresser à près de 2½ pour cent en 1997. Indépendamment de l'effet dépressif du secteur extérieur, l'activité économique en 1996 risque aussi de souffrir d'un fléchissement probable de l'investissement privé en logements, après sa forte progression en 1994-95 attribuable dans une large mesure à la modification des règles relatives aux subventions. Cependant, une baisse des taux hypothécaires devrait stimuler l'investissement en logements en 1997 et la croissance des exportations devrait s'accélérer, ce qui aurait un effet d'entraînement dans l'ensemble de l'économie. Le rythme des créations d'emplois pourrait

faiblir quelque peu en 1996-97, et par suite de l'accroissement soutenu de la population active, le taux de chômage pourrait se stabiliser autour de son niveau actuel, c'est-à-dire à peine au-dessus du NAWRU, estimé par le Secrétariat de l'OCDE à quelque $6\frac{3}{4}$ pour cent²⁰. Cette évolution, s'ajoutant à une incertitude accrue en ce qui concerne l'emploi et les bénéfices des entreprises, limitera probablement l'accélération des salaires. La hausse des prix à la consommation resterait d'environ 2 pour cent et l'excédent de la balance courante pourrait atteindre 5 pour cent du PIB en 1997.

Le risque principal qui pèse sur les prévisions tient au fait que l'activité économique ne se redressera peut-être pas aussi tôt ou aussi rapidement que prévu dans les pays voisins. Sur le plan intérieur, on ne peut exclure le risque que la confiance des consommateurs commence à se détériorer, comme dans la plupart des autres pays européens, ce qui entraînerait un affaiblissement de la consommation privée. La remontée récente des taux d'intérêt à long terme accroît aussi les incertitudes.

II. Politique économique

Grâce à la constance et à la rigueur de leur politique économique – maintenue en dépit de la conjoncture défavorable du début des années 90 – les Pays-Bas ont réussi, mieux que la plupart des autres pays d'Europe, à assainir leurs finances publiques. Depuis deux ans déjà, le déficit budgétaire se rapproche du plafond de 3 pour cent du PIB fixé à Maastricht, même si le rapport dette publique/PIB a à peine baissé et demeure de l'ordre de 80 pour cent. Dans le domaine monétaire, les Pays-Bas continuent de récolter les fruits de leur politique anti-inflationniste, fondée sur le maintien d'un lien étroit entre le florin et le deutschemark. La confiance dans le florin n'a pas été ébranlée par les tensions qui se sont fait sentir épisodiquement dans le mécanisme de change européen ni par les incertitudes entourant l'Union monétaire européenne, et les taux d'intérêt intérieurs restent parmi les plus bas de l'UE. Cette politique de monnaie forte a cependant eu parfois des effets défavorables sur la compétitivité internationale des entreprises néerlandaises.

Le nouveau gouvernement arrivé au pouvoir au milieu de 1994 et l'Accord de coalition conclu pour la période 1995-98 entérinent sans réserve la nécessité d'une politique économique rigoureuse, stable et axée sur le moyen terme. Le déficit budgétaire semblant devoir tomber à moins de 3 pour cent du PIB en 1997, l'action gouvernementale a été élargie pour porter davantage sur les objectifs d'allègement de la « charge collective » – c'est-à-dire la part des impôts et des cotisations de sécurité sociale dans le PIB – et de mise en œuvre de réformes structurelles. Le gouvernement considère la réduction de la charge collective, qui est l'une des plus lourdes de la zone de l'OCDE, comme le moyen le plus efficace de renforcer l'économie et de stimuler l'emploi. Outre une diminution générale des impôts et des cotisations de sécurité sociale, les autorités ont recouru à des allègements d'impôt sélectifs et à des incitations fiscales pour favoriser la création d'emplois dans le compartiment le plus bas du marché du

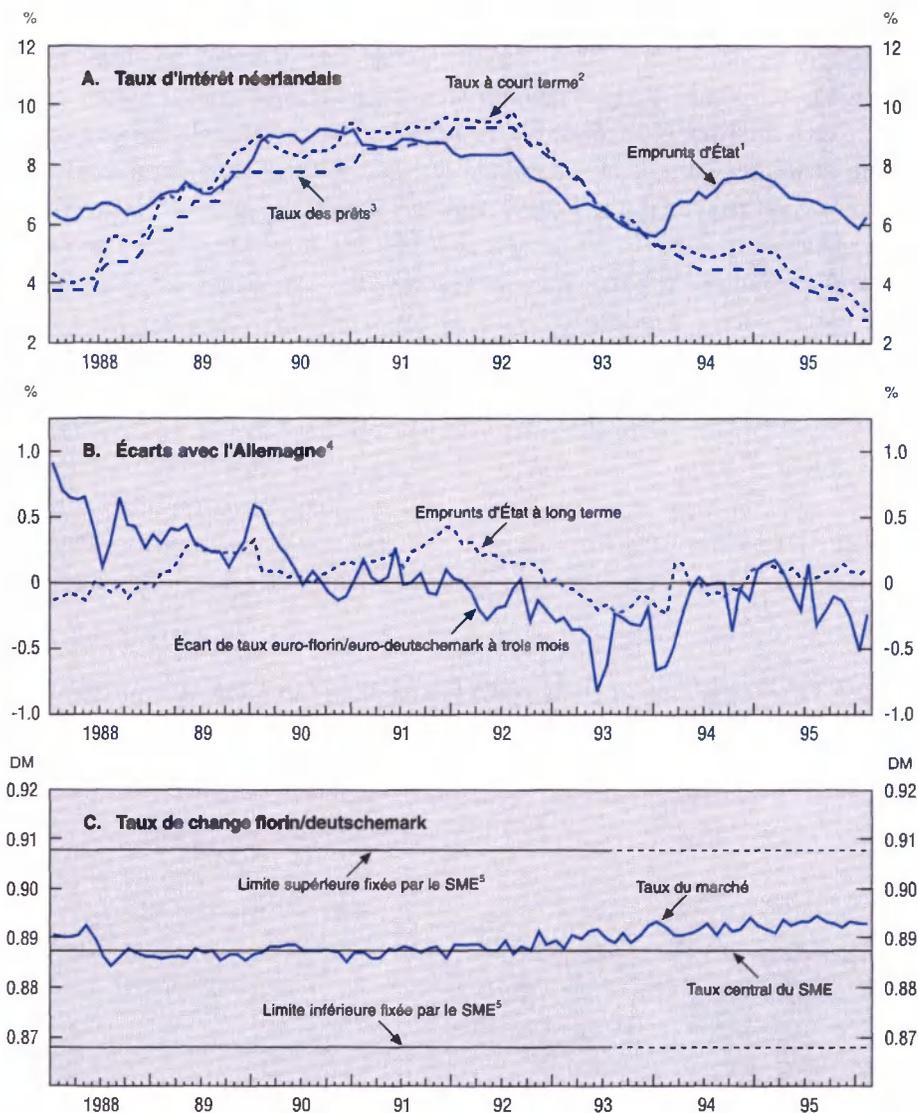
travail. De plus, le nouveau gouvernement a entrepris un vaste programme de réformes structurelles en vue d'accélérer la croissance et de fortifier l'emploi. Enfin, des emplois subventionnés sont créés, dans le secteur public comme dans le secteur privé, pour les travailleurs non qualifiés et les chômeurs de longue durée – deux catégories qui se confondent en grande partie. Dans les paragraphes qui suivent, après avoir analysé l'action et les conditions monétaires, nous examinerons dans leurs grandes lignes la politique budgétaire et le progrès de l'assainissement des finances publiques. Les mesures spécifiques en faveur de l'emploi et les réformes structurelles feront l'objet des chapitres III et IV.

Politique monétaire

L'objectif de la politique monétaire néerlandaise est la stabilité du taux de change du florin par rapport au deutschemark. En vertu d'un accord bilatéral entre les Pays-Bas et l'Allemagne – conclu en août 1993, lorsque les marges de fluctuation dans le mécanisme de change européen ont été portées à plus ou moins 15 pour cent du taux central – les marges de fluctuation du taux de change florin-deutschemark ont été maintenues inchangées à 2¼ pour cent. Dans la pratique, les autorités néerlandaises semblent appliquer au florin une bande de fluctuation encore plus étroite, les écarts par rapport à son taux central vis-à-vis du deutschemark dépassant rarement ½ point. Du fait du taux d'inflation généralement bas de l'Allemagne, et étant donné que les échanges avec ce pays représentent près d'un tiers du commerce extérieur des Pays-Bas, les autorités considèrent cette stratégie comme le meilleur moyen d'atteindre l'objectif final de stabilité des prix. Malgré des périodes répétées de turbulences sur les marchés des changes, une solide confiance dans la monnaie a permis aux Pays-Bas de maintenir des conditions raisonnablement stables sur les marchés financiers nationaux, avec des taux d'intérêt qui sont quasiment les plus bas de l'Union européenne.

Au cours de quelques dernières années, le florin est resté en permanence au-dessus de son taux central par rapport au deutschemark, et cet écart positif a eu tendance à s'accroître pour atteindre environ ½ point (graphique 8, partie C). Avant d'être remplacé par la peseta espagnole au début de 1996, le florin s'est aussi situé régulièrement dans la partie supérieure de la bande de fluctuation pendant plus d'un an, sans toutefois s'approcher de la limite autorisée

Graphique 8. TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE CHANGE

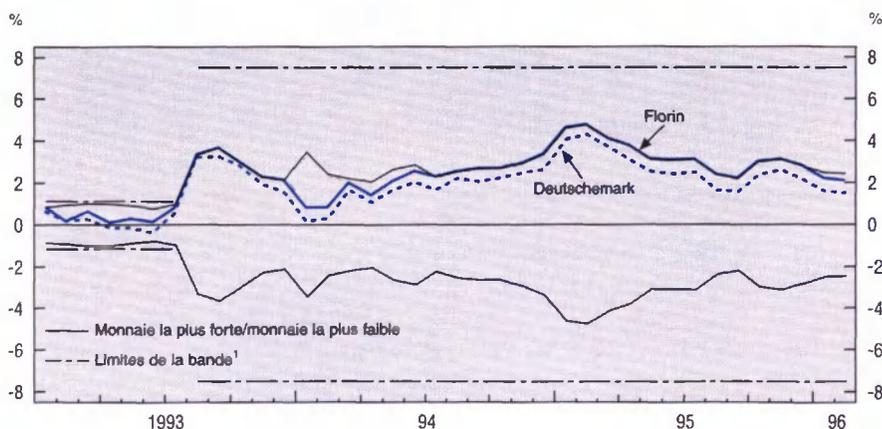


1. Dix ans.
2. Prêts à trois mois aux collectivités locales.
3. Taux principal directeur de la Banque centrale.
4. Taux néerlandais moins taux allemands.
5. Depuis août 1993, il s'agit d'un arrangement bilatéral entre l'Allemagne et les Pays-Bas..

Source : OCDE, *Statistiques financières mensuelles*.

(graphique 9). Malgré sa relative stabilité dans le mécanisme de change européen, le florin a marqué une forte appréciation en termes effectifs au cours des premiers mois de 1995 et il a à peine baissé par la suite, de sorte que sur l'ensemble de l'année l'appréciation a atteint 5 pour cent, contre 1 pour cent en 1994. Cette robustesse générale de la monnaie, qui a affaibli la compétitivité internationale des entreprises néerlandaises, du moins dans le court terme, s'est toutefois accompagnée d'une nette détente des conditions monétaires intérieures. La vigueur du florin vis-à-vis du deutschemark a permis à la Banque des Pays-Bas de réduire à plusieurs reprises ses taux directeurs, généralement en même temps que la Bundesbank mais parfois avant elle. De plus, les écarts de taux d'intérêt à court terme avec l'Allemagne, positifs au début de 1995, sont devenus négatifs, et les écarts de taux à long terme ont diminué pour tendre vers zéro. De ce fait, les taux d'intérêt intérieurs ont accusé une baisse marquée depuis environ un an – de plus de 100 points de base aussi bien dans le compartiment du court terme que dans celui du long terme (graphique 8, parties A et B). La courbe des rendements a conservé une pente assez forte. Même si les impératifs nationaux ne sont pas un déterminant indépendant de la politique

Graphique 9. **LE FLORIN ET LE DEUTSCHEMARK DANS LA BANDE DE FLUCTUATION DU MÉCANISME DE CHANGE EUROPÉEN**



1. En août 1993, les marges de fluctuation ont été élargies et portées de plus/moins 2¹/₄ pour cent des taux centraux à plus/moins 15 pour cent.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

monétaire néerlandaise, cette détente monétaire a été à peu près conforme à l'évolution de l'économie intérieure, et les autorités n'ont pas été confrontées à un dilemme.

La politique monétaire visant exclusivement à assurer la stabilité du taux de change par rapport au deutschemark, la Banque des Pays-Bas ne fixe pas d'objectifs ni de fourchettes de croissance des agrégats monétaires. Néanmoins, afin d'éponger tout excès de liquidité sur le marché monétaire intérieur pouvant résulter d'entrées subites de capitaux – comme cela s'est produit en 1993 lors de la crise du mécanisme de change européen – les autorités monétaires peuvent recourir à plusieurs instruments. Il s'agit notamment des réserves obligatoires du marché monétaire, des certificats de la Banque des Pays-Bas et, en cas d'urgence, des swaps de monnaies entre la Banque centrale et les banques commerciales. Tous ces instruments ont été, de fait, utilisés dans le sillage de la crise du mécanisme de change, notamment les certificats de la Banque des Pays-Bas, qui ont été émis pour la première fois au début de 1994, en vue précisément d'absorber les excédents structurels du marché monétaire. Depuis, toutefois, la situation s'est progressivement stabilisée. En l'absence de forte pression sur le florin par rapport aux autres monnaies participant au mécanisme de change européen, il n'y a pas eu d'intervention officielle majeure des autorités néerlandaises sur le marché des changes en 1995. Dans leur majeure partie, les entrées spéculatives de capitaux enregistrées en 1993 se sont inversées en 1994 et au premier semestre de 1995. Le déficit qui en a résulté dans la balance des opérations non monétaires a compensé, en gros, la création de monnaie intérieure, et au cours de cette période le taux d'expansion de la masse monétaire (M3H) a été proche de zéro. Le crédit au secteur des entreprises est resté calme en raison des abondantes liquidités dont disposaient les entreprises, tandis que le crédit aux ménages s'est accéléré sensiblement, surtout en ce qui concerne le crédit hypothécaire. Plus récemment, toutefois, les sorties de capitaux non monétaires se sont amenuisées et la croissance de la masse monétaire a repris, avec un redressement du crédit au secteur des entreprises et un ralentissement du crédit aux ménages.

Les taux d'intérêt ont continué de baisser au début de 1996, mais en février les taux à long terme sont remontés en Allemagne et, par conséquent, aux Pays-Bas, malgré le ralentissement de l'activité. Le Secrétariat de l'OCDE estime qu'en 1996-97, les taux d'intérêt seront en moyenne nettement moins élevés qu'en 1995, surtout dans le compartiment du court terme. Les écarts de taux entre les Pays-Bas et l'Allemagne ne semblent guère devoir changer.

Politique budgétaire

Dans l'Accord de coalition de 1994, l'objectif concernant le déficit des administrations publiques a été remplacé par une norme (ou un plafond) de croissance des dépenses publiques, qui forme l'élément central de la politique budgétaire. L'objectif est de mettre en œuvre une politique de rigueur en matière de dépenses publiques, afin de permettre à la fois des allègements d'impôt en faveur de l'emploi et des réductions du déficit budgétaire conformes aux critères de Maastricht. Dans ses grandes lignes, cette politique est fondée sur l'hypothèse prudente d'une croissance de 2 pour cent par an qui devrait rendre moins nécessaires les ajustements budgétaires répétés pour suivre l'évolution de la conjoncture économique. Elle fixe par ailleurs des plafonds de dépenses pour l'administration centrale, la sécurité sociale et les dépenses publiques de santé – certains régimes publics étant transférés au secteur privé²¹ – ce qui, en termes réels, implique une diminution de ces dépenses de 0.4 pour cent par an en moyenne sur l'ensemble de la période de gouvernement (1995-98). Même s'il est prévu de réduire les dépenses totales de 17 milliards de florins (aux prix de 1994), soit $2\frac{3}{4}$ pour cent du PIB – cette réduction s'opérant pour moitié sur le budget de l'administration centrale – les dépenses dans certains domaines déterminés seront accrues, afin notamment de créer des emplois et d'assurer la sécurité publique. Le gouvernement a réservé 9 milliards de florins pour les allègements fiscaux, qui serviront principalement à promouvoir l'emploi en réduisant les coûts non salariaux des employeurs. Une diminution des cotisations de sécurité sociale des salariés devrait aider à maintenir la modération salariale. Les dépenses des collectivités locales ne sont pas plafonnées mais elles seront freinées par une diminution des transferts de recettes fiscales de l'administration centrale.

Même si la maîtrise de l'expansion des dépenses publiques est la clé de voûte de la politique budgétaire, le gouvernement a aussi fixé des plafonds pour le déficit de l'administration centrale afin de ramener le déficit des administrations publiques à 2 pour cent du PIB en 1998²². Selon les autorités, le risque de dépassement de ces plafonds est limité car, on l'a vu plus haut, l'Accord de coalition est fondé sur un scénario de croissance prudent. La nouvelle procédure budgétaire devrait créer un processus budgétaire plus prévisible et plus harmonieux. L'expérience acquise au cours des périodes de gouvernement précédentes montre que la stratégie qui consiste à fixer uniquement des objectifs pour le

déficit selon un calendrier rigide a un effet proconjoncturel sur la demande intérieure et risque de provoquer un biais par excès dans les recettes fiscales et de fausser la composition des dépenses publiques²³. En revanche, la fixation d'objectifs explicites en matière de déficit a l'avantage d'obliger les autorités à prendre un engagement clair, ce qui peut renforcer notablement la confiance sur les marchés financiers. La nouvelle stratégie, qui consiste à établir une norme complémentaire en plafonnant les déficits budgétaires, maintiendra peut-être, en grande partie, cet avantage, encore qu'elle puisse aussi conserver un caractère proconjoncturel. Jusqu'à une période récente, la croissance économique a été plus forte que ne le supposait le scénario budgétaire. La marge supplémentaire ainsi dégagée a servi à réduire encore le déficit, à indexer intégralement le salaire minimum et les prestations sociales en 1996 et à mettre en œuvre la majeure partie des allègements fiscaux prévus dès les budgets de 1995 et 1996.

Évolution récente

Le déficit des administrations publiques s'est stabilisé à 3.2 pour cent du PIB en 1994 et celui de l'administration centrale est tombé à 2.2 pour cent du PIB, soit 2 points de moins que l'objectif fixé par les autorités. L'administration centrale a en fait dégagé une capacité de financement en raison des remboursements anticipés de prêts au logement. Le rétrécissement du déficit de l'administration centrale a été dû, principalement, à une diminution de 2 milliards de florins (0.3 pour cent du PIB) des dépenses dans les budgets ministériels, et d'un report de 1.3 milliard de florins de transferts à l'UE à l'année 1995. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été gonflées par un recouvrement accéléré et par une réduction sensible des déductions au titre des pertes. Toutefois, le déficit du secteur de la sécurité sociale s'est creusé pour s'établir à 0.4 pour cent du PIB en raison d'un déficit de 1 milliard de florins des cotisations de sécurité sociale, dû à une surestimation de leur base de calcul, et de dépenses plus élevées au titre des prestations de chômage, qui n'ont été que partiellement compensées par une diminution des dépenses au titre des régimes d'invalidité. Les mesures destinées à alléger la charge fiscale ont été réparties à égalité entre les entreprises et les ménages : les entreprises ont profité de la privatisation partielle du régime d'assurance-maladie – mesure dite des 2/6²⁴ – tandis que les ménages ont bénéficié d'une augmentation des déductions d'impôt sur le revenu pour les travailleurs. Le rapport dette/PIB (selon la définition de Maastricht) est revenu à

78 pour cent au lieu de 81.3 pour cent en 1993, mais cette baisse a résulté principalement de la vente d'actifs publics et de remboursements de prêts par les organismes gestionnaires de logements.

Dans le budget de 1995, le premier à avoir été établi par le nouveau gouvernement, le déficit des administrations publiques s'établissait à 3.8 pour cent du PIB²⁵. En proportion du PIB, les dépenses publiques étaient censées diminuer de plus de 2 points, en raison notamment de compressions représentant près de 4 milliards de florins (0.6 pour cent du PIB) (voir tableau A1). Il était prévu une réduction d'environ 1 pour cent des transferts de ressources, en raison du gel des prestations sociales mais aussi du fait du redressement conjoncturel. Le budget prévoyait par ailleurs une diminution marquée des subventions, de près de 1 pour cent du PIB, en raison du remplacement des subventions au logement par des contributions forfaitaires et du paiement par l'État de l'intégralité des subventions futures au logement (37 milliards de florins, soit 5³/₄ pour cent du PIB) aux organismes gestionnaires²⁶. En revanche, les recettes au titre des intérêts se sont contractées du fait que les organismes gestionnaires de logements ont remboursé leurs emprunts (27 milliards de florins, soit 4¹/₄ pour cent du PIB) à l'administration centrale²⁷. Des crédits supplémentaires ont été débloqués pour des programmes en faveur de l'emploi des chômeurs de longue durée et pour la sécurité publique. La charge collective était censée s'alléger, sous l'effet notamment de mesures spéciales d'un montant de 4.5 milliards de florins, partagées de façon à peu près égale entre les ménages et les entreprises²⁸. Les programmes de privatisation prévoient la vente de la deuxième tranche des actions de KPN (Postes et Télécommunications) pour une valeur de plus de 6 milliards de florins (1 pour cent du PIB) qui devaient servir en partie à alimenter le Fonds pour l'infrastructure (FES). Après cette opération, la participation de l'État dans KPN est revenue à 45 pour cent.

Les résultats budgétaires semblent avoir été meilleurs que prévu, cependant, selon les estimations du Secrétariat de l'OCDE, le déficit des administrations publiques a augmenté légèrement à 3.4 pour cent du PIB. Les dépenses de l'administration centrale ont été moins élevées que prévu et des dépenses supplémentaires en faveur des demandeurs d'asile et au titre des inondations et des paiements d'intérêts ont été compensées par une diminution inattendue des contributions au budget de l'UE, des recettes supplémentaires sur le gaz naturel et des retards dans des travaux importants d'infrastructure. Cependant, les

recettes des impôts directs ont été inférieures de plus de 2 milliards de florins aux prévisions, en raison notamment d'un transfert d'épargne en faveur de placements déductibles des impôts. De même, le secteur de la sécurité sociale est demeuré déficitaire, des économies substantielles sur les versements de prestations – notamment au titre du régime d'invalidité²⁹ – ayant été largement compensées par un nouveau déficit de cotisations dû à une surestimation de leur assiette. Dans le secteur de la santé, le plafond a été dépassé de 0.5 milliard de florins (0.1 pour cent du PIB). Le rapport dette/PIB (selon la définition de Maastricht) s'est peut-être légèrement accru, à 78.1 pour cent.

La charge collective est revenue, estime-t-on, à 44 pour cent du PIB, contre 45¹/₄ pour cent en 1994, se rapprochant ainsi des niveaux observés dans les autres pays de l'UE. Les ménages ont été les principaux bénéficiaires des réductions d'impôts (voir tableau A2), qui ont peut-être contribué à maintenir la modération salariale. L'allègement des cotisations patronales de sécurité sociale a été contrebalancé par un alourdissement des paiements au titre des congés de maladie qui, par suite de la privatisation partielle du régime d'assurance-maladie en 1994, sont financés en grande partie hors budget, d'où une augmentation des coûts non salariaux pour les entreprises. Les impôts locaux, et plus particulièrement les taxes d'assainissement et de ramassage des ordures, ont continué d'augmenter en raison de l'élévation des normes d'environnement imposées par l'administration centrale.

Le Budget de 1996

Le budget de 1996 prévoit que le déficit des administrations publiques tombera à moins de 3 pour cent du PIB. Les dépenses restent inscrites dans le cadre rigoureux fixé par l'Accord de coalition, tandis que 4 milliards de florins sont réservés pour de nouveaux allègements d'impôts, principalement pour les employeurs, afin de réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux. L'emploi sera aussi soutenu par des crédits d'impôts sélectifs supplémentaires et par la création d'emplois subventionnés (chapitre III). Avec ces mesures, presque toutes les réductions d'impôts annoncées dans l'Accord de coalition sont déjà effectives. Une taxe sur la consommation d'électricité et de gaz naturel, «l'Éco-taxe», entrée en vigueur en janvier 1996, est censée rapporter 1.1 milliard de florins (0.2 pour cent du PIB). Cette taxe augmentera régulièrement jusqu'en 1998, mais elle n'accroît pas la pression fiscale globale car les ménages et les entreprises

bénéficient, en compensation, d'une série d'allègements fiscaux. Cette politique de rigueur en matière de dépenses a permis certaines dépenses supplémentaires, notamment au titre de l'indexation intégrale des prestations de sécurité sociale (0.8 milliard de florins), de la sécurité publique (0.4 milliard de florins) et du renforcement des digues des cours d'eau. L'austérité budgétaire dans le secteur de la sécurité sociale s'est traduite par la privatisation complète du régime d'assurance-maladie (ZW), qui a eu lieu en mars 1996³⁰. En revanche, la réforme du régime public d'assurance-invalidité permettant aux employeurs, à titre individuel, de quitter ce régime, est encore à l'étude et sa mise en œuvre est reportée jusqu'en janvier 1997. Une loi limitant les prix des médicaments devrait aider à maintenir les dépenses de santé en-dessous de leur plafond.

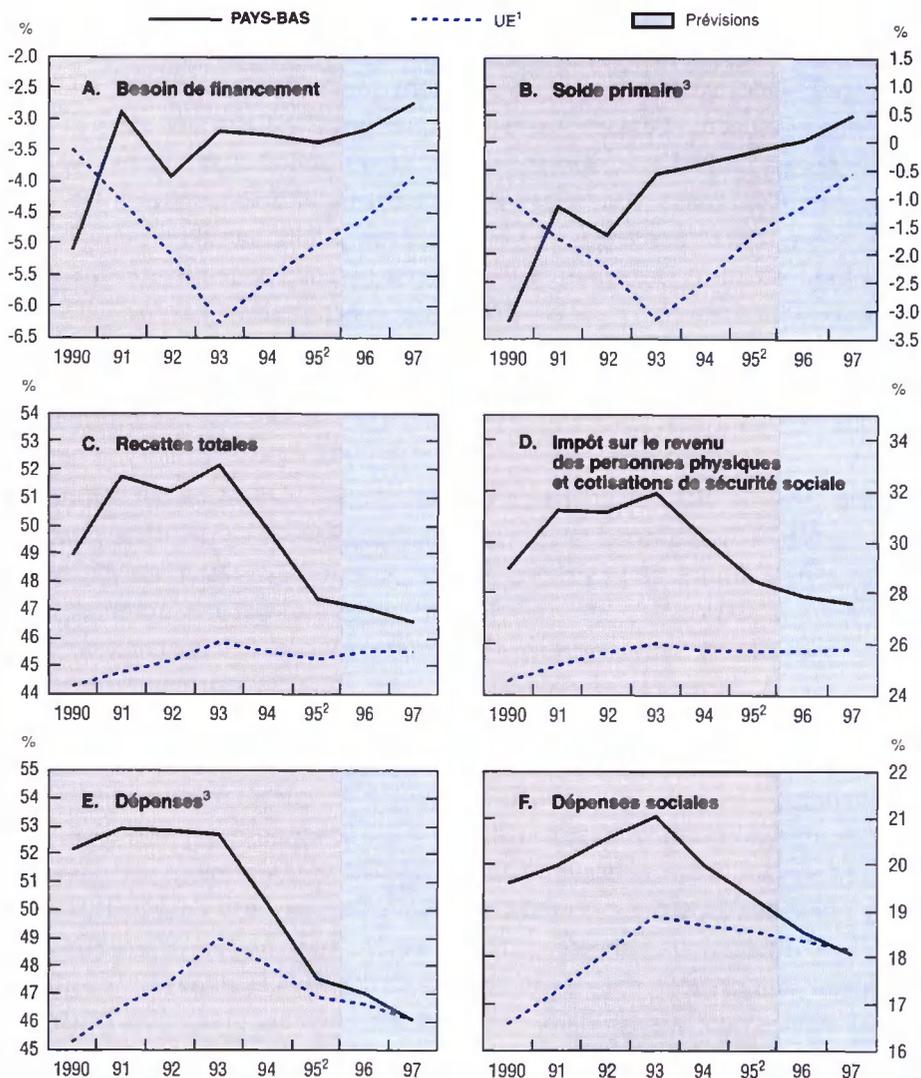
Le budget prévoit que les dépenses publiques continueront de diminuer en proportion du PIB en 1996, en raison principalement d'une réduction des dépenses de sécurité sociale et des dépenses publiques directes. Les investissements en infrastructure sont le poste des dépenses qui connaît la plus rapide croissance, malgré des retards dans certains projets importants. Au nombre des nouveaux projets s'étalant sur plusieurs années figure un programme d'investissement de 6 milliards de florins (1 pour cent du PIB) pour l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire. Tout bien considéré, les autorités comptent ramener la charge collective à 43 $\frac{3}{4}$ pour cent du PIB en 1996. Depuis la mise au point définitive du budget de 1996, la conjoncture s'est détériorée, mais les autorités sont prêtes à prendre les mesures correctrices nécessaires au cas où le ralentissement de l'activité compromettrait la réalisation de l'objectif d'une réduction du déficit budgétaire à 2 pour cent en 1998. Sur la base de politiques inchangées, le Secrétariat de l'OCDE estime que le déficit des administrations publiques devrait tomber à 2 $\frac{3}{4}$ pour cent en 1997; compte tenu du produit des privatisations, la dette devrait diminuer en proportion du PIB, passant, selon ces estimations, de 78 $\frac{3}{4}$ pour cent en 1995 à 78 $\frac{1}{4}$ pour cent en 1997.

L'assainissement des finances publiques en perspective

Contrairement aux autres pays de l'UE, les Pays-Bas ont réussi à assainir leur budget et à alléger la charge collective ces dernières années (graphique 10). Le déficit des administrations publiques, en pourcentage du PIB, s'est rétréci notablement entre 1990 et 1995, et la charge collective, après un alourdissement au début des années 90, a aussi diminué rapidement au cours des deux années

Graphique 10. FINANCES PUBLIQUES AUX PAYS-BAS ET DANS L'UNION EUROPÉENNE

En pourcentage du PIB



1. Sauf le Luxembourg.

2. Chiffres provisoires.

3. Compte non tenu des charges d'intérêts.

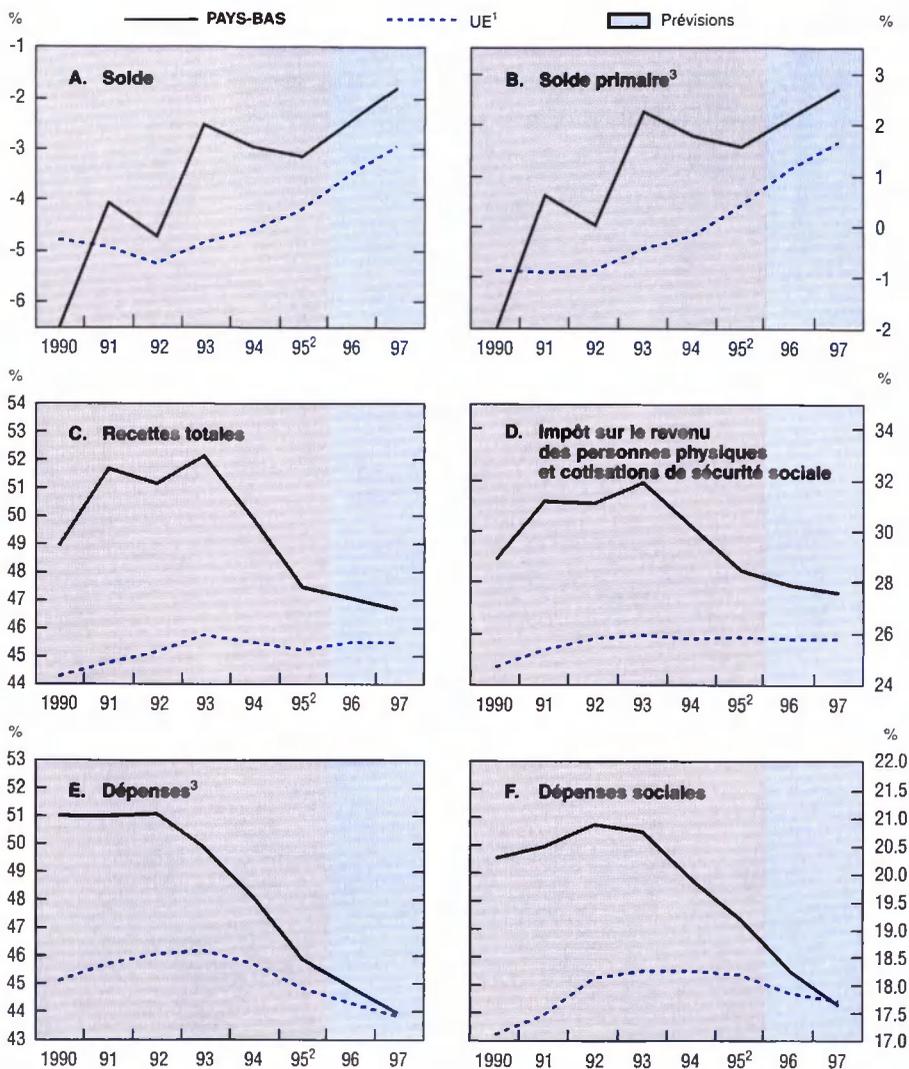
Source : OCDE, *Comptes nationaux*, et Secrétariat de l'OCDE.

passées, de sorte que, sur l'ensemble de la période, elle s'est allégée, ne fût-ce qu'un peu. Dans les autres pays de l'UE, en moyenne, le déficit public s'est aggravé au cours de cette période et la charge fiscale s'est alourdie continuellement. La dégradation des finances publiques dans l'UE a résulté principalement d'une rapide augmentation des transferts de ressources durant la récession du début des années 90, même si elle a aussi une composante structurelle. Comme la récession conjoncturelle a été moins marquée aux Pays-Bas que dans la plupart des autres pays de l'UE, son incidence sur le déficit a été beaucoup moins prononcée. Cependant, si les Pays-Bas ont obtenu de meilleurs résultats budgétaires, c'est surtout parce que le gouvernement a continué de réduire le déficit suivant un calendrier déterminé. L'adoption d'ensembles de mesures budgétaires supplémentaires au cours de la période de ralentissement de l'activité économique a permis de poursuivre la tâche de réduction du déficit, ce qui a compensé en grande partie le jeu des stabilisateurs conjoncturels et réduit de façon appréciable le déficit structurel (graphique 11).

De 1990 à 1993, les dépenses sociales et les dépenses totales, en pourcentage du PIB, ont augmenté plus lentement aux Pays-Bas qu'en moyenne dans l'UE. Le niveau plus élevé des versements au titre des prestations d'assurance-chômage aux Pays-Bas a été partiellement compensé par des compressions de dépenses au titre des autres régimes de sécurité sociale. L'indexation des prestations sociales, partiellement rétablie en 1990, a été de nouveau suspendue en 1992. Les subventions au logement et aux transports publics ont été réduites du fait que les loyers dans le secteur du logement social et les tarifs des transports ont augmenté bien davantage que les prix à la consommation. Par ailleurs, l'attente d'importantes mesures restrictives concernant le régime d'assurance-invalidité a sans doute eu des effets d'anticipation dès cette période. L'augmentation globale des dépenses publiques autres que les transferts s'explique par le fait que des compressions dans certains domaines – tels que la défense – ont été largement compensées par des hausses dans d'autres, notamment au titre des investissements en infrastructure et des investissements publics en général, qui avaient été strictement limités dans les années 80. Par suite de cette évolution des dépenses, la réduction du déficit a nécessité une forte augmentation des recettes fiscales et des cotisations de sécurité sociale en pourcentage du PIB – tant en termes effectifs qu'en chiffres corrigés des influences conjoncturelles – qui ont été portées à un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'UE. Depuis 1993,

**Graphique 11. FINANCES PUBLIQUES CORRIGÉES DES VARIATIONS
CONJONCTURELLES AUX PAYS-BAS ET DANS L'UNION EUROPÉENNE**

En pourcentage du PIB potentiel



1. Sauf le Luxembourg.

2. Chiffres provisoires.

3. Compte non tenu des charges d'intérêts.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

toutefois, le déficit effectif étant proche des critères de Maastricht, l'effort des autorités, on l'a vu, s'est légèrement déplacé, et l'allègement de la charge collective est devenu l'objectif prioritaire, à atteindre au moyen d'importantes compressions de dépenses publiques. De fait, au cours des deux années passées, les recettes et les dépenses totales, en pourcentage du PIB, ont diminué rapidement, se rapprochant de la moyenne de l'UE. Le Secrétariat de l'OCDE prévoit que ce mouvement de convergence se poursuivra en 1996-97.

III. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi

Introduction

La situation actuelle sur le marché du travail est nettement moins favorable qu'au début des années 70, mais les résultats de l'économie néerlandaise en matière d'emploi marquent une amélioration sensible depuis le milieu des années 80, époque à laquelle le taux de chômage standardisé avait culminé à 12 pour cent, niveau largement supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE. Depuis, par suite d'importantes créations d'emplois, le taux de chômage a suivi une tendance à la baisse, si l'on excepte une brève remontée due à la récession économique du début des années 90. A 6½ pour cent, le taux de chômage est actuellement l'un des plus bas de la zone de l'OCDE et il est sans doute proche du taux de chômage non accélérateur des salaires (NAWRU). Le chômage est concentré parmi les travailleurs peu qualifiés. La croissance de l'emploi enregistrée au cours des quelques dix années passées a pris la forme, pour une grande part, d'emplois à temps partiel, qui représentent maintenant plus d'un tiers de l'emploi total, proportion la plus élevée parmi les pays de l'OCDE. Une autre caractéristique importante a été le grand nombre de personnes admises aux régimes d'invalidité ou de retraite anticipée, et qui ont ainsi quitté la population active. Par conséquent, le taux d'emploi en équivalents temps plein n'a augmenté que faiblement par rapport au creux de moins de 48 pour cent enregistré en 1984 et, à un peu plus de 50 pour cent, il demeure assez bas par rapport aux niveaux observés dans le passé aux Pays-Bas. D'autre part, les Pays-Bas ont à peu près réussi, surtout en comparaison des autres pays de l'OCDE, à atteindre leurs objectifs de répartition du revenu. Cependant, en l'absence d'une amélioration durable des résultats sur le marché du travail, ces acquis sociaux et ce progrès sur le plan de l'équité seront peut-être difficiles à maintenir.

Le grand nombre de personnes inactives participant à des programmes sociaux et un NAWRU bien supérieur à son niveau du début des années 70 sont le signe d'obstacles structurels persistants, dont les plus importants semblent être la rigidité du système de détermination des salaires et le niveau élevé des cotisations de sécurité sociale, qui alourdit les coûts de main-d'œuvre – notamment pour la main-d'œuvre non qualifiée; l'insuffisance des incitations à travailler, due à l'interaction entre la générosité des prestations sociales et le système fiscal; et un manque de compétences et de qualifications appropriées. Le défi auquel les autorités sont confrontées réside dans la création d'un nombre d'emplois suffisant non seulement pour absorber le grand nombre de personnes qui se préparent à entrer pour la première fois sur le marché du travail mais aussi pour réduire le niveau élevé d'inactivité – c'est-à-dire pour permettre le retour dans la population active d'une forte proportion de personnes bénéficiant actuellement de programmes sociaux. L'économie tournant à un niveau proche de son potentiel, il faudra de nouvelles réformes structurelles pour rehausser le taux de croissance non inflationniste ou potentiel de l'économie et sa capacité de création d'emplois. Le gouvernement a adopté un programme d'action couvrant plusieurs années et axé sur l'allègement de la charge fiscale et des coûts de main-d'œuvre non salariaux – surtout dans le compartiment le plus bas du marché – et sur la création d'emplois subventionnés. Par ailleurs, il a pris, ou envisage de prendre, un certain nombre de mesures visant à accroître la flexibilité du marché du travail, à réduire les effets de contre-incitation du système de protection sociale et à renforcer la concurrence dans l'économie.

Le présent chapitre, qui fait partie d'une série qui sera publiée dans les *Études économiques de l'OCDE*, suit les recommandations générales de politique structurelle faites par l'OCDE dans son *Étude sur l'emploi*, qui contient des recommandations particulières concernant les Pays-Bas³¹. La première section donne une vue d'ensemble du marché du travail néerlandais et des résultats obtenus en matière d'emploi au cours des deux décennies passées. Les mesures nécessaires et leurs motivations font l'objet de la deuxième section, la dernière partie du chapitre proposant une analyse des mesures prises récemment et une évaluation des possibilités d'action qui s'offrent encore dans ce domaine.

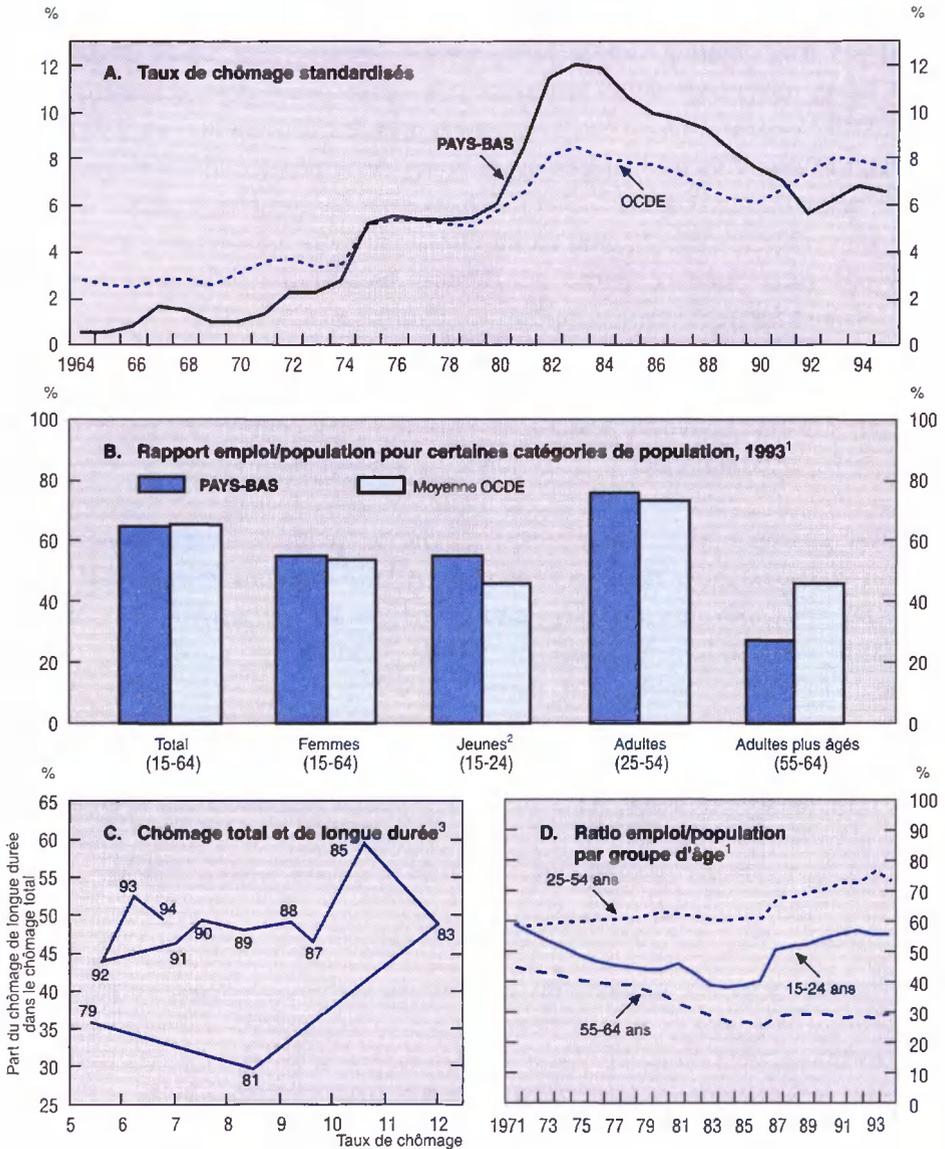
Situation du marché du travail et de l'emploi

Même si la situation du marché du travail s'est dégradée sur l'ensemble de ces 25 dernières années, elle s'est améliorée notablement depuis le milieu des années 80³². A partir d'un niveau de chômage très bas, les résultats sur le marché du travail se sont fortement dégradés au cours de la période 1970-85, marquée par une baisse des taux d'activité et une hausse du taux de chômage standardisé culminant à 12 pour cent – contre moins de 9 pour cent en moyenne dans la zone de l'OCDE (graphique 12, partie A). Depuis, les taux d'activité sont remontés – surtout pour les femmes – et le taux de chômage est tombé à 6½ pour cent, niveau inférieur de plus d'un point à la moyenne des pays de l'OCDE.

La population active s'est accrue de plus de 1 pour cent par an, en moyenne, depuis 1970, taux supérieur à la moyenne de l'UE mais inférieur à celle de la zone de l'OCDE : cette évolution a été imputable à des facteurs démographiques et à l'immigration³³. Alors que le taux d'activité des femmes, habituellement bien inférieur aux taux moyens de la zone de l'OCDE, a fortement augmenté et se rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE, le taux d'activité des hommes âgés (60-64 ans) est descendu à un peu plus de 20 pour cent – un des plus bas de la zone de l'OCDE (graphique 13, partie B). Pour cette catégorie, le taux d'activité s'est ressenti surtout du grand nombre de personnes admises aux régimes d'invalidité ou de retraite anticipée, qui se sont ainsi retirées de la population active (graphique 14, partie A)³⁴. Le taux d'activité global a aussi augmenté depuis le milieu des années 80, et il est maintenant supérieur à son niveau de 1970 et à la moyenne des pays européens de l'OCDE, même s'il est encore inférieur à la moyenne de la zone de l'OCDE.

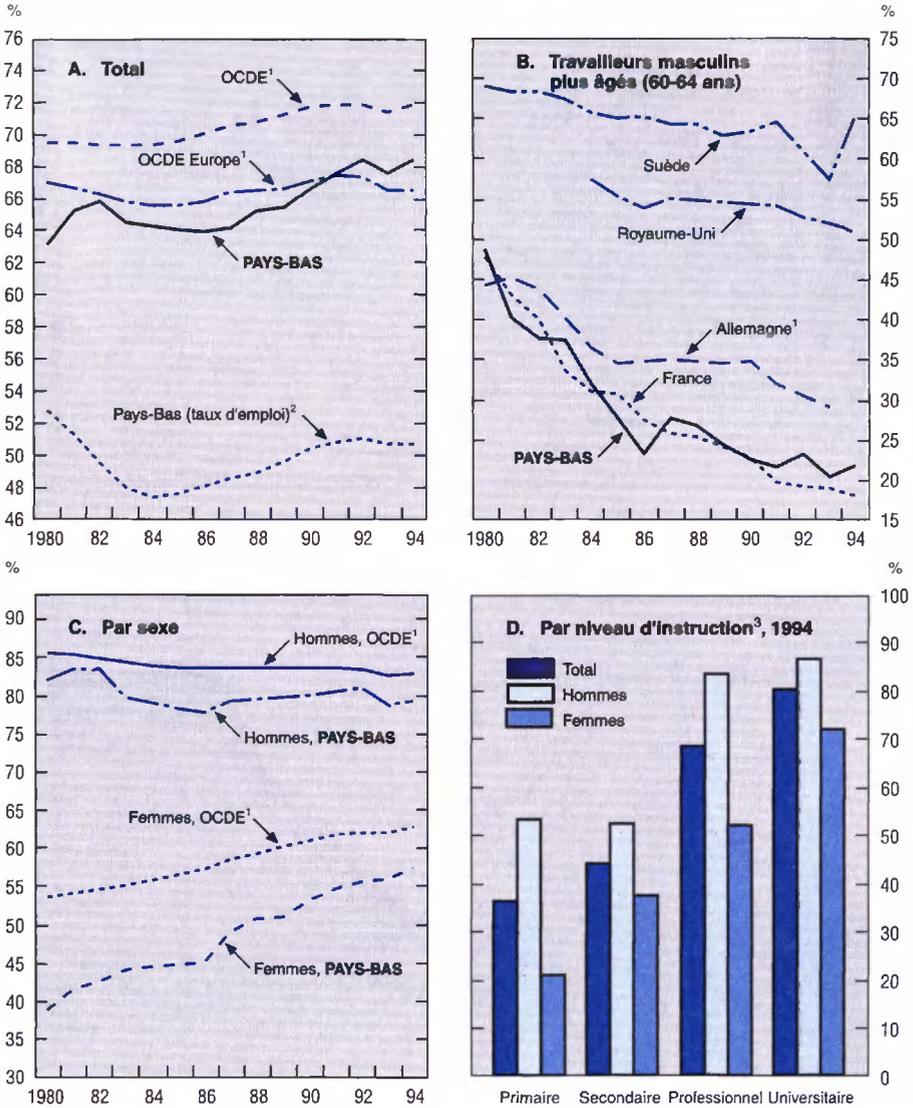
L'emploi a en fait diminué au cours de la période 1970-84, en raison de suppressions de postes dans le secteur privé. Depuis, toutefois, il a marqué une rapide expansion et – du moins jusqu'au ralentissement économique du début des années 90 – les résultats ont été bien meilleurs aux Pays-Bas que dans l'Union européenne, où il y a eu relativement peu d'emplois créés – mais moins bons quand même qu'aux États-Unis et au Japon, où il a été créé un grand nombre d'emplois (graphique 14, partie B). Ces bons résultats ont été néanmoins insuffisants pour combler totalement l'écart qui s'était creusé entre la main-d'œuvre disponible et l'emploi au cours des années 70 et de la première moitié des

Graphique 12. EMPLOI ET CHÔMAGE



- Défini comme étant le pourcentage de chaque catégorie de la population qui possède un emploi.
 - L'âge minimum pour les jeunes diffère selon les pays (14, 15 ou 16 ans), et il faut donc être prudent dans toute comparaison avec la moyenne OCDE.
 - Le chômage de longue durée concerne les personnes qui sont à la recherche d'un emploi depuis un an ou plus.
- Source : OCDE, *Statistiques de la population active, Principaux indicateurs économiques*, et estimations du Secrétariat.

Graphique 13. TAUX D'ACTIVITÉ



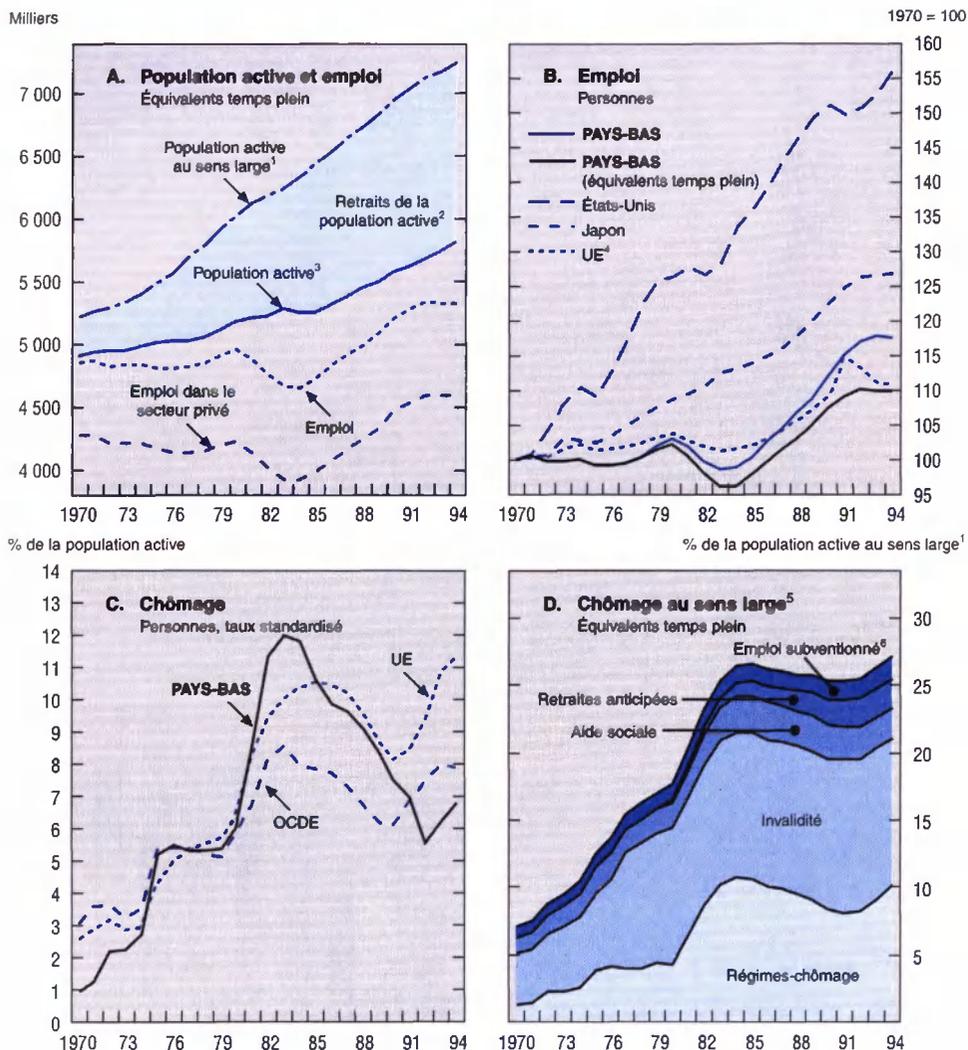
1. Allemagne occidentale jusqu'à la fin de 1990 et ensemble de l'Allemagne par la suite. Le total pour la zone de l'OCDE ne comprend pas le Mexique dans la partie A et ni le Mexique ni la Turquie dans la partie C.

2. Équivalents temps plein.

3. Définition nationale.

Source : Bureau central de statistiques, *Enquête sur le marché du travail 1994*, et OCDE, *Statistiques de la population active*.

Graphique 14. VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



1. Emploi et chômage au sens large (à l'exclusion de JWG et réservoirs d'emplois).
 2. Bénéficiaires de pensions d'invalidité, de retraites anticipées et d'aides sociales.
 3. Emploi total (y compris JWG et réservoirs d'emplois) plus chômage.
 4. Allemagne occidentale jusqu'à la fin de 1990 et ensemble de l'Allemagne par la suite.
 5. Personnes inactives en âge de travailler bénéficiant de prestations sociales et personnes ayant un emploi subventionné.
 6. Créations d'emploi sociaux, Loi-garanties d'emploi pour les jeunes (JWG) et réservoirs d'emplois.
- Source : Bureau central de planification, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, OCDE, *Principaux indicateurs économiques* et Secrétariat de l'OCDE.

années 80 (graphique 14 partie A). Le taux d'emploi³⁵ aux Pays-Bas reste légèrement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 12 partie B) quoique supérieur à la moyenne européenne. Par ailleurs, s'il est vrai que la part grandissante du travail à temps partiel dans l'emploi total a contribué à la réduction du chômage (en personnes) et à la hausse des taux d'activité (en personnes également), au sens comptable elle a limité l'expansion de l'emploi en équivalents temps plein. Par conséquent, sur cette base, le taux d'emploi n'a marqué qu'une légère progression entre 1985 et 1992, et il est de nouveau en baisse depuis quelque temps. A un peu plus de 50 pour cent de la population d'âge actif, il demeure bien inférieur aux niveaux des années 70 (tableau 3). Même si, en équivalents temps plein, les données correspondantes ne sont pas toujours entièrement comparables, il semble très bas aussi par rapport aux autres pays.

Comme c'est généralement le cas aujourd'hui en Europe, le chômage aux Pays-Bas se caractérise par une forte proportion de personnes peu qualifiées, de femmes et de chômeurs de longue durée (graphique 15). Bien que le taux de chômage des travailleurs n'ayant qu'un niveau d'instruction primaire représente plus du double du taux de chômage global (graphique 16, partie C), la proportion de travailleurs peu qualifiés au chômage a diminué ces dernières années, passant de 24 pour cent en 1990 à 18 pour cent en 1994. D'après une étude du Bureau de planification sociale et culturelle³⁶ ce chômage des travailleurs les moins qualifiés semble avoir résulté principalement d'une substitution de travailleurs hautement qualifiés à des travailleurs peu qualifiés, conjuguée à une offre toujours importante de main-d'œuvre non qualifiée. En conséquence, la part des travailleurs non qualifiés (c'est-à-dire ceux qui n'ont qu'un niveau d'instruction primaire) dans l'emploi total a diminué fortement au fil des années, revenant d'environ un tiers au milieu des années 70 à moins de 10 pour cent en 1993 (graphique 16, partie A). Même si cette situation n'est pas inhabituelle si l'on considère les autres pays, aux Pays-Bas le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'instruction peu élevé semble être légèrement inférieur à la moyenne dans la zone de l'OCDE³⁷ et le problème est plus grave encore parmi les immigrés et les minorités ethniques. Le chômage est très élevé pour ces catégories – 3 à 3.5 fois supérieur au taux de chômage général. Bien que leur taux d'activité soit inférieur à celui du reste de la population et qu'elles représentent moins de 10 pour cent de la population active, elles représentent plus d'un tiers du chômage déclaré.

Tableau 3. Emploi et chômage

En équivalents temps plein, milliers

	1970	1975	1980	1985	1990	1992	1993	1994
1. Emploi¹	4 844	4 803	4 948	4 730	5 203	5 328	5 318	5 323
dont :								
Maladie	269	334	370	310	409	396	394	335
2. Chômage au sens large²	371	682	1 065	1 710	1 755	1 815	1 887	1 967
Bénéficiaires de la								
sécurité sociale	327	626	991	1 630	1 662	1 708	1 773	1 842
Régimes-chômage	68	211	259	682	580	586	652	736
Aide sociale	63	105	112	180	176	174	170	166
Retraite anticipée	12	70	128	142	146	151
Invalidité	196	310	608	698	778	806	805	789
Emploi subventionné	44	56	74	80	93	107	114	125
Créations d'emplois								
sociaux	44	56	74	80	82	85	86	87
Loi-garanties d'emploi								
pour les jeunes (JWG)	7	6	12	18
Réservoirs d'emplois	4	16	16	20
3. Inactifs ne bénéficiant pas de prestations sociales	2 942	3 243	3 350	3 482	3 358	3 312	3 313	3 247
dont :								
En formation à temps complet	664	923	1 098	1 228	1 144	1 135	1 142	..
4. Population d'âge actif	8 156	8 728	9 362	9 922	10 305	10 433	10 490	10 499
5. Taux de chômage au sens large³	7.1	12.4	17.7	26.6	25.3	25.5	26.3	27.1
6. Taux d'emploi⁴	59.4	55.0	52.8	47.7	50.5	51.1	50.7	50.7

1. Y compris JWG et réservoirs d'emplois.

2. Personnes inactives en âge de travailler bénéficiant de prestations sociales et d'emplois subventionnés.

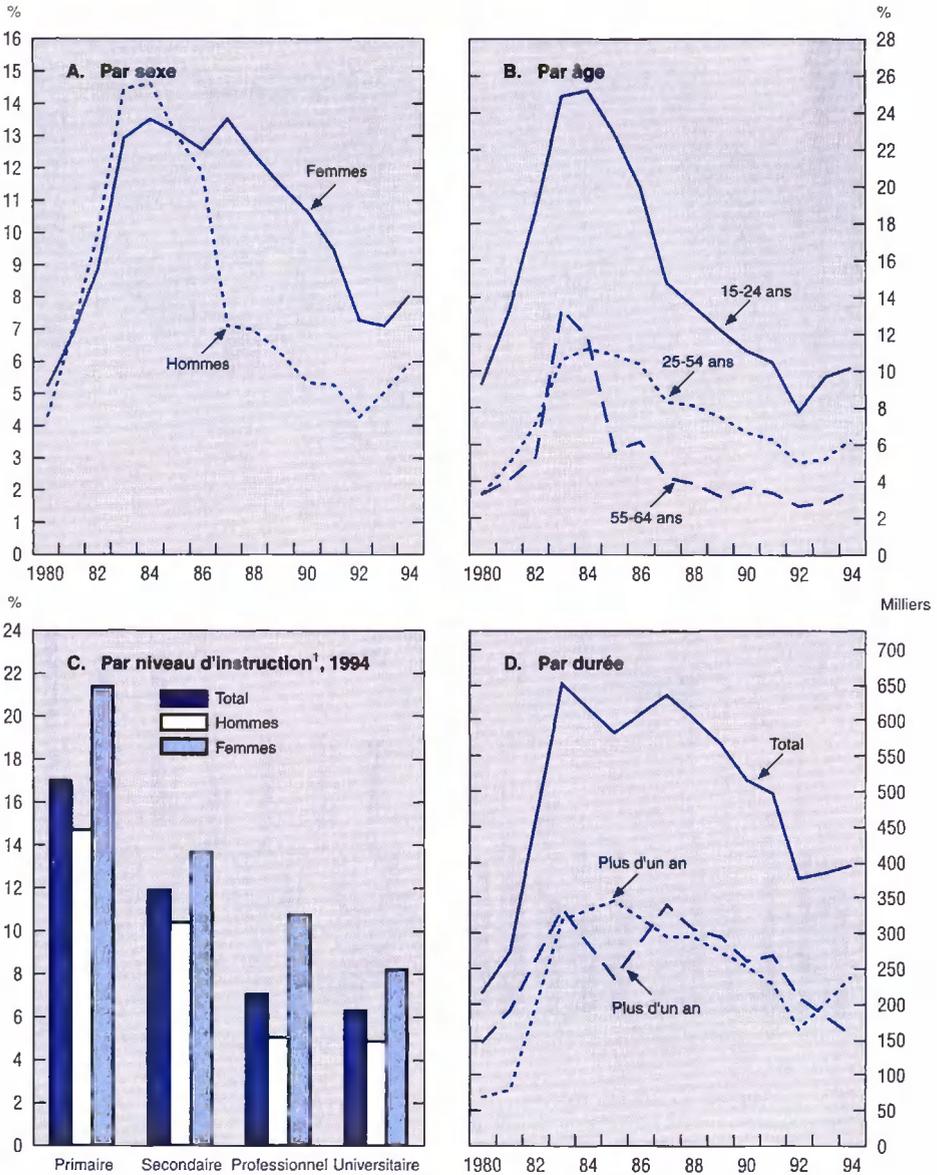
3. Chômage au sens large en pourcentage de la population active au sens large (c'est-à-dire l'emploi et le chômage au sens large, à l'exclusion de JWG et réservoirs d'emplois).

4. Emploi en pourcentage de la population en âge de travailler.

Source : Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. *Sociale Nota 1996*; Bureau central de planification. *Perspectives macroéconomiques 1996*; Bureau central de statistiques. *Annuaire statistique 1995* et *Enquêtes sur le marché du travail*; et Secrétariat de l'OCDE.

Le taux relatif de chômage pour les personnes âgées (55-64 ans) a diminué rapidement au cours de la décennie passée, tombant à peu près à la moitié du taux moyen, mais cela a été dû à l'entrée massive de ces personnes dans les régimes d'invalidité et de retraite anticipée qui, comme on l'a indiqué, ont ramené le taux

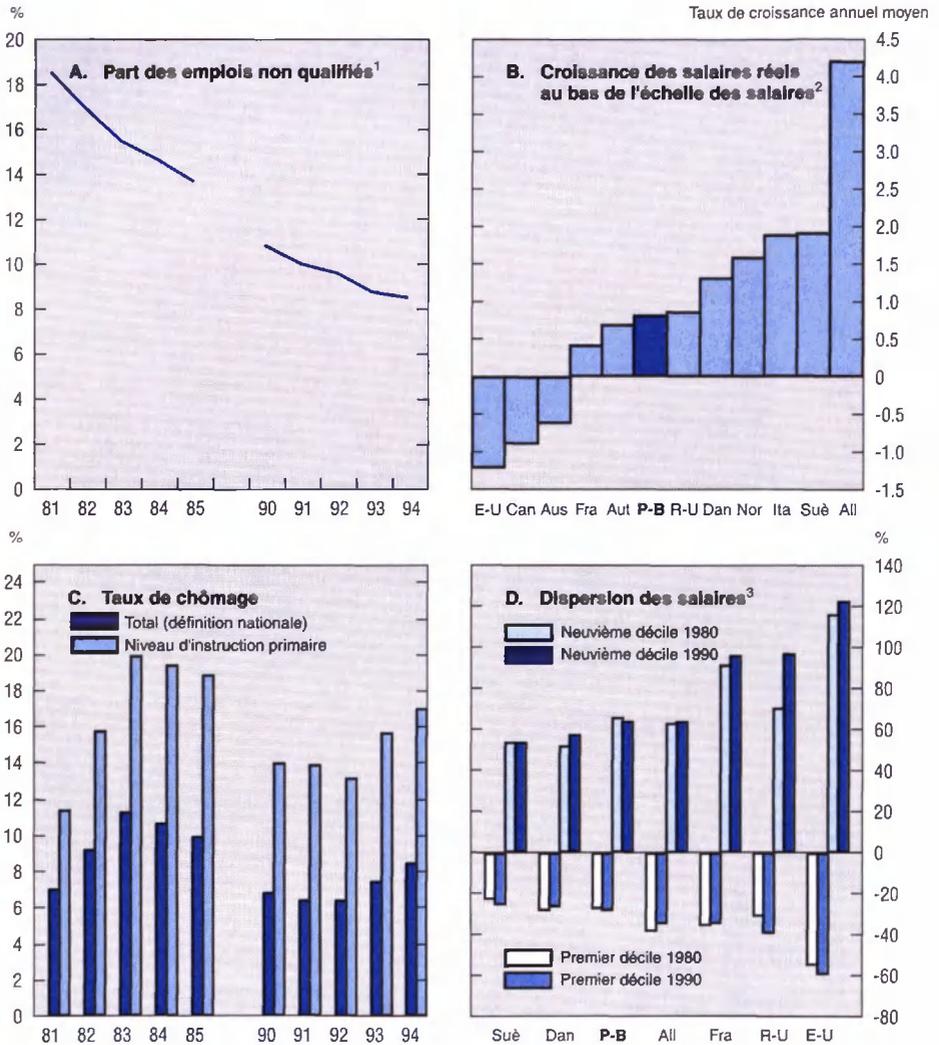
Graphique 15. COMPOSITION DU CHÔMAGE



1. Définition nationale.

Source : Bureau central de statistiques, *Enquête sur le marché du travail 1994*, et OCDE, *Statistiques de la population active*.

Graphique 16. LE COMPARTIMENT INFÉRIEUR DU MARCHÉ DU TRAVAIL

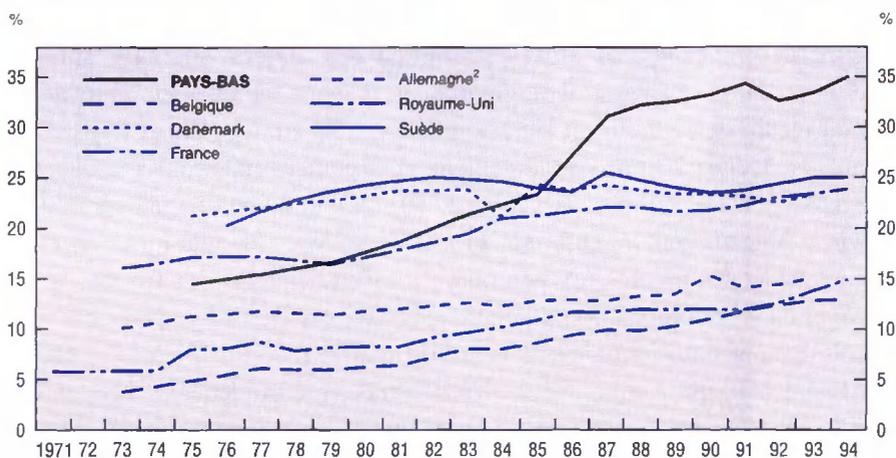


1. Pourcentage de travailleurs n'ayant que le niveau de l'enseignement primaire dans l'emploi total.
 2. Premier décile. Les gains sont définis comme étant les gains horaires bruts de l'ensemble des travailleurs dans les pays pour lesquels des chiffres sont disponibles : Danemark, France, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni et États-Unis.
1980-87 : France et Italie ; 1980-89 : États-Unis ; 1980-90 : Danemark ; 1980-91 : Australie, Autriche, Pays-Bas et Norvège ; 1980-92 : Royaume-Uni ; 1981-90 : Canada ; 1981-91 : Suède ; 1983-88 : Allemagne.
 3. Écart de salaire en pourcentage du salaire médian.
- Source : Bureau central de statistiques, *Enquêtes sur le marché du travail*, OCDE, *Perspectives de l'emploi 1993*, et Secrétariat de l'OCDE.

d'activité des hommes les plus âgés (60-64 ans) nettement en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Le taux de chômage relatif des jeunes travailleurs a atteint des niveaux très élevés au milieu des années 80 mais, sous l'effet principalement de facteurs démographiques qui ont réduit le nombre de jeunes arrivant en fin de scolarité, il est retombé aux niveaux des années 70, et le taux d'emploi de cette catégorie est actuellement largement supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE (graphique 12, partie B). La part du chômage de longue durée – environ 50 pour cent du chômage global – est élevée et cette forme de chômage touche surtout les travailleurs peu qualifiés. Cette analyse des tendances dans le niveau et dans la composition du chômage aux Pays-Bas laisse penser qu'il s'agit essentiellement d'un problème structurel. Bien qu'il soit difficile d'effectuer des calculs précis et qu'il faille utiliser les résultats avec prudence, divers indicateurs du marché du travail³⁸ donnent à penser que le chômage structurel a fortement augmenté jusqu'au milieu des années 80 et qu'il a, depuis, tendance à diminuer. Les estimations actuelles semblent indiquer que le taux de chômage effectif est très proche du NAWRU estimé, ce qui signifie que l'élément conjoncturel du chômage a été quasiment éliminé. A ce dernier égard, les Pays-Bas sont en meilleure position que la plupart des autres pays d'Europe.

Il convient de souligner quelques autres aspects du marché du travail néerlandais. En premier lieu, les Pays-Bas sont le pays où le recours aux agences de travail temporaire est le plus fréquent dans la zone de l'OCDE. Le nombre d'heures de travail offertes par l'intermédiaire de ces bureaux a plus que triplé au cours de la décennie passée, plus de 2 pour cent de l'effectif total des salariés étant actuellement employés par ce canal. Cela aide à expliquer pourquoi la durée moyenne d'occupation d'un emploi aux Pays-Bas (7 ans) est comparable à celle qu'on observe aux États-Unis, la plus faible de la zone de l'OCDE³⁹. En deuxième lieu, on l'a vu, le travail à temps partiel est devenu une caractéristique majeure du marché du travail. Sa part dans l'emploi total a fait un bond, passant de moins de 15 pour cent en 1975 à 35 pour cent en 1994, proportion nettement supérieure à celle de tout autre pays de l'OCDE (graphique 17). Tandis que 75 pour cent des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes (63 pour cent des femmes qui travaillent ont un emploi à temps partiel, ce qui représente la plus forte proportion dans la zone de l'OCDE), la fréquence du travail à temps partiel chez les hommes est aussi élevée (14.7 pour cent) en comparaison des autres pays de l'OCDE. Ainsi, aux Pays-Bas, le travail à temps partiel et la

Graphique 17. PART DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DANS L'EMPLOI TOTAL¹



1. Rupture dans les séries en 1987 (changement de définition).

2. Allemagne occidentale jusqu'à la fin de 1990 et ensemble de l'Allemagne par la suite.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

réduction du nombre normal d'heures de travail ont joué un rôle important dans l'augmentation du nombre de personnes qui occupent effectivement un emploi – du moins dans un sens comptable *ex post*.

Comme on l'a vu dans l'Étude précédente⁴⁰, il est difficile d'évaluer le travail à temps partiel et de déterminer s'il pose problème étant donné qu'on n'en connaît pas précisément les causes. Dans une grande mesure, le travail à temps partiel semble être un choix individuel – c'est-à-dire qu'il répond aux préférences des employeurs comme des salariés – et il peut donc être considéré comme un indicateur de la flexibilité du marché du travail néerlandais. En 1993, plus de 15 pour cent des personnes travaillant à temps partiel, ce qui représentait plus de 5½ pour cent de la population active, ont indiqué qu'elles le faisaient parce qu'elles n'avaient pas réussi à trouver un emploi à temps plein⁴¹. La fréquence du travail à temps partiel non choisi parmi les hommes était inférieure à la moyenne (les Pays-Bas se situaient au 11^e rang parmi les 17 pays de l'OCDE pour lesquels des chiffres étaient disponibles) mais elle était très élevée parmi les femmes. Plus de 22 pour cent de l'ensemble des femmes qui travaillaient à temps

partiel le faisaient contre leur gré. Pour les hommes, la proportion correspondante était de 16 pour cent. Cependant, d'après les autorités, en 1995, 4 pour cent seulement des personnes travaillant à temps partiel souhaitent travailler davantage, tandis que 12 pour cent des personnes travaillant à temps complet souhaitent travailler à temps partiel. Il est difficile de dire si et dans quelle mesure ces résultats d'enquête sous-estiment le travail à temps partiel non choisi étant donné que certaines des personnes qui, maintenant, travaillent «volontairement» à temps partiel pourraient choisir de travailler davantage si l'infrastructure sociale ne les en empêchait pas – manque de garderies d'enfants, par exemple. En revanche, il semblerait que les prestations sociales ne privilégient plus les emplois à temps partiel, et le régime fiscal et la politique gouvernementale en général sont neutres à cet égard.

En troisième lieu, le taux de chômage standardisé et les autres indicateurs traditionnels du chômage ne rendent pas compte parfaitement des problèmes qui se posent sur le marché du travail des Pays-Bas. Un concept beaucoup plus large (celui de «chômage au sens large») englobant tous les chômeurs et les personnes d'âge actif sans activité qui reçoivent des prestations de sécurité sociale et les personnes qui participent à des programmes spéciaux de création d'emplois – même si ce concept lui-même n'est pas entièrement satisfaisant (voir plus loin) – peut donner des indications supplémentaires utiles sur le manque de tension du marché du travail néerlandais. Selon ce concept général, le chômage (en équivalents temps plein) a représenté plus de 25 pour cent de la population active au sens large pendant une décennie, le nombre de personnes recevant des prestations d'invalidité et participant au programme de retraite anticipée ayant à peu près compensé le recul du chômage au sens étroit (graphique 14, partie D). Malgré une baisse notable depuis deux ans environ, le nombre de personnes recevant des prestations d'invalidité et étant sans emploi, totalement ou en partie, est encore de l'ordre de 850 000, ce qui représente (en équivalents temps plein), bien plus de 10 pour cent de la population active au sens large – proportion largement supérieure à celle de la majorité des pays de l'OCDE. Jusqu'à il y a quelques années, le régime d'invalidité semble avoir été utilisé, aussi bien par les employeurs que par les salariés, comme une solution de remplacement du chômage. Les estimations de cette composante «chômage déguisé» dans le nombre de personnes en invalidité varient grandement, allant d'un peu plus de 10 pour cent à environ 50 pour cent⁴². Par conséquent, selon cet indicateur, le «chômage

au sens large » fait peut-être apparaître le manque de tension du marché du travail plus important qu'il n'est en réalité : en revanche, il ne tient pas compte d'autres formes de chômage telles que le travail à temps partiel non choisi et les travailleurs découragés – c'est-à-dire ceux qui se retirent du marché du travail faute de perspectives d'emploi ou qui décident de ne pas y entrer et qui, d'après les données recueillies par le Secrétariat de l'OCDE, représentaient plus de 1/2 pour cent de la population active en 1993^{43, 44}. Un autre indicateur possible, moins complet, du sous-emploi sur le marché du travail pour un large échantillon de pays Membres est l'indicateur dit « U-7 », qui ajoute au taux de chômage standardisé un ajustement pour tenir compte des travailleurs découragés et de ceux qui travaillent à temps partiel contre leur gré. Cet indicateur était de 10.6 pour cent pour les Pays-Bas en 1993, contre 13.3 pour cent en 1983⁴⁵.

Action requise

Aux Pays-Bas, comme dans la plupart des autres pays d'Europe, l'apparition et la persistance d'un chômage important, sous toutes ses formes, ont résulté de divers facteurs complexes et souvent en interaction les uns avec les autres. Les plus importants d'entre eux semblent avoir été les rigidités et les caractéristiques institutionnelles du marché du travail, du système de protection sociale et du système fiscal, qui se sont traduites par une structure assez inflexible des salaires, des coûts de main-d'œuvre non salariaux élevés et des incitations insuffisantes à travailler. Une pénurie de compétences et de qualifications correspondant aux emplois offerts a sans doute joué aussi un rôle important, surtout dans le compartiment inférieur du marché du travail.

Face à la complexité et à la persistance du chômage, il faut un programme de grande envergure et étalé sur plusieurs années pour s'attaquer au problème, avec une réforme du marché du travail et du système de sécurité sociale et des initiatives visant à dynamiser davantage l'économie et à accroître sa capacité de réaction au changement. Étant donné que la plupart des mesures examinées plus loin se renforcent les unes les autres, il devrait être possible, en agissant simultanément sur un large front, d'accroître l'efficacité de chaque mesure et de réduire au minimum le coût inévitable de l'ajustement. A titre d'exemple, si les coûts salariaux et non salariaux des travailleurs peu qualifiés sont fixés de façon à mieux correspondre à la productivité et que la législation visant à protéger

l'emploi est assouplie, cela stimulera sans doute la demande de main-d'œuvre. Cependant, pour que l'emploi augmente effectivement, il faut que les travailleurs soient suffisamment incités à chercher du travail et à avoir les compétences et les qualifications requises. Un « ensemble de mesures » semblerait aussi approprié pour amortir l'effet de certaines déréglementations et maintenir le consensus social qui caractérise les Pays-Bas et qui, en facilitant les négociations salariales, sert l'économie à bien des égards. Par conséquent, un assouplissement ou la suppression de l'extension administrative des accords salariaux sectoriels et du salaire minimum légal, qui élargirait sans doute la structure des salaires, pourrait s'accompagner de la mise en place de prestations liées à l'exercice d'un emploi – telles que des crédits d'impôt sur le revenu du travail, sous conditions de ressources – d'autres mesures visant à réduire le coin fiscal et de mesures actives en faveur du marché du travail, destinées à porter la productivité des travailleurs peu qualifiés à des niveaux compatibles avec des salaires socialement acceptables.

Renforcer la capacité d'ajustement et d'adaptation

Le système de détermination des salaires

Le rôle des salaires et des coûts de main-d'œuvre comme cause immédiate du chômage aux Pays-Bas a évolué considérablement depuis une vingtaine d'années. Au cours des années 70 et 80, les salaires réels moyens ont connu une forte progression, supérieure à celle de la productivité, ce qui a dégradé notablement les résultats économiques et l'emploi. Depuis, le problème du niveau élevé des salaires s'est en grande partie dissipé au niveau macroéconomique, mais pas au niveau microéconomique. Malgré la persistance d'un sous-emploi considérable dans le compartiment inférieur du marché du travail, la distribution des salaires reste relativement peu flexible, bien que, depuis 1983, en limitant considérablement la hausse du salaire minimum légal par rapport à celle du salaire moyen, les autorités soient parvenues à entraîner une baisse sensible du premier par rapport au second⁴⁶.

Confrontées au problème du niveau élevé des salaires dans l'ensemble de l'économie, les autorités ont réagi en favorisant la « modération salariale » par le biais des conventions collectives au niveau sectoriel – utilisées non pas comme une forme de politique des revenus mais comme un moyen de redresser les

déséquilibres macroéconomiques. C'est là un élément clé de la politique macroéconomique néerlandaise depuis 1983, année marquée par une profonde réorientation de l'action économique globale qui, axée d'abord sur la gestion de la demande, a dès lors privilégié le jeu des forces du marché et l'assainissement budgétaire. Selon les autorités, la modération salariale a contribué largement à freiner les coûts de main-d'œuvre et à préserver la compétitivité internationale, relançant du même coup l'emploi et la production. Elle ne peut néanmoins se substituer à des mesures plus fondamentales destinées à corriger les rigidités structurelles – notamment un manque de flexibilité des salaires au niveau microéconomique – qui nuisent au bon fonctionnement du marché du travail.

Un certain nombre des raisons pour lesquelles la distribution des salaires ne s'est pas révélée plus flexible face à la persistance du chômage tiennent aux caractéristiques institutionnelles, juridiques et contractuelles du système de détermination des salaires, à savoir l'extension administrative des accords salariaux sectoriels⁴⁷ et le salaire minimum légal, conjugués à la générosité du système de protection sociale et à la structure fiscale. Tous ces éléments réunis ont eu pour effet d'empêcher ou de décourager les chômeurs de proposer leur force de travail contre un salaire plus bas. Par le biais de l'extension légale automatique, les accords salariaux conclus entre les syndicats et le patronat couvrent l'ensemble du secteur concerné. Ces accords ont eu tendance à relever les salaires du bas de l'échelle des rémunérations dans les mêmes proportions que les autres. De ce fait, jusqu'en 1990, la contraction marquée de la demande de main-d'œuvre non qualifiée par rapport à la main-d'œuvre qualifiée ne s'était pas accompagnée d'un élargissement notable de la structure des salaires (graphique 16, partie D) – ce qui contraste nettement avec l'évolution observée dans quelques autres pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis, où les salaires réels, dans le compartiment le plus bas du marché, ont en fait baissé et où la structure des salaires s'est élargie (graphique 16, partie B). En 1990, les Pays-Bas étaient l'un des pays de l'OCDE où le rapport entre le salaire minimum légal et le salaire moyen était relativement élevé⁴⁸.

Tandis que le niveau élevé des salaires minimums contractuels par rapport à la productivité des travailleurs non qualifiés peut continuer d'entraver notablement le processus d'équilibrage sur le marché du travail, la pertinence directe du salaire minimum légal s'est nettement affaiblie. Ainsi qu'on l'a noté, le salaire (brut) minimum légal a été abaissé par rapport au salaire (brut) moyen, de

66 pour cent en 1984 à 54 pour cent en 1995. Étant donné que plus d'un million de personnes perçoivent actuellement un salaire représentant entre 67 et 54 pour cent du salaire moyen, ce facteur est loin d'être négligeable. Cependant, comme la progression des salaires minimums dans les conventions collectives a généralement suivi la hausse des salaires moyens négociés, l'écart entre le salaire minimum légal et le salaire minimum fixé par les conventions collectives s'est progressivement creusé – passant à 13 pour cent en moyenne, avec des valeurs extrêmes allant jusqu'à 35 pour cent dans le secteur de la construction⁴⁹. Cela aide à expliquer pourquoi le nombre de travailleurs rémunérés au niveau du salaire minimum légal diminue régulièrement et représente actuellement moins de 3 pour cent du total (graphique 18, parties A et B).

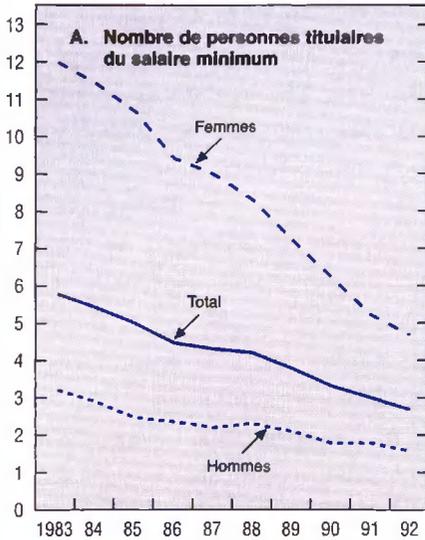
Le niveau trop élevé des salaires réels par rapport à la productivité a été l'une des causes principales des mauvais résultats du marché du travail dans les années 70. Cependant, du fait de la montée du chômage (sous toutes ses formes) qui a suivi et de la modération salariale, les coûts non salariaux – à savoir principalement les cotisations aux régimes de sécurité sociale couvrant les personnes sans activité – expliquent maintenant pour une grande part les coûts de main-d'œuvre. De fait, la rémunération nette réelle est proche de la moyenne des autres pays⁵⁰ mais, d'après les calculs du Secrétariat, les coins fiscaux moyen et marginal sont parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE. Par exemple, dans le cas d'un célibataire recevant 66 pour cent du salaire de l'ouvrier moyen, le coin fiscal moyen était d'un peu plus de 45 pour cent en 1991 et le coin fiscal marginal avoisinait 60 pour cent (graphique 19)⁵¹. De plus, les coins fiscaux marginaux aux Pays-Bas étaient très élevés en comparaison de ceux des autres pays, non seulement pour les bas et moyens revenus mais aussi pour les revenus équivalant au double de la moyenne, et les cotisations de sécurité sociale représentent l'élément le plus important des coins fiscaux, surtout pour les salaires du bas de l'échelle⁵².

Fiscalité et transferts

Outre qu'elle alourdissait directement les coûts de main-d'œuvre du fait des cotisations plus élevées de sécurité sociale qu'elle faisait supporter aux employeurs, la générosité des programmes de protection sociale – du point de vue des conditions d'admission, des taux de remplacement et de la durée de versement des prestations – semble, en réduisant l'incitation financière à chercher

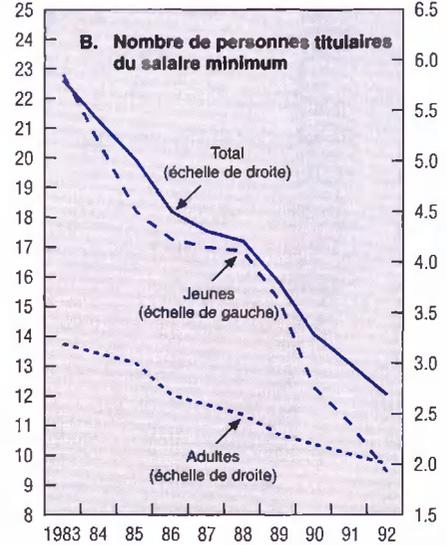
Graphique 18. PERTINENCE DU SALAIRE MINIMUM LÉGAL

% du groupe correspondant

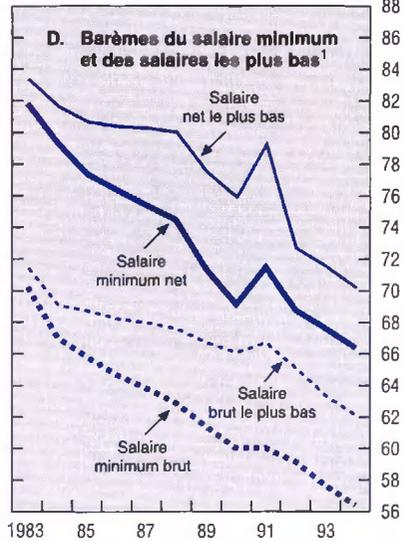
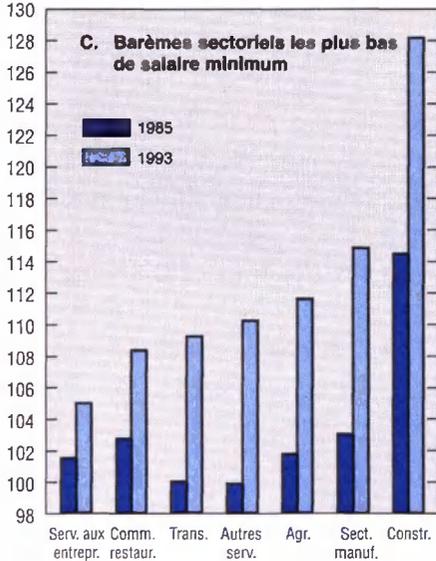


% du groupe correspondant

% du groupe correspondant



Salaire minimum légal = 100

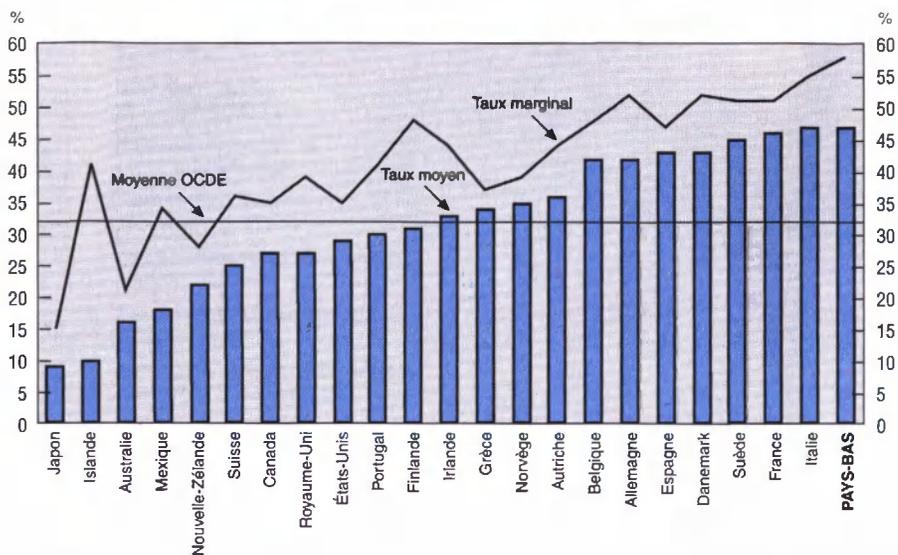


1. En pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen, y compris les allocations pour enfant à charge. Rémunérations brutes et nettes d'impôts (et de cotisations de sécurité sociale des salariés).

Source : Bureau central de statistiques, *Annuaire statistique*, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, et OCDE, *La situation des ouvriers au regard de l'impôt et des transferts sociaux 1991-94*.

**Graphique 19. COINS FISCAUX MOYENS ET MARGINAUX
AU DÉBUT DES ANNÉES 90¹**

Célibataire gagnant 66 pour cent du revenu d'un ouvrier moyen



1. Le coin fiscal moyen est la somme des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en pourcentage des coûts bruts de main-d'œuvre – salaires bruts plus cotisations patronales de sécurité sociale. Le coin fiscal marginal est le pourcentage d'une hausse marginale des coûts bruts de main-d'œuvre résultant d'une hausse des salaires bruts qui est payé en cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et en impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les données relatives aux impôts et aux salaires se rapportent aux années suivantes :

1991 : Autriche, France, Allemagne, Islande, Irlande, Japon et Pays-Bas.

1992 : Belgique, Finlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et États-Unis.

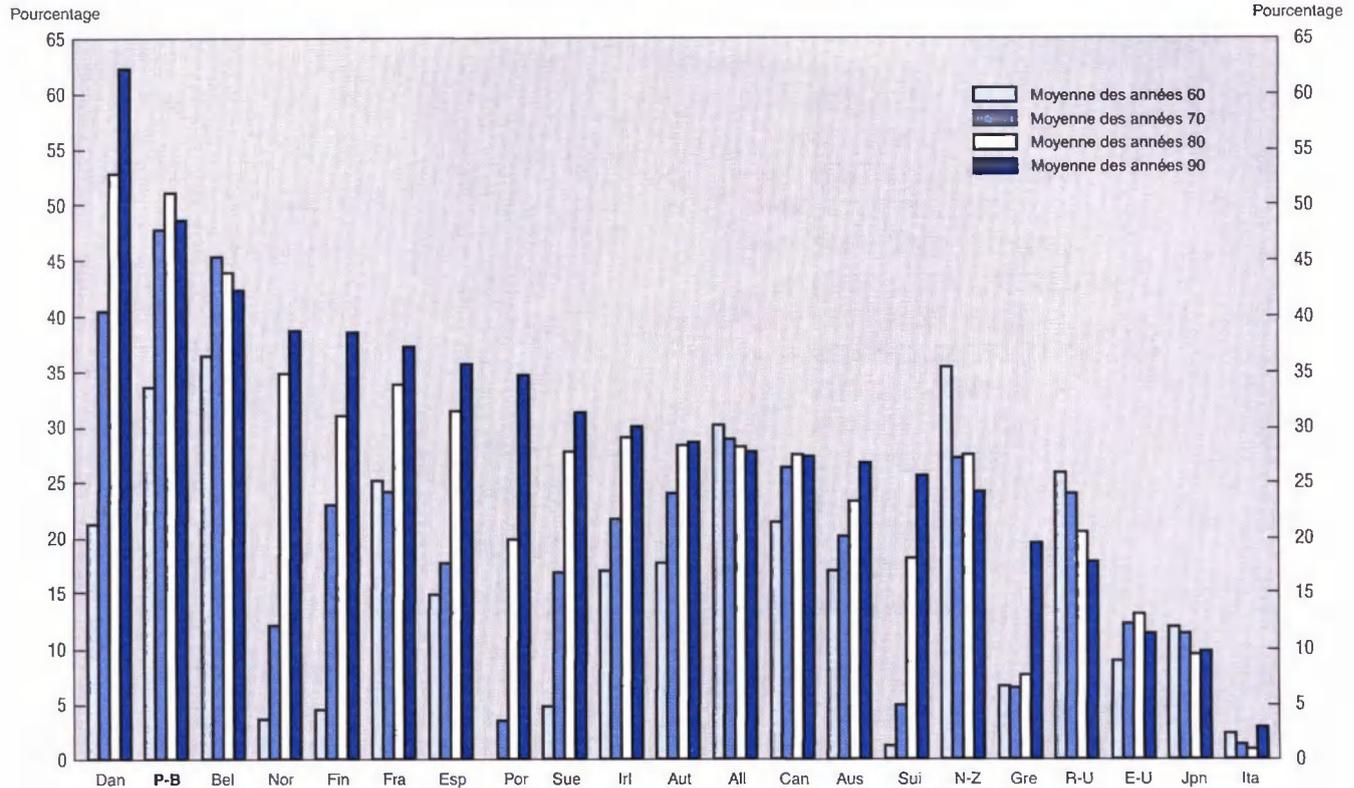
1993 : Australie, Canada, Grèce, Italie et Royaume-Uni.

1994 : Danemark.

Source : Équations fiscales de l'OCDE.

un emploi, avoir encouragé l'inactivité et atténué la pression à la baisse sur les salaires réels, surtout dans le compartiment le plus bas du marché du travail (graphique 18, parties C et D). D'après des calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE, à près de 50 pour cent, le taux brut moyen de remplacement du système d'assurance-chômage néerlandais était en 1991 le deuxième plus élevé parmi les pays Membres (graphique 20). Les calculs du Bureau central de planification confirment cette position mais établissent le taux moyen de remplacement aux

Graphique 20. **TAUX DE REMPLACEMENT DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE DEPUIS LES ANNÉES 60**¹



1. Prestations avant impôt en pourcentage des gains précédents avant impôt. Les pays sont classés par ordre décroissant de taux de remplacement dans les années 90.

Source : Base de données de l'OCDE sur les droits à prestations de chômage et les taux de remplacement.

Pays-Bas à 78 pour cent en 1993⁵³. D'autre part, la durée de versement des prestations s'accroît fortement avec l'âge, ce qui pourrait expliquer en partie l'importance du chômage de longue durée parmi les personnes d'un certain âge. Le régime d'invalidité est encore plus généreux que le régime d'assurance-chômage⁵⁴. En outre, il y a quelques années encore, du fait du manque de rigueur de ses dispositions et de sa mise en œuvre, ce régime était apparemment utilisé largement, tant par les employeurs que par les salariés, comme une solution de remplacement au chômage : les premiers s'en servaient pour contourner la législation régissant les licenciements et éviter les conflits sociaux ; les seconds, pour obtenir des prestations plus généreuses ou permanentes. Le problème de la contre-incitation exercée par les prestations sociales soumises à des critères de ressources est aggravé par la conjonction de taux élevés d'imposition marginale sur les revenus aux niveaux compris entre le salaire minimum et le salaire moyen, qui, on l'a vu plus haut, sont parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE. De fait, l'éventail des prestations auxquelles le chômeur peut avoir droit – subventions au loyer, allocations de garde d'enfants, services d'aide ménagère, bourses d'études, etc. – réduit fortement l'intérêt de prendre un emploi pour accroître son revenu disponible et peut même, dans certains cas, porter le taux effectif d'imposition marginale à plus de 100 pour cent. Cependant, ces cas sont tout à fait exceptionnels d'après le Bureau de planification sociale et culturelle⁵⁵.

Afin de rétablir l'équilibre des incitations et de freiner les dépenses de sécurité sociale, les gouvernements qui se sont succédé dans les années 80 et au début des années 90 ont pris des mesures en vue d'abaisser le niveau de divers instruments de garantie de ressources. Une des solutions appliquées a consisté à limiter le « lien » entre, d'une part le niveau des prestations sociales et le salaire minimum légal et de l'autre, la croissance du salaire contractuel moyen dans le secteur privé. Par ailleurs, les prestations sociales ont été gelées en termes nominaux en 1993, de même que le salaire minimum. De ce fait, l'écart entre le revenu moyen des personnes actives et inactives s'est creusé d'environ 20 pour cent entre 1983 et 1993. Les autorités ont aussi mis en œuvre une politique à long terme de durcissement des conditions d'admission au régime d'invalidité. En 1992-93, plusieurs mesures ont modifié divers aspects du système de protection sociale et, plus précisément, du régime d'invalidité : incitations financières destinées à décourager le recours aux régimes de maladie et d'invalidité aussi bien par les employeurs que par les salariés (système de « bonus-malus ») ; forte réduction

des niveaux de prestations pour les nouveaux admis, mais pas pour les personnes déjà couvertes ; contrôle plus strict des congés de maladie et de l'accès au régime d'invalidité (redéfinition de l'«invalidité»), conjugué à l'obligation pour les bénéficiaires de moins de 50 ans déjà couverts par ce régime de se soumettre à un réexamen sur la base de règles plus sévères ; et obligation pour ceux qui n'ont qu'une invalidité partielle d'accepter tout emploi «normal». Par la suite, les interlocuteurs sociaux ont en grande partie «réparé» – c'est-à-dire compensé – la réduction du niveau des prestations d'invalidité par le biais des conventions collectives. Il est difficile d'évaluer l'importance de cette dernière action. En revanche, on peut considérer qu'elle n'a pas eu grand effet étant donné que le coût de l'invalidité fait maintenant partie du processus de négociations et est beaucoup mieux perceptible au niveau de l'entreprise, ce qui devrait inciter à réduire le nombre de personnes en invalidité. Par contre, dans la mesure où ces conventions sont couvertes par l'extension administrative, elles seront considérées par les employeurs et les salariés comme élément de la masse salariale et auront donc une incidence sur les coûts ; par ailleurs, au niveau de l'entreprise, l'incitation à réduire le nombre de personnes en invalidité sera assez faible. Le système de bonus-malus a été récemment supprimé parce que les employeurs devaient aussi payer des pénalités lorsque des prestations d'invalidité étaient accordées aux salariés au titre de «risques sociaux», c'est-à-dire pour des risques autres que les accidents ou maladies professionnels. Le régime néerlandais d'invalidité est quasiment le seul dans la zone de l'OCDE qui ne fasse pas de distinction formelle entre «risque professionnel» et «risque social».

Accroître la flexibilité de l'emploi et du temps de travail

S'il est vrai que la législation relative à la sécurité de l'emploi peut contribuer à favoriser l'attachement des travailleurs à leur entreprise et, partant, l'investissement en compétences humaines, elle peut aussi être une source de rigidité et rendre les entreprises plus hésitantes à embaucher. Aux Pays-Bas, la législation régissant la protection de l'emploi est assez rigoureuse encore que, en définitive, elle ne le soit pas davantage que celle de certains autres pays d'Europe, notamment l'Italie et l'Espagne. Les aspects particulièrement stricts sont ceux qui ont trait aux procédures de licenciement, ainsi qu'aux périodes probatoires et aux contrats de durée déterminée. Les périodes probatoires sont courtes (deux mois) et le renouvellement des contrats de durée déterminée est limité – ces contrats étant convertis automatiquement en contrats permanents

s'ils sont reconduits. Par ailleurs, les Pays-Bas sont l'un des rares pays de l'OCDE où les employeurs doivent obtenir une autorisation administrative avant de pouvoir renvoyer des travailleurs. L'importance grandissante du travail à temps partiel et surtout du travail temporaire est peut-être le signe que la législation régissant la protection de l'emploi, à tout le moins, a modifié la composition de l'emploi⁵⁶. De surcroît, le Secrétariat de l'OCDE estime qu'aux Pays-Bas les coûts de licenciement et les délais de préavis contribuent davantage au chômage de longue durée que les autres variables de la politique du marché du travail telles que la durée maximale de versement des indemnités de chômage et le rapport entre les dépenses au titre des mesures actives et les prestations de chômage⁵⁷.

Mesures actives en faveur du marché du travail

Étant donné qu'aux Pays-Bas les incitations financières données aux chômeurs pour les amener à rechercher activement un emploi sont particulièrement limitées, on peut envisager diverses mesures «actives»⁵⁸. Pendant la période de vingt ans terminée en 1994, l'axe de la politique néerlandaise concernant le marché du travail a été légèrement réorienté, passant des mesures de garantie de ressources dans les années 70 et au début des années 80 vers des mesures plus «actives» et des incitations plus fortes au travail. Au début des années 70, les mesures «actives» en faveur du marché du travail étaient centrées principalement sur la demande et plus particulièrement sur la création d'emplois bénéficiant d'un soutien public dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que les infrastructures publiques ou la construction, et sur la préservation de l'emploi par l'octroi de subventions aux entreprises en proie à des difficultés financières. À partir de la fin des années 70, le recours à ces mesures a été notablement réduit et elles ont été en grande partie abandonnées au milieu des années 80. Au début des années 90, les programmes «actifs» ont été intensifiés en vue de réduire le chômage de longue durée en améliorant l'accès au marché du travail et les qualifications professionnelles.

Les «réservoirs d'emplois», créés en 1990, sont ciblés sur des groupes spécifiques qui connaissent un taux de chômage élevé et qui n'ont guère de chances de trouver un nouvel emploi par le jeu normal du marché du travail. Pour les minorités ethniques, les interlocuteurs sociaux se sont mis d'accord sur un objectif de proportionnalité de l'emploi, représentant la création de

60 000 emplois entre 1990 et 1996. Ce chiffre a été atteint, mais pas l'objectif de proportionnalité, si bien que le taux de chômage reste de 3 à 4 fois plus élevé dans les minorités que dans le reste de la population. Une loi a donc été adoptée dans le but de favoriser l'emploi proportionnel des minorités sur la période 1994-99⁵⁹. L'initiative d'aiguillage, lancée au début des années 90, consiste à élaborer un plan adapté aux caractéristiques et aux besoins des chômeurs de longue durée, les activités allant de la remotivation au placement sur le marché du travail normal en passant par la formation, le recyclage et les stages. La Loi sur la garantie d'emploi pour les jeunes, entrée en application au début de 1992, tente de résoudre le problème du chômage des jeunes en leur offrant des formules conjuguant formation et expérience pratique afin de faciliter leur accès à un emploi permanent. L'objectif des autorités est d'augmenter progressivement le nombre de bénéficiaires, de sorte que d'ici à 1998 tous les jeunes chômeurs de ce groupe cible soient couverts, y compris les jeunes immigrants et demandeurs d'asile. En septembre 1994, cette Loi a été complétée par un nouveau programme de formation des jeunes qui ne sont pas préparés à vivre directement une expérience professionnelle pratique et, en 1994, il a été étendu au secteur privé (jusque-là, les jeunes étaient placés uniquement dans le secteur public).

Une évaluation de la loi sur la garantie d'emploi pour les jeunes, effectuée par les autorités, révèle qu'en raison de l'afflux des jeunes et de l'adéquation insuffisante de leurs capacités, beaucoup d'entre eux ont un accord de travail mais pas d'emploi, si bien que la proportion de jeunes obtenant effectivement un emploi a été très limitée. C'est la raison pour laquelle la Loi a été complétée par la possibilité d'un programme de formation étendu au secteur privé. Parmi les problèmes non résolus on peut citer, pour certains jeunes, les conditions de travail offertes par ce programme qui sont attrayantes par comparaison avec les emplois normaux, en raison de leur sécurité et parce que ces emplois sont moins exigeants que des emplois normaux, qui sont pour la plupart temporaires, au début du moins. Le Service public de l'emploi (SPE) n'a pas suffisamment réussi à orienter les jeunes vers des emplois normaux et à limiter le nombre de bénéficiaires de ce programme, qui ne devrait être qu'un dernier recours. Les résultats du SPE semblent avoir été, dans l'ensemble, assez médiocres, notamment du point de vue de sa capacité d'offre d'emplois⁶⁰. La pression exercée sur les chômeurs afin de les inciter à chercher activement du travail et la coopération entre les diverses institutions dans ce domaine semblent aussi avoir été insuffisantes.

Afin d'améliorer l'efficacité de la recherche d'emploi et de réduire les déséquilibres sur les marchés locaux du travail, le SPE a été réorganisé en 1990, de telle sorte qu'il est désormais institutionnellement indépendant du gouvernement, réellement tripartite, décentralisé et qu'il ne détient plus le monopole du placement. Cependant, on n'a pas réussi à limiter l'enregistrement comme chômeur auprès du SPE aux personnes disponibles pour un emploi. La Caisse d'assurance, qui ne participe pas directement au programme actif de placement, n'a donc eu qu'un pouvoir limité de vérification de la disponibilité pour l'emploi et de la recherche active d'un emploi. Par ailleurs, les sanctions pouvant être prononcées à l'encontre des demandeurs de prestations qui refusent un emploi ou une formation relèvent toujours des Caisses d'assurances sociales professionnelles – gérées et contrôlées directement par les interlocuteurs sociaux – et des communes (GSD). Par conséquent, même après ces réformes, les Pays-Bas n'ont toujours pas un système unifié de SPE/protection sociale, c'est-à-dire un « système à guichet unique ». De plus, s'il est vrai que ce « partenariat social » met en œuvre des mécanismes de contrôle et de régulation et privilégie le consensus et l'intérêt national, du fait de la complexité et de la lenteur du processus de prise de décisions, il crée des risques pour l'efficacité de la politique et de la gestion du marché du travail. Par ailleurs, l'objectif de la législation peut être sapé au stade de la mise en œuvre et, lorsque l'intérêt individuel des travailleurs et des entreprises diffère de l'intérêt public, le système peut être détourné de sa vocation, comme cela a été le cas pour les prestations d'invalidité.

Élargir la base de connaissances, accroître l'efficacité et développer la capacité d'innovation

Améliorer les qualifications et les compétences

Il faut améliorer les compétences et les qualifications – par le biais du système éducatif normal, de programmes d'apprentissage et de mesures « actives » – non seulement pour renforcer le taux de croissance non inflationniste de l'économie mais aussi pour réduire les inadéquations sur le marché du travail et relever les niveaux de productivité afin de justifier une structure des salaires compatible avec les objectifs d'équité. L'intensité de capital humain, définie comme investissement total en éducation, technologie et autres connaissances en pourcentage du PIB, a été relativement stable au cours de la période 1975-91 (tableau 4). Cependant la part de la technologie et des autres indicateurs des

Tableau 4. Investissements en actifs incorporels et contribution en pourcentage des différentes composantes, 1975-91

	1975	1979	1982	1987	1991
Investissement total en capital humain					
Millions de florins, prix courants	23 015	34 315	39 505	47 715	57 883
En pourcentage du PIB	10.5	10.9	10.7	10.8	10.7
	Part dans l'investissement total en capital humain				
Éducation ¹	59.8	59.8	56.5	48.1	43.0
Universités	6.3	6.1	4.3	4.1	3.9
Enseignement supérieur non universitaire	4.3	4.9	4.5	3.8	3.5
Enseignement primaire et secondaire	45.2	44.6	43.3	35.4	30.1
<i>Après correction pour tenir compte de la variation de la part des 0-19 ans dans la population depuis 1975²</i>	45.2	47.6	48.8	44.6	40.8
Formation en entreprise	4.0	4.3	4.5	4.8	5.5
Technologie	25.8	25.0	27.8	34.6	36.8
Recherche et développement	19.3	17.3	18.4	21.0	17.9
Entreprises	10.1	8.7	9.4	12.3	9.4
Instituts de recherche publics	4.9	4.5	4.4	4.4	4.2
Universités	4.3	4.1	4.7	4.3	4.3
Investissements non matériels	4.2	4.4	4.9	5.8	8.4
Licences	2.3	3.3	4.4	7.8	10.4
Autres					
Mercatique (marketing)	14.0	14.9	15.4	16.9	19.7
Services techniques et conseils	0.5	0.4	0.3	0.4	0.6

1. Dépenses courantes d'éducation seulement.

2. Dans l'hypothèse d'une part inchangée des 0-19 ans dans la population totale depuis 1975.

Source : B. Minne (1995), «Onderzoek, ontwikkeling en andere immateriële investeringen in Nederland», *Mémoire de recherche n° 116*, Bureau central de planification, annexe A; les données relatives au PIB et à la distribution de la population proviennent du Bureau central des statistiques.

connaissances (y compris la mercatique, les services techniques et les conseils) est passée de 40 pour cent de l'investissement total en capital humain en 1975 à 57 pour cent en 1991. La part des dépenses d'éducation a diminué dans tous les secteurs exception faite des investissements dans la formation en entreprises⁶¹. Les dépenses publiques au titre de l'éducation sont passées de quelque 22 pour cent du total des crédits budgétaires en 1975 à 16 pour cent environ en 1991. Cette baisse reflète en partie l'évolution démographique; mais comme l'indique le tableau 5, même si l'on tient compte de la réduction de la part des moins de 20 ans dans la population, les dépenses au titre de l'enseignement primaire et secondaire accusent néanmoins un recul de 8 points entre 1982 et 1991⁶².

Tableau 5. Répartition, en pourcentage, de la population de 25-64 ans, par niveau d'instruction

	Pays-Bas	Nord-ouest de l'Europe ¹	UE (15) ²	OCDE ³
Enseignement primaire et premier cycle du secondaire ⁴	42.5	34.3	48.4	44.6
Enseignement secondaire du deuxième cycle ⁵	37.1	46.5	35.6	36.6
Enseignement tertiaire	20.9	19.2	16.0	18.8

1. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
 2. À l'exclusion de la Grèce.
 3. À l'exclusion de la Grèce, du Japon et du Mexique.
 4. Le premier cycle de l'enseignement secondaire fait suite à l'enseignement primaire (généralement la tranche d'âge 12-15 ans).
 5. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire englobe tous les élèves du secondaire qui ont fini le premier cycle, y compris les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle.

Source : OCDE Statistiques de l'éducation, 1985-1992, tableau V.1.

La population en âge de travailler (25-64 ans) présente des niveaux de qualification relativement élevés au regard des moyennes de l'OCDE et de l'UE (tableau 5). Cependant, la part des personnes ayant atteint le niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est relativement réduite. Cela tient au fait que cette catégorie inclut les compétences acquises par le biais des programmes d'apprentissage, qui ont toujours eu moins d'importance aux Pays-Bas que dans les pays voisins, notamment l'Allemagne⁶³. Le système d'éducation néerlandais peut être qualifié de « spécialisé » et concentré sur l'enseignement à temps complet. Dans le passé, les élèves choisissaient à un stade assez précoce entre différents types d'enseignement général et professionnel, mais récemment, l'enseignement général de base a été diversifié, avec des disciplines techniques. A partir de 16 ans, la plupart des élèves poursuivent des études à plein temps, dont plus de la moitié consiste en un enseignement professionnel à plein temps. Les apprentis sont relativement peu nombreux aux Pays-Bas. En 1991, ils étaient moins de 150 000 et un peu plus de 20 pour cent des élèves de deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre plus de 55 pour cent en Allemagne, pays doté d'un système éducatif dual⁶⁴. Le nombre relativement peu élevé d'apprentis inscrits dans l'enseignement professionnel aux Pays-Bas tient, pour une grande part, à l'éventail restreint de formations offertes dans le cadre de ce système et à son coût, puisque la plupart des apprentis ont un contrat de travail et gagnent au

moins le salaire minimum légal. Pour les jeunes de moins de 23 ans, la rémunération est calculée sur la base du salaire minimum-jeunes, sensiblement inférieur au salaire minimum « normal ». Le système d'apprentissage et l'enseignement professionnel à temps plein offrent à la fois avantages et inconvénients. Le premier permet aux jeunes de poursuivre leur scolarité normale – du moins à temps partiel – tout en acquérant de précieuses connaissances pratiques et une expérience professionnelle. Le second semble donner une meilleure chance d'avancement professionnel⁶⁵.

L'enseignement professionnel joue un rôle important dans les performances de l'économie. Or, une comparaison internationale des qualifications professionnelles de la population d'âge actif (tableau 6) fait apparaître que la part de la population active dépourvue de certificats d'aptitude professionnelle est plus réduite aux Pays-Bas qu'en France et au Royaume-Uni. Toutefois, la part des diplômes professionnels de niveau intermédiaire inférieur (qui incluent dans ce cas les certificats d'apprentissage) n'est que de 38 pour cent, contre 56 pour cent en Allemagne. En revanche, la population active néerlandaise se distingue comme ayant la proportion la plus élevée de techniciens dotés d'un certificat professionnel intermédiaire supérieur⁶⁶. Les études de la productivité et de la compétitivité révèlent en général un niveau de formation professionnelle assez satisfaisant dans la population active néerlandaise. Selon le dernier *World Competitiveness report*, les employeurs néerlandais jugent moyennes l'efficacité de la

Tableau 6. Répartition, en pourcentage, de la population active par niveau de qualifications professionnelles, 1988-89

	Pays-Bas 1989	France 1988	Allemagne 1988	Royaume-Uni 1989
Pas de qualifications professionnelles ¹	35	53	26	64
Qualifications professionnelles de niveau secondaire	57	40	63	25
dont :				
Ouvriers professionnels ²	38	33	56	18
Techniciens ³	19	7	7	7
Diplômés de l'enseignement supérieur ⁴	8	7	11	11

1. Tous les détenteurs de diplômes non professionnels (à l'exclusion des diplômes de l'enseignement supérieur).

2. Les ouvriers professionnels et techniciens de niveau intermédiaire inférieur.

3. Les techniciens de niveau intermédiaire supérieur.

4. Les diplômés universitaires et diplômes professionnels de l'enseignement supérieur technique.

Source : S. J. Prais (1995), *Productivity, Education and Training*, NIESR, Cambridge, University Press, tableau 2.5.

formation sur le tas et la disponibilité de techniciens et d'ingénieurs⁶⁷. Les études de cas au niveau de l'entreprise sur le lien entre productivité et formation donnent à penser que l'avantage des Pays-Bas sur le Royaume-Uni en termes de productivité résulte d'un niveau plus élevé d'enseignement professionnel, principalement en raison de la plus grande fiabilité et flexibilité de la main-d'œuvre, qui se traduit par un nombre plus réduit de pannes et une utilisation plus efficace de l'effectif des travailleurs⁶⁸. Dans leurs récents travaux sur le thème *Benchmarking the Netherlands*⁶⁹, les autorités néerlandaises révèlent que, malgré de bons résultats dans certains domaines, le système d'enseignement général n'est guère performant par rapport à un échantillon d'autres pays en ce qui concerne l'adéquation entre le marché du travail et l'enseignement secondaire, les licences et l'adéquation entre le nombre de diplômés et les besoins du marché du travail. Le rapport note qu'à en juger par le niveau relatif du chômage des jeunes, l'enseignement, jusqu'au secondaire, est bien moins adapté aux besoins du marché du travail aux Pays-Bas qu'en Allemagne et au Danemark – deux pays où le système dual de formation professionnelle (ou d'apprentissage) est beaucoup plus élaboré qu'aux Pays-Bas.

Intensifier la concurrence sur les marchés de produits

Parmi les divers facteurs qui ont pu entraver d'une manière plus générale le fonctionnement de l'économie, avec les rejaillissements que cela a eu sur l'emploi (voir chapitre IV), le plus important semble avoir été le faible degré de concurrence qui prévalait sur de nombreux marchés de biens et de services ainsi que dans le secteur public – notamment dans les domaines des services d'utilité publique, des transports, de la santé et du logement. Dans ce domaine, le fait saillant a été le lancement, à la fin des années 80, d'une révision complète de la politique de la concurrence et une mise en œuvre plus résolue du système existant. Jusqu'alors, les Pays-Bas n'avaient pas une politique très rigoureuse en matière de concurrence et leur législation dans ce domaine était très différente de celle de la plupart des autres pays de l'OCDE : elle était fondée sur le principe d'abus, et les ententes et autres accords de collusion n'étaient en principe pas interdits. Les règles régissant l'octroi de licences – généralement couvertes par la Loi sur l'établissement – étaient nombreuses, restrictives et complexes. De ce fait, le degré de concurrence était assez faible, surtout dans les secteurs qui ne sont pas exposés au commerce international. Même s'il s'est révélé difficile d'identifier les effets néfastes de ce manque de concurrence sur les marchés de

produits, du moins au niveau macroéconomique, ces effets ont sans doute été importants⁷⁰. Par ailleurs, la faiblesse de la concurrence a pu aussi nuire à des aspects intangibles de l'activité économique, comme la « qualité », l'esprit d'entreprise et le dynamisme⁷¹.

Les mesures limitant la concurrence dans certain secteurs – telles que l'accent mis sur le logement social et la réglementation de l'entrée sur les marchés municipaux du logement – ont peut-être nui à la mobilité de la main-d'œuvre et contribué aux inadéquations. Le secteur du logement réglementé et le secteur locatif sont beaucoup plus développés aux Pays-Bas que dans les autres pays de l'OCDE : environ 75 pour cent des logements en location sont financés par le secteur public par l'intermédiaire des organismes gestionnaires de logements et des collectivités locales, et plus de 90 pour cent sont soumis à des réglementations de prix et des rationnements quantitatifs par les autorités chargées du logement. Les loyers pratiqués dans ce secteur étant inférieurs aux prix du marché et les chances de trouver un logement social dans d'autres régions étant incertaines, avec le risque que cela comporte de devoir s'inscrire à nouveau sur une liste d'attente, les travailleurs peuvent être découragés d'accepter des emplois dans une région différente.

Face à la nécessité de réformer radicalement la législation néerlandaise en matière de concurrence afin de mieux l'adapter à un cadre économique hautement déréglementé et intégré et de l'aligner sur les normes de l'UE, le gouvernement a décidé de suivre deux lignes d'action parallèles. La première a été l'interdiction – en 1993 et 1994 – des ententes horizontales sur les prix, des accords de partage du marché et des soumissions concertées, ainsi que l'adoption d'une nouvelle Loi sur l'établissement, profondément révisée et libéralisée. Par ailleurs, en vertu d'un amendement à la Loi de 1956 sur la concurrence économique, le champ d'application de cette loi a été étendu à la collusion informelle, par exemple dans les professions libérales. La seconde ligne d'action vise l'adoption d'une loi sur la concurrence entièrement nouvelle et plus générale fondée sur les principes de la réglementation européenne, interdisant les pratiques et arrangements restrictifs au même titre que les abus de position dominante. La nouvelle loi comportera, pour la première fois aux Pays-Bas, un système de contrôle des fusions et elle sera appliquée par un organisme indépendant du gouvernement. Il s'agit d'une approche plus générale que la Loi existante sur la concurrence, complétée et étendue par les mesures susvisées, et dans la pratique la différence sera grande. Pour prendre des mesures, les autorités n'auront plus à décider de quel type

d'accord restrictif il s'agit, ce qui est souvent difficile à déterminer. Par ailleurs, une entreprise dominante ne s'en tirera pas simplement en mettant fin à une pratique abusive jugée illégale, comme c'est le cas actuellement, mais elle sera sanctionnée dès le moment où cette pratique aura commencé. Enfin, le contrôle de l'application de la loi en matière de concurrence relèvera non plus de la justice pénale mais de l'administration, ce qui permettra une plus grande souplesse. Il est probable, toutefois, que la nouvelle loi ne prendra pas effet avant 1997 car, avant de la soumettre au Parlement, le gouvernement a dû attendre l'avis du Conseil économique et social, de la Commission chargée de la concurrence économique et du Conseil d'État. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a opté pour une double ligne d'action.

Technologie et innovation

Il est indispensable de développer la capacité d'innovation pour faire face aux défis que posent, du point de vue de la main-d'œuvre, le rapide progrès technologique et l'intensification de la concurrence commerciale. Aux Pays-Bas, la progression de l'emploi au cours des années 90 a été concentrée dans le secteur des services. Entre 1990 et 1995, l'emploi dans l'industrie a diminué de près de 5 pour cent alors qu'il a progressé de plus de 13 pour cent dans les services, ce qui s'explique en partie par la sous-traitance d'activités industrielles. Dans l'industrie, il s'est mieux comporté dans les secteurs qui ont la plus forte intensité technologique et où les emplois sont très qualifiés et bien rémunérés. Cependant, comme on le verra au chapitre IV, les dépenses totales de R-D sont tombées au-dessous de la moyenne de 2.2 pour cent du PIB enregistrée dans la zone de l'OCDE. Cette baisse a été concentrée dans le secteur des entreprises.

Mesures prises récemment

Vue d'ensemble

Le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en août 1994 a souligné la nécessité de rendre l'économie tout entière plus flexible et plus dynamique afin d'accélérer la croissance non inflationniste de l'activité et de créer suffisamment d'emplois non seulement pour faire face à l'important accroissement de la population d'âge actif mais aussi pour réduire notablement le nombre de personnes qui sont actuellement inactives. Priorité a été donnée à la création d'emplois

permanents dans le secteur privé. Il s'agit par conséquent de renforcer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en favorisant la modération salariale, en améliorant la flexibilité du marché du travail et du système de sécurité sociale afin d'en réduire les effets négatifs sur les incitations à travailler, l'innovation et l'investissement en infrastructures, et en améliorant l'enseignement et la formation. Un autre aspect important de cette stratégie est l'allègement progressif de la charge collective – c'est-à-dire la part totale des impôts et des cotisations sociales en pourcentage du PIB – conjugué à des mesures plus spécifiques d'aide aux travailleurs peu qualifiés, telles que des réductions des coûts de main-d'œuvre non salariaux, ciblées sur le compartiment le plus bas du marché du travail, et la création d'emplois subventionnés. L'objectif du gouvernement est la création d'au moins 350 000 emplois sur la période 1995-98.

Mesures budgétaires

Les budgets de 1995 et 1996 prévoyaient des réductions générales des impôts et des cotisations patronales de sécurité sociale. Le budget de 1996 prévoit en outre une mesure spéciale de réduction des cotisations sociales patronales pour les travailleurs du compartiment le plus bas du marché du travail – c'est-à-dire ceux qui ont un salaire représentant au maximum 115 pour cent du salaire minimum légal. Selon les autorités, cela devrait faire baisser les coûts de main-d'œuvre de 4½ pour cent au niveau du salaire minimum légal. De plus, les coûts d'embauche d'un chômeur de longue durée à un niveau de salaire allant jusqu'à 130 pour cent du salaire minimum légal seront encore réduits – dans une proportion estimée à 13 pour cent – grâce à une diminution supplémentaire des cotisations patronales pendant quatre ans au maximum⁷². Toutefois, du fait du niveau relativement élevé des salaires minimums fixés dans les conventions collectives et de leur extension légale, ces mesures auront sans doute un effet assez limité.

Emplois subventionnés

Les autorités estiment toutefois que ces mesures générales et les réductions ciblées des coûts de main-d'œuvre non salariaux sont peut-être encore insuffisantes pour résoudre le problème du chômage des travailleurs peu qualifiés. Elles ont donc décidé la création directe d'emplois subventionnés pour les chômeurs de longue durée – les Pays-Bas sont le seul pays de l'OCDE à avancer avec détermination dans cette direction. Une première catégorie d'emplois permanents, environ 40 000, sera créée dans le secteur public d'ici à 1998. Ces emplois

visent à satisfaire les besoins sociaux et ils seront concentrés dans les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées et handicapées, les maisons de santé, les garderies d'enfants et les services de soins à domicile, ainsi que dans des domaines tels que l'ordre public, l'entretien des édifices publics et la protection de l'environnement. Par ailleurs, à titre expérimental et en coopération avec les collectivités, institutions et organismes locaux, il a été décidé de créer une seconde catégorie d'emplois spéciaux pour les chômeurs de longue durée. Ces emplois seront concentrés principalement dans le secteur privé et seront financés essentiellement à l'aide des économies réalisées sur les prestations de sécurité sociale et en partie à l'aide d'une contribution de l'État (une somme de 0.7 milliard de florins a été réservée à cet effet). Environ 20 000 de ces emplois prévus au cours des deux années à venir sont déjà approuvés. Lors des consultations de l'automne 1995, les interlocuteurs sociaux ont promis au gouvernement qu'ils prendraient des initiatives en vue de réduire le chômage de longue durée parmi les minorités ethniques. Aucun objectif n'a été fixé pour le nombre minimum d'emplois à créer.

Mesures visant à freiner les dépenses de sécurité sociale

Le gouvernement applique plusieurs méthodes pour réduire les dépenses de sécurité sociale, l'une de ces stratégies consistant à assujettir davantage le système de protection sociale aux forces du marché afin de renforcer les incitations et l'efficacité et d'atténuer le problème du risque subjectif. La privatisation du régime de maladie a pris effet en mars 1996. En outre, le gouvernement introduira en 1997 une différenciation des primes d'assurance et une clause de « sortie » dans le régime d'invalidité. Les autorités estiment que la différenciation des primes (entre secteurs ou entre entreprises, selon le nombre relatif d'invalides) incite les employeurs à réduire le nombre de leurs salariés qui demandent des prestations d'invalidité. La clause de « sortie » devrait inciter les conseils d'administration à réduire l'afflux de salariés dans le régime d'invalidité – de peur que les taux de cotisations n'augmentent et que les employeurs ne quittent le régime public. Par ailleurs, les autorités espèrent qu'un nouveau système de « budgets d'incitation » sera efficace pour réduire le nombre de bénéficiaires d'une aide sociale. Le nouveau système permet aux municipalités d'offrir aux bénéficiaires d'une aide sociale des incitations financières afin de les amener à accepter des emplois et à suivre une formation, un enseignement ou d'autres programmes actifs.

Une autre méthode consiste à décentraliser et à rendre plus stricte la mise en œuvre des régimes de protection sociale. La nouvelle Loi sur l'assistance sociale générale, entrée en vigueur au début de 1996, confère aux collectivités locales davantage de responsabilité dans la mise en œuvre de la législation en matière de garantie de ressources, et souligne l'« obligation d'activation » – toute personne recevant une aide financière, à l'exception des parents isolés avec des enfants de moins de cinq ans, doit, en principe, être disponible pour un emploi. Cependant, par suite de la forte baisse du nombre d'invalides qu'entraîne le processus de réexamen en cours, le gouvernement a récemment décidé d'assouplir les règles et de faire en sorte que les personnes de plus de 45 ans qui perdent leurs prestations d'invalidité par suite de ce réexamen aient droit à une prestation minimale au titre du régime d'assurance-chômage jusqu'à l'âge de 65 ans – âge auquel elles auront droit à une pension de retraite⁷³.

Mesures actives en faveur du marché du travail

Afin de rehausser l'efficacité des mesures actives en faveur du marché du travail, les interlocuteurs sociaux et le gouvernement se sont mis d'accord, en décembre 1994, sur une nouvelle réforme du SPE. Le gouvernement a formulé un certain nombre de lignes directrices pour la nouvelle Loi sur le Service de l'emploi qui a été soumise au Parlement⁷⁴. Par ailleurs, plusieurs mesures sont prises en vue d'intensifier la coopération entre le SPE et les organismes de protection sociale⁷⁵.

Qualifications et compétences

S'agissant de la nécessité d'améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre, l'objectif du gouvernement est d'offrir aux jeunes et aux adultes un enseignement et une formation qui les préparent convenablement à affronter le marché du travail. En 1995, la Loi sur l'enseignement et la formation professionnelle (WEB) a été approuvée par le Parlement. Cette loi prévoit notamment : la création de centres régionaux de formation offrant un enseignement de base, un enseignement général pour adultes, des formules d'apprentissage et un enseignement professionnel secondaire ; le renforcement de la partie pratique de la formation professionnelle ; et l'établissement d'une structure nationale des qualifications. Les centres régionaux de formation sont des institutions générales, largement autonomes, capables d'offrir des enseignements sur mesure. Depuis le début de 1996, les entreprises qui emploient des apprentis bénéficient d'un

avantage fiscal. Les autorités espèrent ainsi augmenter le nombre d'apprentis de 18 000 sur trois ans. Elles entendent aussi améliorer et surveiller la coopération aux niveaux local et sectoriel entre les établissements d'enseignement et de formation, les services publics de l'emploi et les organisations représentant les employeurs et les salariés. Afin d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, une récente loi prévoit que, lors d'un changement d'emploi, il faut calculer la valeur des droits à pension accumulés et la transférer au nouvel employeur qui doit l'accepter dans son propre régime de pensions.

Comme on le verra au chapitre IV, le Livre blanc de 1995 intitulé «*Le savoir en action*», annonce un certain nombre de mesures destinées à améliorer les qualifications de la main-d'œuvre et à promouvoir la technologie. Ces mesures consistent à augmenter les dépenses de recherche et de développement (R-D) dans le secteur privé, à accélérer la diffusion de la technologie et à améliorer l'enseignement technique.

Petites et moyennes entreprises

Afin de rehausser la capacité d'emploi des petites et moyennes entreprises (PME)⁷⁶ – qui représentent environ 60 pour cent de l'emploi aux Pays-Bas et qui, du point de vue de la création nette d'emplois, ont obtenu de meilleurs résultats ces dernières années que les entreprises plus importantes – le ministère des Affaires économiques a publié en juin 1995 un document sur l'esprit d'entreprise et la création d'emplois intitulé *Création d'emplois par les entreprises*. Les mesures proposées sont centrées sur l'allègement des réglementations qui limitent l'accès au marché pour les nouvelles entreprises et sur le développement des sources de financement extérieur pour ces entreprises. Les prêts accordés par le Système de garantie de crédit pour les PME, la principale source de capital-risque aux Pays-Bas, seront remplacés en 1996 par un autre programme qui sera ciblé sur les nouvelles petites entreprises novatrices et complété par des mesures visant à encourager les partenariats sur le marché du capital-risque. Le gouvernement a aussi annoncé des incitations fiscales en faveur des PME (0.5 milliard de florins). L'une d'entre elles concerne les investisseurs privés qui prêtent à de petites entreprises qui démarrent – *Tante Agaath regeling* (voir chapitre IV). Par ailleurs, le taux de l'impôt sur les sociétés a été abaissé de 40 à 38 pour cent en-dessous de 100 000 florins.

Concurrence

Dans le domaine de la concurrence, le nouveau gouvernement suit la double stratégie présentée plus haut, et va soumettre au Parlement son nouveau projet de loi sur la concurrence dans quelques mois⁷⁷. Il est prévu notamment de créer un office de la concurrence, en grande partie autonome mais qui dépendra en fin de compte du ministère des Affaires économiques^{78, 79}. La Loi libéralisée sur l'établissement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996 : le nombre d'autorisations est ramené de 88 à 8, ce qui réduit probablement les obstacles à l'entrée qui étaient élevés et entravaient le démarrage de nouvelles entreprises et la création d'emplois. Le gouvernement a aussi décidé que le contrôle des fusions et acquisitions ferait partie intégrante de sa politique en matière de concurrence. Il faudra donc signaler aux autorités responsables de la concurrence les fusions dépassant un chiffre d'affaires total donné; les autorités décideront si une autorisation est nécessaire et, dans l'affirmative, si elles l'accordent ou non. Par ailleurs, conformément à l'Accord de coalition, une commission ministérielle spéciale – présidée par le Premier ministre – a été créée et chargée de limiter les réglementations et la charge administrative⁸⁰, de renforcer la concurrence et d'améliorer la qualité de la législation. Le premier domaine spécifique examiné a été la Loi sur les heures d'ouverture des magasins. Le gouvernement a proposé, et la Chambre basse du Parlement a approuvé en décembre 1995, une importante libéralisation des procédures et réglementations existantes – permettant notamment aux magasins d'ouvrir de 6 heures à 22 heures du lundi au samedi, l'ouverture le dimanche étant aussi autorisée douze fois par an. D'après les calculs du Bureau central de planification, cette initiative pourrait permettre de créer 15 000 emplois. D'autres domaines de la législation sont à l'étude pour la première année de cette déréglementation, notamment les services de taxi, le décret sur le nombre d'heures de conduite et le monopole des juristes. Pour la deuxième «phase» de l'opération, les domaines suivants ont été choisis : législation relative aux produits alimentaires, obstacles réglementaires sur le marché des soins de santé, obstacles à un fonctionnement «commercial» des établissements d'enseignement, loi sur les agents d'assurance, loi sur la lutte contre le bruit, réglementation relative aux caisses de retraite professionnelles. S'il est vrai que pour ces autres domaines, l'effet direct de la libéralisation sur l'emploi sera sans doute plus limité, l'effet psychologique et de démonstration pourrait être important et aidera peut-être à promouvoir un cadre plus dynamique et plus concurrentiel.

Évaluation et possibilités de poursuite de l'action

Une plus grande flexibilité dans la structure des salaires semble importante pour pouvoir aller plus loin dans l'allégement des coûts de main-d'œuvre et dans l'amélioration des perspectives de l'emploi, surtout pour les travailleurs peu qualifiés. Pour les raisons examinées plus haut, la suppression ou la limitation de l'extension administrative des accords salariaux sectoriels et un assouplissement plus marqué du système de salaire minimum légal sont les deux mesures les plus importantes dans ce domaine. Aux termes de l'Accord de coalition, les conventions salariales collectives dans lesquelles les salaires les plus bas sont supérieurs au salaire minimum légal n'auront plus force de loi. Le gouvernement a discuté de cette question avec les interlocuteurs sociaux et a accepté de ne pas supprimer l'extension administrative, en comptant sur les partenaires sociaux pour créer de nouveaux barèmes au niveau du salaire minimum légal dans les conventions collectives. Une évaluation aura lieu à l'occasion des accords salariaux du printemps 1996. Le gouvernement envisage aussi d'exempter, temporairement et de façon limitée, de l'obligation de respecter le salaire minimum légal les employeurs qui embaucheront des chômeurs de longue durée⁸¹. Ces mesures seraient les bienvenues mais il faudrait les généraliser, et pendant une période de transition les autorités devraient envisager d'utiliser davantage les « clauses d'ouverture » dans les conventions collectives⁸². S'agissant des objectifs de la politique sociale et des préoccupations relatives à l'équité – qui pourrait être menacée par un abaissement des salaires minimums légaux ou négociés – il vaut mieux prendre des mesures qui réduisent au minimum les contre-incitations à travailler et les « pièges de la pauvreté et du chômage »⁸³. Une stratégie associant une plus large distribution des salaires et des prestations liées à l'exercice d'une activité comme un système de crédits d'impôt sur le revenu du travail qui seraient accordés en fonction des ressources pourrait aider à créer des possibilités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés et pour les personnes qui sont à la recherche d'un premier emploi. Cependant, même des crédits d'impôt sur le revenu du travail rehausseraient les taux d'imposition marginale pour les particuliers et les ménages qui se situent dans une certaine partie de la distribution des salaires. Il y aurait donc toujours un choix à faire entre les objectifs de réduction de la pauvreté et de l'inégalité et de renforcement des incitations à travailler. Néanmoins, d'après les observations faites aux États-Unis, en Allemagne et au Danemark, il semble que même des emplois très faiblement rémunérés puissent

renforcer l'équité – à moyen terme – du fait que les gains relatifs des travailleurs qui se trouvent initialement au bas de la distribution des salaires augmentent souvent rapidement⁸⁴.

Bien que ce ne soit pas une mesure de libéralisation, le gel du salaire minimum légal – comme cela a été fait de 1993 à 1995 – peut accroître progressivement la flexibilité des salaires et en élargir la structure. Néanmoins, il est probable que cette mesure ne réduira que légèrement le rapport du salaire minimum légal (brut) au salaire moyen qui, aux environs de 60 pour cent, est encore très élevé en comparaison des autres pays. De plus, on l'a noté, le nombre de travailleurs émargeant au niveau du salaire minimum légal représente moins de 3 pour cent du total, en raison principalement du niveau beaucoup plus élevé des salaires minimums fixés dans les conventions collectives qui, du fait de l'extension légale automatique de ces conventions, représentent en fait un plancher de salaire dans beaucoup de branches. A moins de supprimer ce plancher, le gel du salaire minimum légal n'aura pas d'effet sur l'emploi dans ces branches. En tout état de cause, le salaire minimum légal et les prestations sociales seront de nouveau indexés intégralement en 1996 sur la hausse moyenne des salaires dans le secteur privé. Le taux de dépendance (c'est-à-dire le rapport entre les personnes indemnisées, en équivalents temps plein, et les personnes en activité, en équivalents temps plein) tombera sans doute à moins de 82.6, le niveau de référence qui, légalement, déclenche l'indexation. De ce fait, les bénéficiaires de prestations sociales ou d'une pension de retraite publique conserveront probablement leur pouvoir d'achat en 1996, ce qui est conforme à la stratégie gouvernementale de maintien d'un équilibre général entre les niveaux de revenu des différentes catégories sociales.

La réaction des entreprises à une baisse des coûts de main-d'œuvre salariaux et non salariaux serait peut-être plus positive si, en même temps, la législation relative à la protection de l'emploi était assouplie. Le gouvernement examine actuellement la législation en matière d'embauche/de licenciement et compte accélérer les procédures de licenciement. Il devrait aussi prolonger la durée des périodes probatoires, assouplir les restrictions limitant le renouvellement des contrats de durée déterminée et supprimer ou déreglementer le système d'autorisation des agences de travail temporaire et des agences de conseils privées.

Il est essentiel d'avoir des institutions du marché du travail qui soient efficaces, non seulement pour réaliser des programmes actifs mais, d'une manière plus générale, pour assurer la bonne application des lois de sécurité sociale et réduire ainsi les coûts et les abus et rétablir l'équilibre des incitations. Comme on l'a vu, la Loi relative à la sécurité de l'emploi est en cours de révision, et le gouvernement prend un certain nombre de mesures en vue de renforcer la coopération entre le Service public de l'emploi et les organismes chargés des prestations sociales. Il importe, par ces réformes et d'autres initiatives, d'atteindre les objectifs suivants : mettre en place un système de « guichet unique » – assurant tout à la fois le versement de prestations, les services de recherche d'emploi et la gestion des programmes de formation ; soumettre davantage le versement de prestations à des conditions de recherche d'un emploi, de participation à des programmes « actifs » et de pleine coopération avec les organismes de sécurité sociale ; et stimuler la concurrence entre les prestations offertes par le service public de l'emploi et par les agences privées, surtout pour les catégories les plus difficiles à placer sur le marché du travail. Tout cela exige une réforme radicale des institutions afin, comme l'a suggéré la Commission Burmeijer, de rendre l'application des lois de sécurité sociale réellement indépendante des interlocuteurs sociaux.

Des pénuries périodiques de main-d'œuvre dans certains domaines techniques et la concentration du chômage parmi les diplômés de l'université dans certains domaines en comparaison des diplômés de l'enseignement professionnel supérieur semblent indiquer qu'il faut prêter davantage d'attention à l'amélioration de la mobilité entre l'enseignement universitaire et professionnel. Il faut aussi revoir l'articulation du système éducatif dans son ensemble – et des études universitaires en particulier – avec le marché du travail. Le gouvernement devrait améliorer les liens entre les établissements d'enseignement professionnel initial et post-initial, renforcer la cohérence de la formation professionnelle et évaluer la possibilité d'influer sur la taille et les fonctions relatives des secteurs universitaire et non universitaire. Il est cependant difficile, en l'absence de signaux clairs des prix du marché, de concevoir un système éducatif efficace – problème qui se pose dans presque tous les pays de l'OCDE. Plus précisément, l'incitation fiscale créée récemment en faveur de l'apprentissage augmentera sans doute faiblement le nombre d'apprentis – de 18 000 en trois ans. S'il est vrai que l'apprentissage et la formation professionnelle à temps complet ont un rôle utile à jouer dans le

processus éducatif général, si l'on jugeait bon de renforcer encore l'apprentissage, on pourrait associer des incitations fiscales à un « salaire de formation » pour les apprentis qui sera inférieur au salaire minimum légal – un peu comme dans le système allemand.

Bien que les récentes réformes aient réduit le taux de compensation pour les personnes qui n'ont pas travaillé longtemps et rendu plus stricts les critères d'ouverture des droits en général, les taux de compensation initiaux demeurent relativement élevés – entre 70 et 100 pour cent pour les personnes qui touchaient le salaire minimum. Par ailleurs, la durée de versement des prestations s'accroît fortement avec l'âge, et la fréquence du chômage de longue durée est d'autant plus élevée parmi les travailleurs d'un certain âge. Au début des années 90, on l'a vu, le taux de compensation moyen était l'un des plus élevés de la zone de l'OCDE (en termes bruts comme en termes nets), et l'on peut douter que les récentes réformes y aient changé grand-chose. Ce système offre une sérieuse contre-incitation à la recherche d'un emploi et, du fait de la durée indéfinie de versement des prestations pour les chômeurs de plus de 57½ ans, il risque de devenir une solution de remplacement aux régimes d'invalidité et de retraite anticipée. Il serait donc peut-être nécessaire d'envisager de nouvelles réformes en vue de réduire la générosité de l'assurance-chômage du point de vue de la durée de l'indemnisation, notamment pour les personnes âgées, et d'étendre l'application de la loi sur la garantie d'emploi des jeunes à tous les jeunes chômeurs afin de les obliger à accepter de suivre une formation ou de prendre les emplois qui leur sont attribués s'ils veulent avoir droit à une indemnité.

En ce qui concerne le régime d'invalidité, le réexamen des bénéficiaires déjà couverts a abouti à un nombre étonnamment élevé d'exclusions. Toutefois, ce réexamen a été centré jusqu'à présent sur les plus jeunes, et une proportion importante des personnes exclues du régime d'invalidité semble avoir été transférée au régime d'assurance-chômage – du moins temporairement⁸⁵. De surcroît, le nombre de demandeurs de prestations d'invalidité reste tout à fait disproportionné par rapport à l'état de santé général de la population et injustifié au regard de tous autres critères objectifs. Il y a donc encore un problème important de « stock » et, si la politique actuelle se poursuit, une nouvelle augmentation tendancielle du nombre de ces personnes est à prévoir dans quelques années, une fois que le réexamen des bénéficiaires actuels sera achevé et que les effets du vieillissement de la population commenceront de se faire sentir. Comme on l'a

noté, le gouvernement a proposé une clause de « sortie » et une différenciation des primes. Il a aussi proposé un certain nombre de mesures propres à faciliter la réintégration des invalides, notamment l'extension de la subvention salariale aux employeurs qui embauchent des invalides (subvention allant de 20 à 25 pour cent du salaire pendant une période de quatre ans), l'octroi d'un supplément de salaire pour les invalides, également pendant quatre ans (20 pour cent du salaire la première année, tombant à 4 pour cent la quatrième année), et l'extension des facilités d'enseignement pour cette catégorie. Par ailleurs, le gouvernement prépare des mesures destinées à renforcer l'incitation financière donnée aux employeurs pour les amener à limiter le nombre de leurs salariés qui demandent des pensions d'invalidité.

Il est difficile de dire quel sera l'impact de ces mesures. L'objectif des autorités devrait être non seulement de prévenir une nouvelle hausse du nombre d'invalides mais de ramener cet effectif, à moyen terme, à un niveau plus proche de celui qui prévaut dans les autres pays d'Europe. Pour cela, il faudra peut-être prendre des initiatives supplémentaires. Dans ce cas, les autorités devraient songer à réévaluer les conditions d'ouverture des droits à prestations et leur application, de façon que le réexamen des bénéficiaires actuels soit fondé davantage sur des critères médicaux tout en maintenant un niveau et une durée d'indemnisation convenables pour les personnes relativement peu nombreuses qui en ont réellement besoin. Ces mesures devraient s'accompagner d'un resserrement des conditions d'admission au régime de retraite anticipée afin d'éviter qu'il ne devienne une solution de remplacement au régime d'invalidité⁸⁶. Ce qui est plus important, c'est de faciliter le retour à l'emploi des personnes exclues du régime d'invalidité, non seulement au moyen d'incitations financières générales, comme l'envisagent les autorités, mais aussi par le biais de programmes spéciaux de recyclage et d'autres mesures bien ciblées.

Dans le secteur abrité de l'économie, la concurrence demeure faible. Le gouvernement devrait par conséquent accélérer la mise en œuvre de la législation récemment renforcée dans ce domaine et poursuivre la révision en cours de la législation en général, afin d'alléger la charge administrative et de stimuler la concurrence. Il faudrait aussi veiller à l'adoption de la nouvelle Loi sur la concurrence – fondée sur le principe de l'interdiction, assurant le contrôle des fusions et acquisitions et prévoyant un office indépendant chargé de la concurrence et doté d'un personnel suffisant. Il semblerait également nécessaire

Encadré 1. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : résumé des recommandations concernant les Pays-Bas

L'Étude de l'OCDE sur l'emploi expose une stratégie fondée sur neuf recommandations en vue d'améliorer la capacité de réaction des économies de l'OCDE à l'évolution structurelle en renforçant leur aptitude à l'ajustement et à l'adaptation et en développant leur capacité d'innovation et de création. Neuf domaines d'action distincts sont proposés, notamment le cadre de la politique macroéconomique et la création et la diffusion du savoir-faire technologique. En ce qui concerne la flexibilité des marchés du travail et des produits, l'*Étude* préconise une action dans les domaines suivants : flexibilité du temps de travail, création d'un climat favorable à l'entreprise, flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre, législation relative à la sécurité de l'emploi, mesures actives en faveur du marché du travail, qualifications et compétences de la main-d'œuvre et systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes.

Au cours des deux années passées, le gouvernement néerlandais a suivi une politique d'allègement de la charge fiscale et des coûts de main-d'œuvre non salariaux – surtout dans le compartiment le plus bas du marché du travail – et de création d'emplois subventionnés tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il a aussi pris, ou il envisage de prendre, un certain nombre de mesures destinées à intensifier la concurrence sur les marchés de produits et de services, à réduire le poids des réglementations, à atténuer les effets de contre-incitation du système de protection sociale et à accroître la flexibilité du marché du travail.

Ces mesures vont dans la bonne direction et devraient contribuer à supprimer certaines des causes des mauvais résultats obtenus sur le marché du travail. Il est néanmoins indispensable de rendre le système néerlandais de détermination des salaires beaucoup plus flexible en élargissant notablement la structure des salaires. Par ailleurs, le régime d'assurance-chômage et, d'une manière plus générale, le système de protection sociale demeurent parmi les plus généreux de la zone de l'OCDE, ce qui dissuade fortement les chômeurs et les autres inactifs couverts par les régimes de sécurité sociale de rechercher activement du travail. Des initiatives visant à corriger ces déséquilibres devraient s'accompagner de mesures actives bien ciblées en faveur du marché du travail afin d'offrir aux bénéficiaires des programmes sociaux les conseils et les qualifications nécessaires pour leur retour à l'emploi.

Accroître la flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre

- Envisager de réviser les dispositions relatives à l'extension administrative des accords salariaux sectoriels ; pendant une période de transition, recourir d'avantage aux « clauses d'ouverture ».
- Assouplir davantage le salaire minimum légal.
- Préserver l'équité ou les objectifs sociaux au moyen de prestations liées à l'exercice d'un emploi, par exemple un crédit d'impôt sur le revenu du travail soumis à des conditions de ressources.

(voir page suivante)

(suite)

Réformer la législation relative à la sécurité de l'emploi

- Assouplir les restrictions limitant le renouvellement des contrats de durée déterminée, allonger les périodes probatoires et simplifier les procédures de licenciement.
- Déréglementer le système d'autorisation des agences de travail temporaire et des agences de conseil privées.

Développer et renforcer les mesures actives en faveur du marché du travail

- Intégrer les services de versement de prestations, de placement et de conseils ainsi que la gestion des programmes de formation en mettant en place un système à « guichet unique ».
- Intensifier la concurrence dans l'offre de services de placement en autorisant les organismes de sécurité sociale à recourir à des agences de placement privées ou publiques.
- Renforcer la surveillance des règles de recherche d'emploi et de disponibilité pour l'emploi et pénaliser le refus d'offres d'emploi raisonnables, avec des procédures d'appel appropriées.
- Réviser la structure tripartite du SPE et le rôle des caisses d'assurance sociale professionnelles – contrôlées par les interlocuteurs sociaux – en vue de rendre la mise en œuvre des lois de sécurité sociale indépendantes des partenaires sociaux.

Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre

- Renforcer les liens entre les enseignements professionnels initiaux et post-initiaux en intégrant les collèges qui dispensent uniquement un enseignement à temps complet et ceux qui offrent des formules d'apprentissage dans le cadre du collège.
- Poursuivre la création de Centre régionaux de formation (RTC) afin d'améliorer la cohérence de la formation professionnelle. Les éléments de la formation professionnelle post-initiale qui chevauchent plusieurs secteurs mais sont actuellement dispersés dans des établissements sectoriels devraient être dispensés par les RTC.
- Évaluer avec soin la faisabilité de décisions concernant la taille relative et les fonctions respectives du secteur universitaire (WO) et du secteur non universitaire (HBO). D'autres possibilités peuvent être envisagées : faciliter les contacts entre le WO, les entreprises et les responsables du marché du travail ; fixer les droits à payer pour les études dans différents secteurs en tenant compte d'avantage des coûts effectifs ; faire en sorte que les établissements puissent s'adapter plus facilement à l'évolution des préférences des étudiants.

(voir page suivante)

(suite)

Réformer les systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes

- Envisager de réduire encore la générosité des régimes d'assurance-chômage et d'imposer des sanctions plus lourdes afin de renforcer l'incitation à rechercher du travail et à accepter les emplois disponibles; et éviter que ces régimes ne deviennent une solution de remplacement aux régimes d'invalidité et de retraite anticipée.
- Rendre plus stricts les régimes publics de retraite anticipée.
- Réduire encore le nombre de bénéficiaires du régime d'invalidité, le cas échéant en rendant plus strictes les conditions d'accès à ce régime et son application.
- Mettre en place des programmes appropriés et bien ciblés en complément des incitations financières afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes exclues du régime d'invalidité.

Intensifier la concurrence sur les marchés de produits

- Accélérer la mise en œuvre de la législation récemment renforcée en matière de concurrence et veiller à l'adoption de la nouvelle Loi sur la concurrence – assurant le contrôle des fusions et acquisitions et prévoyant la création d'un office indépendant de la concurrence, doté d'un effectif suffisant.
- Exposer davantage le secteur public aux forces du marché, en particulier dans les domaines des transports, de la santé, des services d'utilité publique et du logement.
- Poursuivre et élargir le champ de la réévaluation en cours de la législation afin de limiter les réglementations, d'alléger la charge administrative et de renforcer la concurrence.

d'exposer davantage encore le secteur public aux forces du marché, notamment dans les domaines des transports, de la santé, des services d'utilité publique et du logement.

L'analyse, fait au chapitre IV, des mesures destinées à promouvoir la R-D et la diffusion des innovations mène à la conclusion qu'étant donné le peu de lignes d'action précises qui ont été définies dans ce domaine, les autorités devraient centrer leur effort sur les domaines dans lesquels le secteur public néerlandais a prouvé sa force – notamment la gestion de la R-D publique. En ce qui concerne la stimulation de l'esprit d'entreprise et les incitations en faveur du travail indépendant, le gouvernement pourrait réexaminer et renforcer des dispositifs tels que le *Bijstandsbesluit zelfstandigen*, qui offre aux chômeurs une aide financière

et une formation afin de leur permettre de créer leurs propres emplois. Ce dispositif, qui semble jouer un rôle marginal, est très efficace par rapport à son coût et est très développé en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Le gouvernement pourrait aussi envisager d'étendre dans le cadre du système éducatif les mesures existantes, mais encore marginales, destinées à encourager l'esprit d'entreprise – par exemple les programmes de création de mini-entreprises et les stages dans les universités – et de relancer les campagnes d'information comme celle de 1990 intitulée « *Créez votre entreprise* », qui semble avoir donné de bons résultats.

IV. Renforcer les bases de la croissance

Introduction

Les Pays-Bas sont un pays prospère qui est parvenu à concilier un niveau de vie élevé et croissant avec un système complet de protection sociale. Au moins depuis le milieu des années 80, de bons résultats économiques ont été réalisés dans un contexte de discipline budgétaire. Les craintes antérieures de voir l'expansion du secteur pétrolier et gazier engendrer un « mal hollandais » ont été dissipées. Les Pays-Bas ont réussi tout particulièrement à moderniser les secteurs qui sont leurs bastions traditionnels : agro-alimentaire, produits chimiques, services financiers (notamment liés au commerce) et transports. Ainsi, l'amélioration progressive des apports technologiques et théoriques dans le segment non subventionné du secteur agro-alimentaire a rendu celui-ci très compétitif tout en estompant les frontières entre les activités à forte et à faible intensité de technologie. De même, les Pays-Bas ont consolidé leur position privilégiée dans le secteur des transports – fondée initialement sur une situation géographique centrale en Europe et sur une infrastructure de transport développée – en augmentant la part de la gestion logistique dans les services offerts. Ce facteur a également contribué à estomper les frontières entre activités de faible et de forte technologie.

En dépit de ces réussites, il existe certaines faiblesses que le gouvernement a identifiées et s'efforce de corriger⁸⁷. Il s'agit en premier lieu du caractère restrictif des systèmes de fixation des salaires et des pratiques en matière d'emploi, qui a contribué à accroître le niveau structurel de chômage (voir au chapitre III). Un autre facteur en cause est le degré limité de concurrence dans le secteur abrité de l'économie, qui comprend une grande partie des petites entreprises et des services professionnels. Le gouvernement s'attache en conséquence à rendre plus flexible le marché du travail, à stimuler la concurrence et à réduire les coûts de démarrage. Les entreprises existantes et futures devraient bénéficier de la mise en œuvre d'une loi sur l'établissement fortement libéralisée et du réexamen en cours

de la législation destinée à réduire les coûts de mise en conformité (voir également au chapitre III).

Ce chapitre couvre un certain nombre d'autres domaines de l'action gouvernementale où des changements d'orientation pourraient renforcer les bases d'une croissance durable. Il s'agit de la recherche-développement, des dispositions financières relatives au gouvernement de l'entreprise et au rôle des investisseurs institutionnels, de la politique fiscale à l'égard de l'épargne et de l'investissement, et de l'infrastructure. En préalable à cette analyse, la première section présente l'évolution de la croissance et de la productivité aux Pays-Bas depuis les années 60. Les initiatives gouvernementales récentes sont décrites et évaluées dans la dernière section.

Les performances de l'économie néerlandaise : mise en perspective

Vue d'ensemble

Une comparaison de la croissance du PIB et du PIB par habitant avant et après 1987 (tableau 7) révèle une amélioration globale des résultats de l'économie néerlandaise⁸⁸. De 1973 à 1987, la croissance du PIB et du PIB par habitant s'est ralentie par rapport aux moyennes de la zone de l'OCDE et de l'UE. La croissance du PIB s'est également ralentie vis-à-vis d'un échantillon plus restreint de 11 pays du nord-ouest de l'Europe dont les caractéristiques structurelles sont analogues à celles des Pays-Bas. Ce ralentissement s'est traduit par une diminution de l'écart entre le niveau du PIB par habitant aux Pays-Bas et les niveaux observés dans la zone de l'OCDE et dans l'UE (tableau 8). Depuis la fin des années 80, les performances de l'économie néerlandaise se sont améliorées, à la fois par comparaison avec le passé récent et par rapport aux groupes de référence. La croissance du PIB par habitant s'est accélérée, et l'écart de niveau entre les Pays-Bas et la moyenne du nord-ouest de l'Europe est tombé à 4 points en 1994. Le PIB réel a également progressé à un rythme rapide, aussi bien par rapport à la période 1973-87 que vis-à-vis des moyennes du nord-ouest de l'Europe, de l'UE et de la zone de l'OCDE. En revanche, par rapport à la période 1973-87, la croissance de la productivité du travail s'est ralentie. Tandis qu'en 1994 le PIB par heure travaillée dépassait encore de 9 points le niveau correspondant pour le nord-ouest de l'Europe et de 16-17 points les moyennes de l'OCDE et de l'UE, cette avance a fondu rapidement.

Tableau 7. **PIB réel, PIB par habitant et PIB par heure ouvrée, 1960-94¹**

Taux de croissance annuels cumulés

	Pays-Bas	Nord-ouest de l'Europe ²	Union européenne ³	OCDE ⁴
A. Produit intérieur brut (PIB)				
1960-73	4.83	4.52	5.29	5.33
1973-87	1.84	2.13	2.23	2.54
1987-94	2.54	1.76	2.10	2.16
1960-94	3.12	2.96	3.36	3.52
B. PIB par habitant				
1960-73	3.57	3.63	4.25	3.94
1973-87	1.21	1.83	1.81	1.84
1987-94	1.83	1.13	1.52	1.32
1960-94	2.24	2.37	2.67	2.53
C. PIB par heure ouvrée				
1960-73	5.25	4.89	5.59	4.84
1973-87	2.60	2.41	2.51	2.31
1987-94	1.49	2.05	2.31	2.13
1960-94	3.37	3.28	3.64	3.23

1. Toutes les estimations sont des moyennes non pondérées.

2. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

3. À l'exclusion du Luxembourg.

4. À l'exclusion de l'Islande, du Luxembourg et du Mexique, et pour la productivité, à l'exclusion aussi de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie.

Source : A. Maddison (1995), *Monitoring the World Economy, 1820-92*, Centre de développement et Secrétariat de l'OCDE.

Tableau 8. **PIB par habitant et PIB par heure ouvrée, 1960-94¹**

En pourcentage des Pays-Bas

	Pays-Bas	Nord-ouest de l'Europe ²	Union européenne ³	OCDE ⁴
A. PIB par habitant				
1960	100	100	79	86
1973	100	100	86	90
1987	100	109	93	98
1994	100	104	91	94
B. PIB par heure ouvrée				
1960	100	91	74	86
1973	100	87	77	82
1987	100	85	77	79
1994	100	88	81	82

1. Toutes les estimations sont des moyennes non pondérées.

2. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

3. À l'exclusion du Luxembourg.

4. À l'exclusion de l'Islande, du Luxembourg et du Mexique, et pour la productivité, à l'exclusion aussi de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie.

Source : A. Maddison (1995), *op. cit.*, corrigé des PPA de Geary-Khamis aux PPA EKS, et Secrétariat de l'OCDE.

Le ralentissement de la croissance de la production par heure travaillée est assez préoccupant. La différence entre les taux de croissance du PIB par habitant (Y/P) et de la productivité du travail (PIB par heure : Y/H) peut être réduite à deux composantes : la variation du nombre d'heures ouvrées par travailleur (H/L) et la variation du taux d'activité (L/P) (tableau 9 et graphique 21, partie A)⁸⁹. Alors que la productivité de la main-d'œuvre a augmenté à un rythme assez soutenu entre 1960 et 1987, il n'en a pas été de même du PIB par habitant (du moins en termes relatifs), à cause de la contraction du taux d'activité et de la réduction de la durée du travail. Cependant, la période 1987-94 a été marquée par un changement important : la baisse du nombre des heures travaillées par personne s'est modérée (tout en restant plus rapide que dans les groupes de référence) tandis que le taux d'activité s'est sensiblement accru. Ce phénomène est directement lié à l'expansion rapide de l'emploi à temps partiel, à l'effet des programmes de partage du temps de travail et à la réduction de la durée

Tableau 9. Ventilation des taux de croissance annuelle cumulée du PIB réel par habitant en fonction de la productivité du travail, du nombre annuel d'heures ouvrées et du taux d'activité, 1960-94¹

	Pays-Bas	Nord-ouest de l'Europe ²	Union européenne ³	OCDE ⁴
1960-73	3.57	3.63	4.25	3.94
Croissance de la production par heure (Y/H)	5.25	4.89	5.59	4.84
Variation du nombre d'heures ouvrées (H/L)	-1.22	-1.03	-0.96	-0.85
Variation de la part de l'emploi dans la population totale (L/P)	-0.46	-0.23	-0.39	-0.05
1973-87	1.21	1.83	1.81	1.84
Croissance de la production par heure (Y/H)	2.60	2.41	2.51	2.31
Variation du nombre d'heures ouvrées (H/L)	-1.67	-0.76	-0.72	-0.64
Variation de la part de l'emploi dans la population totale (L/P)	0.28	0.18	0.02	0.17
1987-94	1.83	1.13	1.52	1.32
Croissance de la production par heure (Y/H)	1.49	2.05	2.31	2.13
Variation du nombre d'heures ouvrées (H/L)	-0.71	-0.39	-0.36	-0.32
Variation de la part de l'emploi dans la population totale (L/P)	1.05	-0.54	-0.44	-0.49

1. Toutes les estimations sont des moyennes non pondérées.

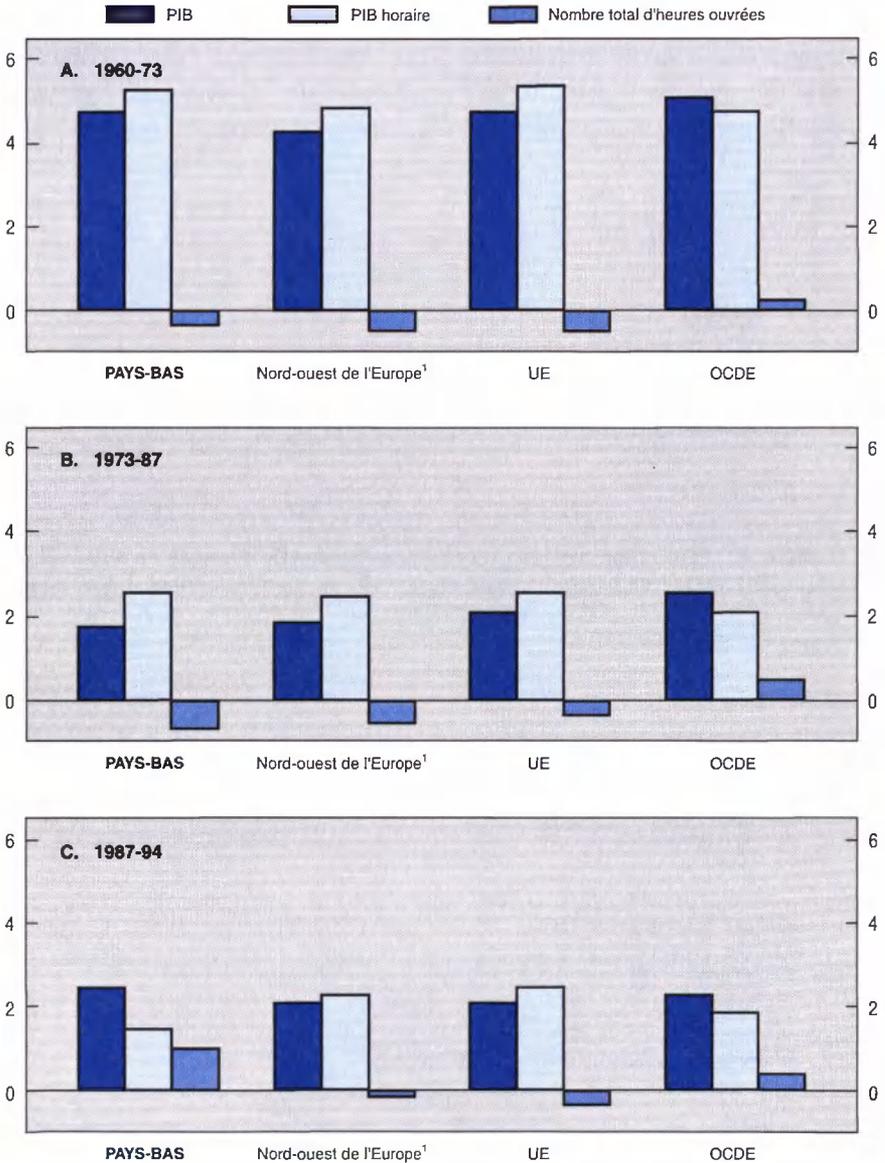
2. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

3. À l'exclusion du Luxembourg.

4. À l'exclusion de l'Islande, du Luxembourg, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie.

Source : A. Maddison (1995), *op. cit.*, et Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 21. **TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET DU PIB HORAIRE**
En pourcentage, moyennes annuelles



1. Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
Source : A. Maddison (1995) et Secrétariat de l'OCDE.

hebdomadaire moyenne du travail. Mais en dépit de gains relativement médiocres depuis la fin des années 80, la productivité du travail aux Pays-Bas reste bien plus élevée que dans les groupes de référence.

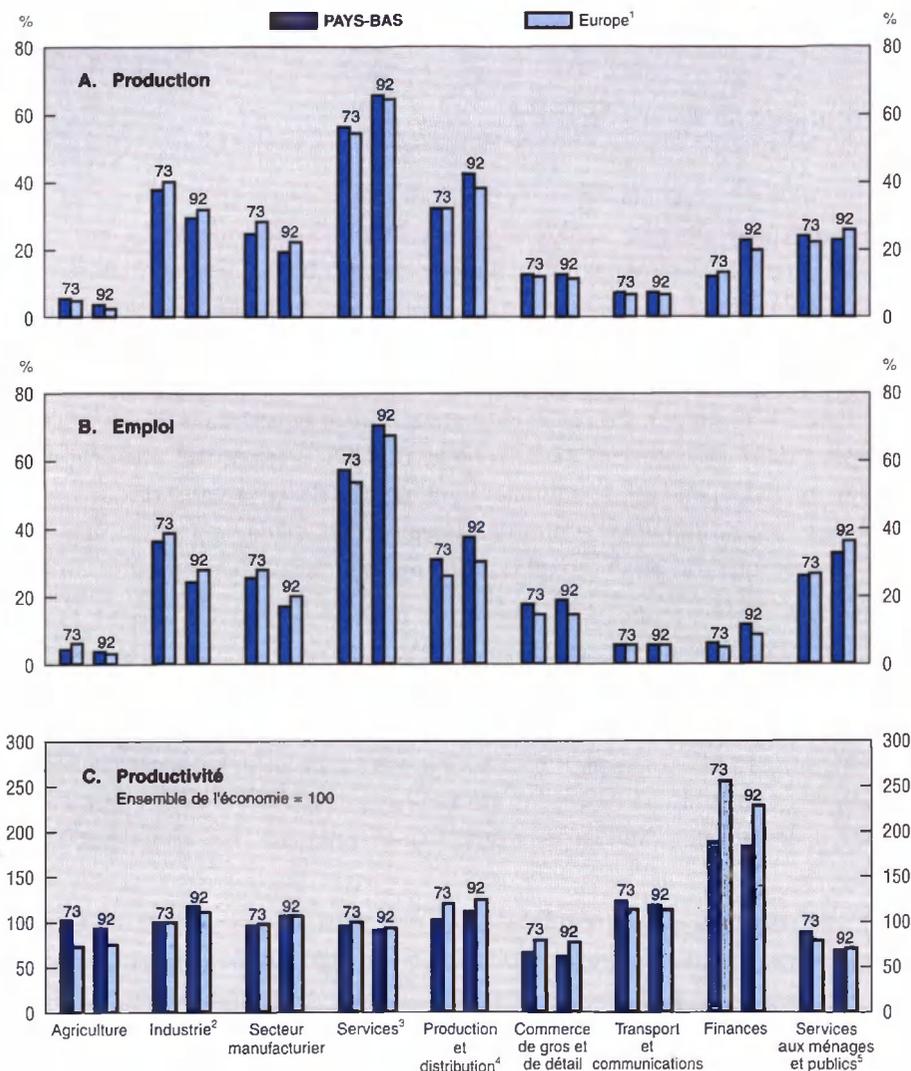
Déterminants de la productivité

En résumé, au cours de la période 1973-87, la productivité de la main-d'œuvre a augmenté plus rapidement aux Pays-Bas que dans les groupes de référence, mais la baisse du nombre total des heures travaillées a été plus accusée (graphique 21, partie B). Depuis 1987, la situation a beaucoup évolué. Alors que de nombreuses créations d'emplois concernaient des postes à temps partiel, la durée totale du travail s'est accrue de plus de 1 pour cent par an en moyenne (graphique 21, partie C). En revanche, elle a encore baissé dans le nord-ouest de l'Europe et dans l'UE, tandis que la zone de l'OCDE a enregistré une progression plus légère⁹⁰. Cependant, l'augmentation de la durée totale du travail aux Pays-Bas s'est accompagnée d'un ralentissement des gains de productivité, ce qui laisse penser que la productivité marginale des nouveaux emplois créés est relativement faible.

Comme dans toute économie, les niveaux de productivité varient sensiblement d'un secteur à l'autre. Le graphique 22 présente, pour un certain nombre de branches, une comparaison entre les performances de la productivité aux Pays-Bas et les performances moyennes de six pays du nord-ouest de l'Europe (Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède). Il en ressort que la structure de l'industrie néerlandaise présente les traits spécifiques suivants :

- le secteur agricole représente une part relativement réduite de l'emploi, même si la moyenne du groupe de référence a aujourd'hui diminué pour se situer pratiquement au même niveau. Son niveau de productivité relative est élevé par rapport à celui de l'économie dans son ensemble, mais ici encore l'écart par rapport aux autres pays s'est resserré ;
- le secteur industriel, en particulier le secteur manufacturier, a une taille un peu plus réduite en termes de production et d'emploi que dans le groupe de référence. Le niveau relatif de la productivité dans les industries manufacturières comparé à celui de l'économie dans son ensemble est également plus bas que dans les autres pays. En revanche, le niveau

Graphique 22. **PRODUCTION, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ PAR SECTEUR**
Niveaux par rapport à l'ensemble de l'économie, 1973 et 1992



1. Moyenne de six pays d'Europe : France, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Danemark et Royaume-Uni.
2. Industries extractives, industries manufacturières, services d'utilité publique et construction.
3. Commerce de gros et de détail ; transports et communications ; finances, assurances et immobilier ; services collectifs, sociaux et aux ménages (y compris l'hôtellerie et la restauration) ; et services publics.
4. Commerce de gros et de détail ; transports et communications ; et finances, assurances et immobilier.
5. Services collectifs, sociaux et aux ménages (y compris l'hôtellerie et la restauration) ; et services publics.

Source : B. van Ark (1995), « Sectoral growth accounting and structural change in postwar Europe », *Research Memorandum GD-23*, Université de Groningen.

relatif de productivité pour l'ensemble des industries est très élevé, du fait principalement des industries extractives, dominées par l'exploitation du gaz naturel;

- la part du secteur des services dans l'emploi total est devenue très importante, notamment dans le commerce et les services financiers. Comme le niveau de production par personne occupée est relativement élevé dans les services financiers par rapport à celui de l'économie dans son ensemble, la place prépondérante de ce secteur dans l'emploi total a une incidence positive sur le niveau de productivité globale de l'économie; c'est aussi le cas, dans une moindre mesure, du secteur des transports et des communications. Toutefois, dans les services financiers, le niveau de la productivité est inférieur à la moyenne du groupe de référence⁹¹. A l'inverse, il est plutôt satisfaisant dans le secteur des transports et des communications.

Étant donné ces écarts sectoriels, une source importante d'amélioration de la productivité globale réside dans les transferts d'emplois des secteurs à faible productivité vers des secteurs à forte productivité. Mais au cours des dernières années cet effet a été relativement négligeable aux Pays-Bas. Ainsi, dans une analyse fondée sur l'hypothèse de parts d'emploi constantes entre 1973 et 1992, le taux de croissance annuel moyen du PIB par personne occupée ressort à 0.99 au lieu de 0.97 pour cent. Il apparaît donc que la plupart des gains de productivité se sont produits à l'intérieur des secteurs⁹².

Faiblesses des bases microéconomiques de la croissance

Les déterminants de la croissance de la productivité à l'intérieur des secteurs ne sont pas bien connus, mais ils semblent refléter l'interaction de nombreux facteurs structurels. Cette analyse est axée sur quatre aspects structurels – recherche-développement, marchés de capitaux et gouvernement de l'entreprise, politique fiscale et infrastructures. Les sujets abordés ici viennent compléter les examens des marchés du travail présentés au chapitre III et dans l'*Étude* de 1994, ainsi que l'analyse de la politique de la concurrence exposée dans l'*Étude* de 1993. Ce sont aussi les domaines dans lesquels des initiatives gouvernementales ont été prises récemment ou sont envisagées.

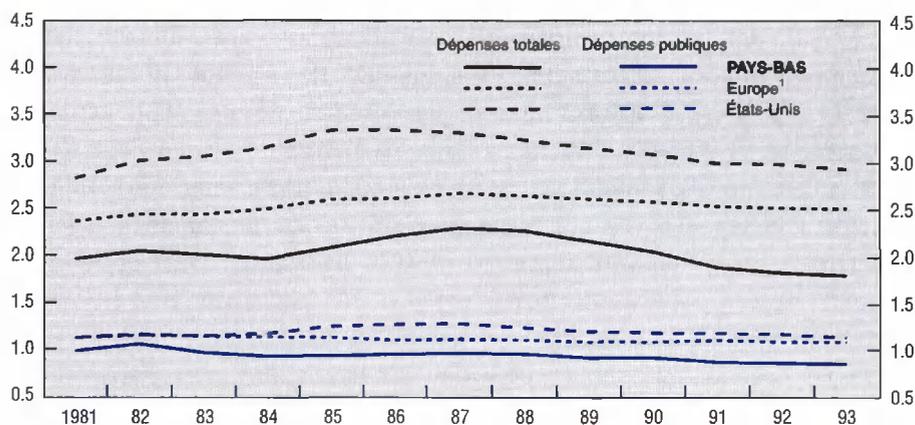
Investissement dans la R-D

Les efforts de recherche-développement aux Pays-Bas présentent un tableau contrasté. Certains éléments du secteur de la R-D – en particulier sa composante publique – affichent des résultats très satisfaisants, tandis que des problèmes apparaissent ailleurs. Un Livre blanc publié par le gouvernement en 1995⁹³ relève que la base de connaissances de l'économie néerlandaise semble se rétrécir et préconise des mesures destinées à inverser cette tendance. Le tableau 4 indique la valeur totale et la composition des investissements en biens immatériels [enseignement scolaire, acquisition de technologie et mercatique («marketing»)] aux Pays-Bas. Il en ressort que l'investissement immatériel a progressé à peu près au même rythme que le PIB au cours de la période 1975-91. Mais sa composition s'est modifiée : les parts de l'enseignement scolaire et de la R-D des entreprises ont diminué au profit des licences de technologie, des logiciels et de la mercatique.

L'un des principaux sujets de préoccupation est la baisse de l'intensité de R-D de l'économie néerlandaise. Les dépenses totales de recherche-développement ont diminué dans les années 90 pour tomber au-dessous de la moyenne de l'OCDE (2.2 pour cent du PIB), encore qu'elles soient, semble-t-il, comparables à celles des autres petits pays de l'OCDE. Non seulement l'intensité de R-D a baissé davantage que dans les autres pays européens au cours de la période 1981-93, mais son niveau moyen a été inférieur à celui des États-Unis comme des autres pays de l'UE (graphique 23). Cette contraction peut être imputée pour l'essentiel aux dépenses de R-D privées, puisque les dépenses publiques sont restées globalement stables. L'érosion des dépenses privées a été observé en particulier dans cinq grandes entreprises (AKZO, DSM, Philips, Shell et Unilever) qui assuraient les deux tiers de la R-D des entreprises en 1987 mais seulement 55 pour cent en 1993⁹⁴. L'écart d'intensité de R-D entre les Pays-Bas et un certain nombre d'autres pays de l'OCDE était particulièrement prononcé dans les industries de haute technologie comme l'électronique, la construction aéronautique, l'informatique et les produits pharmaceutiques. En revanche, la hausse de l'intensité de R-D était légèrement supérieure à la moyenne dans le raffinage pétrolier, les produits chimiques et la transformation des denrées alimentaires.

Un autre motif d'inquiétude tient à la baisse des activités de recherche menées aux Pays-Bas avec des capitaux étrangers. Bien que les Pays-Bas abritent un certain nombre de grandes entreprises multinationales, le financement étranger

Graphique 23. **DÉPENSES DE R-D**
En pourcentage du PIB



1. France, Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni.
Source : M. Slabbers et B. Verspagen (1994, 1995).

de la R-D est tombé de 8 pour cent du total en 1981 à 2 pour cent à peine en 1991. A cet égard, les Pays-Bas n'ont pas suivi la tendance observée dans l'UE, où la part de la R-D commerciale financée par d'autres pays est passée de quelque 5 pour cent en 1981 à près de 8 pour cent en 1991. Cela peut dénoter une perte de compétitivité des établissements de R-D néerlandais par rapport à ceux des autres États de l'UE⁹⁵.

A l'inverse, les importations de technologie ont augmenté au cours des quinze dernières années. Les dépenses des entreprises néerlandaises pour l'acquisition de technologie sous licence ont atteint 0.5 pour cent du PIB en 1991, ce qui place les Pays-Bas parmi les premiers acheteurs de technologies étrangères. En 1975, les licences ne représentaient que 2.3 pour cent de l'investissement total en capital immatériel, mais en 1991 leur part a dépassé 10 pour cent (tableau 4)⁹⁶. Même si l'économie néerlandaise a certainement bénéficié de ces importations de technologie⁹⁷, la position concurrentielle des producteurs néerlandais pourrait se trouver renforcée s'ils exerçaient un certain contrôle sur la recherche-développement concernant leurs procédés de production. L'exemple en est donné par la réussite du secteur agro-alimentaire.

La recherche publique est effectuée dans les universités et dans des instituts de recherche publics (ou semi-publics)⁹⁸ et représente une part du PIB plus élevée que dans beaucoup d'autres pays (0.9 pour cent du PIB de 1993 aux Pays-Bas, contre 0.82 en Allemagne, 0.79 au Japon, 0.77 aux États-Unis et 0.55 en Belgique). Si l'on en juge d'après les indicateurs d'efficacité habituels, le système public de recherche fonctionne de manière satisfaisante ; telle est aussi la conclusion de l'étude gouvernementale récente sur la compétitivité des Pays-Bas⁹⁹. A titre d'exemple, le système a produit 90 publications scientifiques pour 100 000 habitants, ce qui place les Pays-Bas au second rang derrière le Danemark (105 publications pour 100 000 habitants). Si l'on considère l'influence de ces publications – souvent mesurée par le nombre des citations dans des journaux scientifiques – les Pays-Bas ne sont dépassés que par les États-Unis. Les instituts publics de recherche néerlandais sont essentiellement organisés en fonction des domaines d'activité : il existe des instituts spécialisés dans l'énergie, les activités aérospatiales, l'hydraulique et l'océanographie. Généralement, ces instituts effectuent eux-mêmes leurs travaux de recherche, mais le NWO sous-traite des activités de recherche en faisant jouer la concurrence. Le budget de cet organisme pour 1995 s'élevait à près de 500 millions de florins.

Les universités sont le second grand prestataire de services publics de recherche (la recherche publique est exécutée pour moitié environ dans les instituts et pour moitié dans les universités). La gestion des universités publiques est très décentralisée ; chaque université contrôle les offres de programmes, la gestion du personnel, le financement par secteur, etc. Étant donné les modalités d'établissement du budget (jusqu'au milieu des années 80 le montant des crédits dépendait uniquement du nombre d'étudiants inscrits), il n'y pas encore d'universités spécialisées soit dans la recherche, soit dans l'enseignement. Cette spécialisation pourrait se développer dans un proche avenir, car de nouveaux mécanismes de financement offrent aujourd'hui des incitations à la recherche et encouragent les universités à obtenir des crédits auprès de sources privées.

Marchés financiers et gouvernement de l'entreprise

Ainsi qu'on l'a noté, les performances macroéconomiques des Pays-Bas sont assez satisfaisantes depuis le milieu ou la fin des années 80, et le taux d'investissement brut est voisin de la moyenne de l'OCDE. Le taux d'épargne

brute des entreprises est élevé et l'épargne des ménages – près de 12 pour cent du revenu disponible ces dernières années – dépasse la moyenne de l'OCDE, de sorte que le pays a enregistré un excès de l'épargne par rapport à l'investissement, accompagné d'un excédent persistant de la balance courante et de sorties nettes de capitaux. Cette situation, conjuguée à certains aspects microéconomiques particuliers des marchés financiers et des dispositifs institutionnels néerlandais, soulève la question de savoir si des facteurs financiers pourraient offrir une meilleure base pour la croissance économique. L'étude gouvernementale sur la compétitivité des Pays-Bas juge que les performances néerlandaises sont « moyennes » en ce qui concerne l'offre de capital-risque, le coût du capital et le taux d'investissement, mais elle souligne la nécessité de procéder à de nouvelles études comparatives internationales sur le fonctionnement du marché de capitaux.

A certains égards, le système néerlandais de gouvernement des grandes entreprises ressemble au système allemand. Il comprend deux conseils (un conseil de surveillance et un conseil d'administration) et autorise une large participation des salariés. Comme en Allemagne, ce système vise à représenter de façon optimale les intérêts des salariés (OCDE 1995¹⁰⁰). A d'autres égards, en revanche, les deux systèmes sont très différents. De fait, le mode de transmission des pressions des marchés de capitaux aux gestionnaires ne ressemble à aucun des modèles les plus connus, qu'il s'agisse des modèles « fondés sur le marché » du Royaume-Uni et des États-Unis ou du modèle « fondé sur les banques » de l'Allemagne. Le recours assez massif aux marchés de titres est un autre aspect qui distingue le système financier néerlandais de ceux des autres pays d'Europe continentale. La capitalisation de la Bourse des valeurs d'Amsterdam est élevée ; elle représentait au total 58 pour cent du PIB en 1993¹⁰¹. Des normes comptables et des règles de publicité relativement strictes renforcent probablement la position de la Bourse d'Amsterdam. En même temps, le taux de concentration à la Bourse d'Amsterdam était le plus élevé parmi les 21 pays Membres déclarants. La tranche de 5 pour cent des plus grandes sociétés cotées représentait 75 pour cent de la valeur boursière totale en 1993 (OCDE, 1996). Tandis que la capitalisation est relativement importante, les cotations à la Bourse d'Amsterdam tendent à ne concerner qu'un nombre restreint de sociétés. En revanche, l'actionnariat est diffus (du moins par rapport à l'Allemagne). Dans 57 pour cent des 180 plus grandes sociétés allemandes, le plus gros actionnaire détient plus de 50 pour cent du total des actions ; aux Pays-Bas, le chiffre correspondant est de 22 pour cent seulement¹⁰².

Les Pays-Bas ont un système de retraite très développé; en 1992, le total des actifs détenus par les caisses de retraite représentait 73 pour cent du PIB. La caisse de retraite des fonctionnaires possède près de la moitié de ce patrimoine. Si l'on inclut les actifs des sociétés d'assurance-vie, le total des actifs des investisseurs institutionnels atteint 113 pour cent du PIB. Jusqu'à une date récente, les caisses de retraite répugnaient à investir massivement dans les actifs à risque, de sorte que leurs portefeuilles d'actions ne représentent que 14 pour cent du total des actions détenues à la Bourse des valeurs d'Amsterdam (tableau 10). En conséquence, la répartition des actions est donc bien différente de ce qui est observé au Royaume-Uni, par exemple, où les caisses de retraite sont aussi une source d'épargne très importante. Outre cette politique de placements prudente, il faut noter que des dispositions légales interdisaient à la caisse de retraite des fonctionnaires d'investir plus de 20 pour cent de ses actifs en actions. Cette restriction a été levée avec la privatisation de la caisse. Celle-ci a annoncé qu'au cours des cinq prochaines années elle augmentera ses placements en actions de 13 milliards de florins pour les porter à 28 milliards de florins.

Tableau 10. **Structure de l'actionariat en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni**
Pourcentage de l'actionariat total

	Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni
Ménages	19.7	23.0	20.0
Entreprises non financières	39.1	11.1	8.0
Banques	8.1	0.8	..
Fonds de placement	3.5	1.5	8.0
Compagnies d'assurances et caisses de retraite	2.7	14.4	52.0
État	7.0	0.8	3.0
Actionnaires étrangers	20.0	48.3	9.0

Source : G.M.M. Gelauff, *Corporate government in Germany and the Netherlands*, Bureau central de planification, La Haye, à paraître.

Les banques universelles sont autorisées aux Pays-Bas, mais la réglementation financière limite leurs portefeuilles d'actions. Les conglomerats de banque-assurance sont également autorisés et courants. Comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, le secteur bancaire est dominé par une poignée de très grandes

banques. Mais contrairement aux banques universelles dans le système allemand, elles ne jouent pas un rôle décisif dans le gouvernement des sociétés cotées. Outre la limitation des portefeuilles d'actions motivée par des considérations prudentielles, le rôle des banques (comme celui des autres investisseurs institutionnels) se trouve réduit par diverses pratiques en matière de gouvernement de l'entreprise (voir ci-après). Par conséquent, les actions ordinaires confèrent beaucoup moins de pouvoirs de contrôle aux Pays-Bas qu'elles ne le feraient sous les régimes juridiques en vigueur dans beaucoup d'autres pays Membres.

Cela explique pourquoi les prises de contrôle hostiles sont rares (malgré un actionariat relativement dilué) et pourquoi les détenteurs d'actions ordinaires ont peu d'influence sur la stratégie des entreprises. Le droit des sociétés applicable à toutes les grandes sociétés anonymes publiques faisant ou non appel à l'épargne publique (sociétés anonymes dites « structurelles ») donne au conseil de surveillance d'importants pouvoirs qui appartiennent normalement aux actionnaires¹⁰³. Le plus important est celui d'élire les membres du conseil de surveillance. Les membres des conseils de surveillance des sociétés « structurelles » sont nommés par « cooptation », c'est-à-dire que les membres du conseil en place élisent les nouveaux membres. En vertu du droit des sociétés applicables aux petites sociétés – sociétés anonymes « ordinaires » – le conseil de surveillance est élu lors de l'assemblée générale des actionnaires, mais les statuts peuvent prévoir que le conseil de surveillance instaure un système de « présélection ». Autrement dit, l'assemblée générale des actionnaires doit choisir parmi les candidats (deux ou plus pour chaque siège vacant) désignés à l'avance par le conseil de surveillance¹⁰⁴. Ainsi, l'une des fonctions clés dévolues à l'assemblée des actionnaires dans beaucoup d'autres systèmes de gouvernement de l'entreprise est ici transférée au conseil de surveillance lui-même.

Les autres mécanismes anti-OPA sont décrits à l'encadré 2. Il en existe de deux sortes. Certains (actions préférentielles, par exemple) permettent à la direction en place lors d'une offre publique d'achat inamicale, de faire entrer des « amis » dans le capital social, parfois à titre temporaire. Une autre catégorie de moyens défensifs (actions prioritaires ou limitation des droits de vote) remettent en cause le principe « une action, un droit de vote », soit en attribuant des droits de vote spéciaux à certaines actions, soit en réduisant ou en supprimant les droits de vote liés à d'autres actions.

Encadré 2. Dispositifs anti-OPA aux Pays-Bas

Bien que beaucoup de sociétés cotées à la Bourse d'Amsterdam aient accepté de renoncer à une partie de leur protection, elles ont encore largement recours à des mécanismes de défense contre les OPA (voir tableau ci-après). Les actions préférentielles sont le moyen le plus couramment utilisé. Elles confèrent au détenteur le droit de recevoir un dividende fixe avant que les actionnaires ordinaires ne soient servis. Aux Pays-Bas, ces actions sont souvent émises au profit de « fondations » indépendantes créées uniquement dans le but d'assurer la continuité du conseil de surveillance et du conseil d'administration en place. Les actions peuvent être émises à titre temporaire et retirées après que la menace de prise de contrôle s'est dissipée. Les actions dites « prioritaires » qui confèrent des droits de vote spéciaux à certains actionnaires – généralement, il s'agit encore de « fondations » créées à cet effet – sont également utilisées pour parer à des OPA inamicales en permettant plus difficilement aux acquéreurs hostiles d'actions d'exercer des fonctions de contrôle clés (par exemple la nomination de membres du conseil d'administration). Le recours aux « certificats de dépôt négociables » et à la limitation des droits de vote atténue également la menace de prise de contrôle inamicales en modifiant les pouvoirs de vote des actions ordinaires en circulation. Les certificats de dépôt négociables permettent aux investisseurs d'échanger des instruments financiers qui sont essentiellement des actions ordinaires sans droit de vote. La variante néerlandaise de cet instrument est créée lorsqu'une société dépose des actions ordinaires auprès d'un « bureau de gestion » allié au conseil de surveillance en place. Le bureau de gestion négocie ensuite ses certificats de dépôt pour ces actions, mais continue d'exercer ses droits de vote. Des systèmes de limitation des droits de vote de chaque actionnaire lors de l'assemblée générale sont également autorisés aux Pays-Bas, mais peu utilisés.

Dispositifs anti-OPA de toutes les sociétés néerlandaises cotées en 1992

Dispositif anti-OPA	Nombre de dispositifs	Pourcentage
Actions préférentielles	105	32.3
Actions prioritaires	79	24.3
Certificats de dépôt	70	21.5
Choix imposé pour l'élection des membres	64	19.7
Limitation des droits de vote	7	2.2
Total	325	100

Nombre de dispositifs	Nombre de sociétés	Pourcentage
Zéro	16	9.1
Un	52	29.4
Deux	62	35.0
Trois	36	22.0
Quatre	8	4.5
Total	177	100

Source : A.L.R. Cantrijn, A.A. Jeunink and M.R. Kabir (1993), « Beschermingsconstructies en de rol van de aandeelhouder », *NIBE katern No. 24*, pp. 28-29.

En résumé, le système néerlandais de gouvernement de l'entreprise se situe à mi-chemin des systèmes fondés sur le marché et des systèmes institutionnels, sans pour autant offrir les avantages de l'un ou de l'autre modèle. Les banques et les autres investisseurs institutionnels n'ont pas joué un rôle dynamique dans le gouvernement de l'entreprise. Il y a trois raisons à cela. Premièrement, le fait que les actions ordinaires ne confèrent pas un grand pouvoir de contrôle interdit aux investisseurs institutionnels de s'impliquer plus résolument dans la gestion. Deuxièmement, les contraintes réglementaires applicables aux portefeuilles d'actions des banques limitent leur intervention sur le marché boursier. Troisièmement, l'absence de pressions concurrentielles sur les caisses de retraite fait que celles-ci ne se sentent pas nécessairement tenues de participer activement au gouvernement de l'entreprise. D'autre part, les disciplines de marché ont été affaiblies par un important dispositif de protection contre les OPA inamicales et par un cadre juridique qui fonctionne au détriment des droits des actionnaires.

Fiscalité, épargne et investissement

La fiscalité est un autre facteur souvent cité comme ayant une incidence sur la disponibilité et le prix du capital soumis à des risques. Aux Pays-Bas, les taux effectifs d'imposition varient considérablement selon les différentes formes d'épargne. Ainsi, l'épargne contractuelle – c'est-à-dire l'épargne réalisée dans le cadre de plans de retraite – bénéficie d'un régime fiscal favorable, tandis que les bénéfices distribués des sociétés et l'épargne des entreprises (bénéfices non distribués) sont traités différemment. En ce qui concerne l'épargne contractuelle, les cotisations de retraite sont déductibles, ce qui rend ce type d'épargne très attrayant par rapport aux placements non contractuels. Non seulement l'épargne non contractuelle doit être tirée du revenu après impôt, mais les intérêts perçus sont assujettis au régime d'imposition du revenu des personnes physiques (avec une exemption de 1 000 florins). Étant donné le niveau élevé des taux d'imposition aux tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, la différence de traitement fiscal entre les deux types d'épargne peut être considérable.

Les Pays-Bas appliquent un système « classique » d'imposition des sociétés. En conséquence, les bénéfices distribués sont imposés à deux reprises, une première fois au niveau de l'entreprise puis au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. A 35 pour cent, le taux d'imposition des bénéfices aux Pays-Bas est comparable à celui des autres pays¹⁰⁵. L'une des dispositions

attrayantes du régime néerlandais était l'exemption des participations, qui sera désormais appliquée dans tous les pays de l'UE. Si une société détient au moins 5 pour cent du capital d'une entreprise étrangère, tous les produits de cette participation sont exclus des bénéfices imposables de la société holding, une fois que les bénéfices de la filiale ont été imposés à l'étranger. Le régime fiscal des bénéfices industriels et commerciaux offre peu de possibilités d'amortissement accéléré aux Pays-Bas. Par comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, le taux d'imposition effectif est relativement élevé et la politique budgétaire peut décourager les activités défavorables à l'investissement. En outre, en raison du niveau relativement élevé des taux d'imposition des revenus, la pression fiscale globale sur les bénéfices distribués est plutôt forte par rapport aux autres pays. La raison en est que, hormis une exemption de 1 000 florins, les dividendes sont assujettis au régime d'imposition du revenu des personnes physiques. En 1991, cela s'est traduit par un taux d'imposition moyen des bénéfices distribués de 67 pour cent, contre 54 et 44 pour cent respectivement en Belgique et en Allemagne. L'écart entre le niveau d'imposition des bénéfices non distribués et des bénéfices distribués est donc très élevé aux Pays-Bas (32 pour cent en 1991); il est de ce fait préférable de ne pas distribuer les bénéfices, d'autant que les plus-values ne sont pas imposées¹⁰⁶. Cela peut expliquer le rôle relativement important des bénéfices non distribués dans le financement des investissements. Il est en revanche plus difficile de savoir si le niveau assez élevé des bénéfices non distribués a réduit la disponibilité et alourdi le coût du capital exposé à des risques¹⁰⁷. D'une part, les actionnaires ont moins de possibilités de réinvestir les bénéfices distribués dans des projets comportant une part de risque, ce qui est de nature à réduire le dynamisme de l'activité. D'autre part, un niveau élevé de bénéfices non distribués est important, puisque la plupart des investissements sont financés de la sorte, quel que soit le régime fiscal.

Infrastructure de transport

Les Pays-Bas sont dotés d'une infrastructure relativement satisfaisante. Selon des études récentes, ils détiennent un avantage dans les filières de production caractérisées par des frais de transport élevés et des importations d'intrants à partir de nombreuses sources. L'avantage atteint son maximum quand de nombreux modes de transport sont utilisés¹⁰⁸. Les entreprises internationales accordent souvent une grande importance à la qualité de l'infrastructure lorsqu'elles prennent leurs décisions d'investissement, ce qui donne aux Pays-Bas une

position très favorable. Le fait que ce pays est devenu un très grand centre de distribution européen souligne l'intérêt de sa situation géographique centrale et de son accessibilité. Près de la moitié des centres de distribution européens des multinationales japonaises et américaines ont été implantés aux Pays-Bas.

Selon une étude du ministère des Affaires économiques sur la compétitivité néerlandaise, le port de Rotterdam et l'aéroport de Schipol sont parmi les meilleurs d'Europe. Ils constituent sans aucun doute des rouages essentiels dans la structure actuelle de l'économie. Toutefois, le problème de l'accessibilité à l'intérieur des régions métropolitaines de l'ouest du pays – le « Randstad » – se pose avec une acuité croissante. L'encombrement du réseau routier s'est sensiblement aggravé au cours des dix dernières années. L'infrastructure néerlandaise se caractérise par un réseau dense de voies navigables qui ne connaît pas de problèmes d'encombrement. Les seuils d'encombrement ont été dépassés de 16.2 pour cent sur le réseau principal en 1993, au lieu de 7.5 pour cent en 1987¹⁰⁹. Les autorités estiment que le coût des embouteillages sur les routes s'est élevé à 1.4 milliard de florins (0.2 pour cent du PIB) en 1994 et qu'en l'absence de nouvelles mesures il pourrait atteindre 2 milliards de florins en 2000. Le réseau ferroviaire donne également des signes de saturation, surtout depuis l'introduction de la carte étudiants¹¹⁰. Le nombre de passagers-kilomètres a affiché une hausse de près de 70 pour cent en 1994 par rapport à 1986. L'utilisation intensive des transports en commun a réduit leur fiabilité et leur qualité. Près de 10 pour cent des trains rapides ont subi un retard de plus de 5 minutes en 1994, contre 5 pour cent en 1990. Ces retards résultent en partie d'importants travaux d'infrastructure dans le Randstad, destinés eux-mêmes à soulager le trafic ferroviaire.

Les réponses de politique économique

Le gouvernement a lancé ou proposé un certain nombre de mesures destinées à améliorer les performances dans le secteur de la recherche-développement. Il souhaite aussi accroître la disponibilité du capital-risque en offrant des incitations fiscales. Par ailleurs, la Bourse des valeurs d'Amsterdam envisage plusieurs modifications des règles intéressant les pratiques en matière de gouvernement de l'entreprise, et les autorités suivent de près les évolutions dans ce domaine. L'infrastructure fait également l'objet de mesures gouvernementales récentes. La section suivante examine et évalue ces initiatives.

Initiatives visant à promouvoir la R-D et la diffusion des innovations

Le Livre blanc intitulé *Le savoir en action* a préconisé des mesures pour stimuler la R-D privée et accélérer la diffusion de la technologie. Les autres mesures préconisées consistent à mettre sur pied des «projets de groupe» pour favoriser le partenariat entre les entreprises innovantes et les instituts de recherche financés sur fonds publics, à donner plus d'autonomie aux cinq grands instituts technologiques (GTI) pour leur permettre de coopérer plus étroitement avec les entreprises privées et enfin, à renforcer les incitations fiscales en élargissant le champ d'application de la loi de promotion de la recherche-développement (WBSO), et simplifier les procédures de demande et d'octroi des prêts au développement technique (TOK)¹¹¹. Afin de rendre les Pays-Bas plus attrayants pour les activités à forte intensité de connaissances, les conditions d'amortissement des actifs immatériels transférés aux Pays-Bas seront assouplies. Parmi les mesures additionnelles devant être prises dans un proche avenir, on peut citer la modification de la structure de financement public des fondations spécialisées dans l'énergie et la recherche appliquée, de manière à resserrer la coopération entre ces organismes et le secteur des entreprises, la création de «centres d'excellence» technologiques et les initiatives visant à stimuler la mobilité des chercheurs et l'échange de connaissances entre le secteur privé et le secteur public.

Les «projets de groupe» occupent une place importante dans la politique industrielle néerlandaise et dans l'action déployée par les autorités pour favoriser les partenariats entre les entreprises innovantes et les instituts de recherche financés sur fonds publics. Ce sont des projets de R-D importants (le budget minimum est de 5 millions de florins) qui réunissent plusieurs partenaires, notamment des producteurs, leurs fournisseurs et clients, et des instituts de recherche. Aux yeux des autorités, ces projets sont susceptibles de déboucher sur la création de pôles de savoir technologique qui amélioreront la position concurrentielle des entreprises et des instituts de recherche établis aux Pays-Bas. L'évaluation de ces initiatives est difficile, car la technologie et la recherche sont des domaines dans lesquels les décideurs publics ne disposent guère de références bien claires. Ainsi, sur le point de savoir si les incitations fiscales à la R-D privée induisent effectivement des activités de recherche additionnelles, les études effectuées ne permettent pas de se prononcer.

S'agissant de la R-D publique, le secteur public néerlandais a des atouts certains et il devrait s'efforcer de les exploiter de plus en plus. Par exemple, une poursuite des améliorations au cadre institutionnel de la R-D permettrait sans doute d'obtenir des résultats encore plus satisfaisants. En particulier, on devrait envisager une séparation plus marquée des fonctions d'acheteur et de prestataire – à l'instar de l'approche déjà adoptée à l'institut NWO (voir plus haut) qui commande des travaux publics de recherche en faisant jouer la concurrence. L'un des inconvénients de cette stratégie est que la concurrence intérieure aux Pays-Bas (comme dans d'autres petits pays) est souvent limitée. De fait, c'est l'une des raisons pour lesquelles la Commission européenne joue un rôle croissant dans ce domaine. Dans le secteur néerlandais de la recherche, toutefois, la concurrence devrait s'amplifier avec la décision du gouvernement d'autoriser les entreprises étrangères à solliciter des subventions de recherche, sans compter que les universités des Pays-Bas sont traditionnellement ouvertes aux spécialistes étrangers. Une autre initiative envisageable serait d'encourager les instituts de recherche ou les universités des Pays-Bas à former des consortiums de soumissionnaires d'appels d'offres avec des établissements de recherche étrangers de manière à accroître l'échelle efficace de la concurrence.

Cette stratégie – qui concentrerait la plupart des efforts publics de R-D sur la recherche précommerciale ou fondamentale – s'accorde bien avec certaines des propositions formulées dans le Livre blanc du gouvernement (par exemple : accroître l'autonomie des instituts publics de recherche). Mais à la différence d'autres propositions gouvernementales (par exemple, les incitations fiscales à la R-D,) elle ne s'attaque pas directement à la principale faiblesse apparente, qui est celle de la R-D privée. Pour plusieurs raisons, cependant, l'amélioration de l'efficacité de la R-D publique (fondamentale) est sans doute un meilleur moyen de renforcer la R-D privée que l'octroi de subventions directes ou d'incitations fiscales, par exemple. Les retombées de la recherche publique sur la recherche privée peuvent revêtir des formes multiples. Les chercheurs reçoivent souvent une formation initiale dans des établissements publics (aux frais de l'État) avant de s'engager dans la recherche privée. De plus, la ligne de démarcation entre recherche publique et recherche commerciale est souvent estompée. La recherche fondamentale conduit souvent à des applications commerciales inattendues. Les innovations migrent parfois des centres publics de recherche et des universités vers les entreprises commerciales privées (souvent sans aucune compensation,

cette subvention implicite à la R-D commerciale peut avoir des effets incitatifs tout à fait opportuns dans la mesure où elle ne récompense que les activités de recherche performantes).

Gouvernement de l'entreprise

Les dispositifs anti-OPA font l'objet d'un débat depuis plusieurs années – au moins depuis 1986, lorsque la Bourse des valeurs d'Amsterdam a proposé que le recours à ces mécanismes soit réduit. Du point de vue des autorités, les mesures de protection peuvent être utiles jusqu'à un certain point en donnant à tous les actionnaires concernés par une offre publique d'achat un délai suffisant pour examiner soigneusement leurs positions. En revanche, il devrait être exclu que le conseil d'administration d'une société ne tienne pas compte d'une modification importante et durable de la composition de l'actionnariat. Les autorités ont donc exprimé le souhait que le système actuel soit réformé de manière à donner davantage d'influence aux actionnaires, et notamment aux investisseurs institutionnels. Le gouvernement et la Bourse des valeurs d'Amsterdam sont parvenus à un compromis qui modifiera les pratiques en matière d'OPA et qui prendra d'ici quelque temps la forme d'un projet de loi. En vertu de ce compromis, l'acheteur qui détient depuis au moins un an 70 pour cent des actions d'une société peut demander que le dispositif anti-OPA de cette entreprise soit levé dans certaines circonstances. En particulier, il doit soumettre un projet concernant ladite société à la cour de justice d'Amsterdam, la société pouvant de son côté présenter des objections à ce projet. Un groupe de trois spécialistes des OPA doit conseiller le juge dans l'examen des projets, mais les avis qu'il émet sont purement consultatifs. La prise de contrôle peut être refusée si elle compromet la continuité de la société, si elle laisse prévoir des destructions d'emplois ou si les procédures de fusion n'ont pas été respectées.

L'analyse présentée plus haut a montré que le système néerlandais de gouvernement de l'entreprise conjugue les caractéristiques de deux systèmes qui sont généralement considérés comme des extrêmes, à savoir le modèle «allemand» et le modèle «anglo-saxon». Cependant, il n'offre pas visiblement les avantages de l'un ou de l'autre modèle. Le rôle des banques et des autres investisseurs institutionnels est réduit, tandis que les menaces de prise de contrôle (l'ultime discipline dans le système régi par le marché) sont atténuées par les puissants mécanismes de défense qu'autorise le droit des sociétés aux Pays-Bas.

Pour l'heure, les propositions ne portent que sur la modification des dispositifs applicables face à des OPA inamicales. Du fait que ces propositions ne permettent aux auteurs d'une OPA de contester les mécanismes de défense qu'après avoir franchi un seuil de contrôle extrêmement élevé (70 pour cent), elles ne sont guère de nature à intensifier les pressions émanant du marché des capitaux. Il semble que la réglementation existante devrait faire l'objet de modifications plus radicales que celles proposées par la Bourse des valeurs d'Amsterdam et l'Association des sociétés cotées.

Des mesures complémentaires destinées à renforcer le rôle des investisseurs institutionnels seraient également utiles. Il conviendrait de commencer par les caisses de retraite. Dans le régime actuel, les systèmes de retraite ont à la fois des objectifs financiers (gérer l'épargne à long terme en vue de la retraite) et des objectifs sociaux (assurer un minimum vieillesse à certaines catégories de travailleurs). Ces dispositions permettent certes d'atteindre les objectifs sociaux, mais il s'ensuit que les systèmes sont moins incités à jouer un rôle dynamique dans l'économie financière des Pays-Bas. Dissocier la fonction sociale (impôts-transferts) de la fonction purement financière des plans d'épargne-retraite permettrait probablement de réaliser ces deux objectifs d'une manière plus efficace. De surcroît, le régime fiscal favorable évoqué plus haut et le fait que les cotisations à de nombreux systèmes de retraite sont obligatoires atténuent encore les pressions concurrentielles sur les caisses de retraite. Si la neutralité du régime fiscal des différents plans d'épargne est améliorée et que les entreprises et les particuliers ont une plus grande marge de manœuvre pour choisir les gestionnaires de leur épargne-retraite, les caisses de retraite seront contraintes d'être plus concurrentielles et de jouer un rôle plus dynamique dans le système financier néerlandais.

Politique fiscale

Le gouvernement a annoncé récemment des mesures destinées à accroître l'offre de capital-risque au profit des petites entreprises et des entreprises en cours de démarrage – grâce à des incitations fiscales aux investisseurs privés qui prêtent des fonds à ces entreprises (*Tante Agaath regeling*) et à un accroissement des déductions d'impôts au titre de l'investissement – avec notamment des exemptions de l'impôt sur le revenu pour les dividendes versés par des entreprises exerçant des activités respectueuses de l'environnement. Les pouvoirs

publics ont également proposé une réduction effective des impôts sur les sociétés qui profiterait tout particulièrement aux petites et moyennes entreprises¹¹². Même si certaines de ces mesures peuvent accessoirement améliorer la neutralité du code fiscal, d'une manière générale elles ne semblent pas aller dans ce sens. Un effort plus concerté pour uniformiser le régime fiscal applicable aux différents instruments d'épargne pourrait, dans le long terme, contribuer davantage à améliorer le dynamisme de l'économie néerlandaise que les mesures plus sélectives que l'on vient de décrire.

Politique d'infrastructure

Le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour améliorer les infrastructures. L'un de ses objectifs est de renforcer la position du port de Rotterdam et de l'aéroport de Schiphol. Le Parlement a approuvé les plans d'extension de l'aéroport de Schiphol afin de permettre à celui-ci de rester une grande plaque tournante du réseau de transport européen. Le total des investissements dans la zone aéroportuaire atteindrait quelque 30 milliards de florins (5 pour cent du PIB) au cours des 20 prochaines années, dont 12 milliards seront directement liés au programme d'expansion de l'aéroport. Selon les autorités, ces travaux entraîneront 60 000 créations d'emplois. La construction de liaisons à grande vitesse avec la Belgique (HSL Sud) est également considérée comme un important moyen d'améliorer l'accessibilité du Randstad. La liaison HSL Sud devrait être achevée à l'horizon 2003, et d'après les prévisions officielles elle deviendrait rentable après 2015. Les pouvoirs publics envisagent d'avancer le programme de construction d'une liaison à grande vitesse avec l'Allemagne (HSL Est) qui serait ainsi achevée en 2006. Le Parlement a approuvé la construction de la ligne ferroviaire de fret Betuwe entre Rotterdam et l'Allemagne, qui renforcera la position de Rotterdam. D'un coût de plus de 8 milliards de florins, elle sera achevée d'ici à 2004. La ligne Betuwe permettra de transférer au rail une grande partie du fret routier, et contribuera ainsi à réduire les émissions de CO₂ et de NO_x. Le gouvernement a créé le Fonds pour l'infrastructure et le Fonds pour l'amélioration de l'infrastructure (FES) pour faciliter les grands investissements dans les infrastructures¹¹³. De plus, dans le cas de la liaison HSL Sud comme dans celui de la ligne Betuwe, l'État souhaiterait que la part des capitaux privés représente environ 20 pour cent.

La gestion efficace de l'infrastructure de transport est l'une des clés d'une croissance durable aux Pays-Bas. Le raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse européen et l'expansion de l'aéroport de Schiphol sont des projets essentiels pour permettre au pays de rester le centre de distribution de l'Europe. Les problèmes d'encombrement dans le Randstad ne peuvent être résolus que par une utilisation plus sélective de la route. Les plans gouvernementaux d'amélioration du réseau de transport public sont de nature à réduire l'utilisation de la voiture particulière et à transférer au rail une part importante du fret routier. Cela contribuera aussi à assainir l'environnement. Le gouvernement souhaitera peut-être mettre sur pied des expériences de péage routier pour optimiser l'utilisation de la voirie. Par ailleurs, l'amélioration de l'infrastructure hors du Randstad pourrait inciter davantage d'entreprises à s'installer dans d'autres régions, et soulager ainsi la partie occidentale du pays. Les carences de l'infrastructure ne peuvent être supprimées rapidement car les procédures de décision pour les grands projets infrastructurels sont souvent extrêmement longues. La durée moyenne des projets d'infrastructure est de 24 ans pour la route et de 9 ans pour le rail. Étant donné que les projets d'infrastructure de transport présentent certaines « irréversibilités », les décisions demandent de la prudence. Le gouvernement estime qu'un raccourcissement de ces procédures est souhaitable, et il a entrepris à cet effet de promulguer la loi Tracéwet (loi sur l'organisation du trafic) et la loi Nimby (*Not-in-my-Backyard*, « pas de ça chez moi »). La loi sur l'organisation du trafic simplifie les procédures de planification ferroviaire et routière, tandis que la loi Nimby limite le délai accordé aux collectivités locales pour mettre en œuvre les décisions de planification de l'administration centrale.

Conclusions

Au cours de la décennie écoulée, l'évolution économique des Pays-Bas a été favorable à de nombreux égards. Cependant, le taux d'emploi relativement faible donne à penser que l'économie pourrait fonctionner de façon plus satisfaisante. Cela tient pour l'essentiel à des problèmes assez sérieux qui se posent sur le marché du travail et qui devront être traités au moyen de réformes. Cependant, pour développer la capacité d'innovation et d'adaptation de l'économie et accroître son taux de croissance potentielle, d'autres réformes devront viser le fonctionnement de l'économie tout entière, et notamment les domaines examinés dans le

présent chapitre. A titre d'exemple, le maintien de l'avantage déjà substantiel des Pays-Bas en matière d'infrastructure de transport devrait être la pierre angulaire de toute stratégie économique, étant donné que ce secteur est crucial pour la réussite des Pays-Bas dans d'autres activités (agro-alimentaire, produits chimiques). La réforme institutionnelle en cours dans le domaine des instituts de recherche publics et universitaires devrait permettre d'améliorer sensiblement la capacité d'innovation de l'économie néerlandaise. Il est à noter que les effets de synergie entre les mesures peuvent être importants. Plus précisément, si les Pays-Bas possèdent des capacités considérables en matière de recherche fondamentale et précommerciale, ils ne semblent pas avoir un accès suffisant au savoir-faire financier requis pour porter les innovations au stade du développement commercial. En définitive, l'amélioration des fonctions financières qui sous-tendent la commercialisation de la recherche privée pourrait faire davantage pour stimuler l'innovation que les subventions et les incitations fiscales à la R-D. D'une manière plus générale, l'offre réduite de capital-risque n'est qu'un symptôme des carences globales du marché financier néerlandais. Jusqu'ici, le secteur financier n'a pas joué un rôle très dynamique dans l'économie des Pays-Bas. Afin de donner aux institutions financières la marge d'action et les incitations requises pour jouer un tel rôle, il convient de lancer en priorité une réforme financière et fiscale.

V. Conclusions

Après une inflexion modérée de l'activité en 1993, l'économie néerlandaise a connu une reprise tirée par l'exportation et l'investissement, la croissance du PIB réel atteignant en moyenne 2½ pour cent par an en 1994-95, soit un rythme équivalent à la moyenne de l'OCDE. Dans une optique à moyen terme, la situation macroéconomique a évolué de façon encore plus favorable : depuis la fin des années 80, le taux de croissance est sensiblement supérieur à la moyenne de l'UE, tandis que l'assainissement des finances publiques se poursuit. Ces deux dernières années, l'expansion a été largement exempte de tensions et de déséquilibres : la modération des salaires s'est poursuivie et l'inflation a nettement baissé, tandis que l'excédent de la balance courante s'est accru, les exportateurs néerlandais ayant conservé leurs parts de marché en dépit d'une nouvelle appréciation du florin en termes effectifs. Les créations d'emplois, encore hésitantes en 1994, ont repris en 1995, et le taux de chômage standardisé est redescendu à 6.5 pour cent – l'un des taux les plus bas de la zone de l'OCDE – si bien que l'économie est proche du niveau du PIB potentiel. La part du travail à temps partiel dans l'emploi total a continué de croître – pour atteindre, à plus d'un tiers, le niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. Les personnes sans emploi bénéficiant de programmes sociaux sont encore nombreuses et le taux d'emploi exprimé en équivalents temps plein a peu changé et est encore assez faible par rapport aux résultats antérieurs des Pays-Bas. Étant donné l'augmentation assez rapide de la population, la croissance du PIB par habitant, quoique similaire à la moyenne de l'OCDE, a été légèrement inférieure à la moyenne de l'UE en 1994-95.

Jusque vers la fin de 1995, on prévoyait que la configuration récente caractérisée par une croissance soutenue accompagnée d'une faible hausse des salaires, une inflation réduite et une forte création d'emplois se maintiendrait en 1996-97. Mais, depuis, dans plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne et la

France, la croissance est pratiquement arrêtée. Bien que les derniers indicateurs néerlandais soient contrastés, une petite économie ouverte comme celle des Pays-Bas n'a guère de chances d'être épargnée par cette faiblesse conjoncturelle dans les pays voisins. Ainsi, il est probable que la croissance économique se ralentira en 1996, en raison de l'affaiblissement des marchés étrangers, du moins en Europe, et d'un certain essoufflement des exportations, mais aussi sous l'effet de facteurs internes, notamment un recul de l'investissement privé en logements qui ne sera plus stimulé par des facteurs spéciaux. Le ralentissement sera sans doute moins prononcé que dans l'UE en moyenne et l'activité économique devrait se redresser de nouveau en 1997, en particulier si la confiance renaît en Europe et si la consommation privée et l'investissement réagissent à la détente des taux d'intérêt. Le rythme des créations d'emplois pourrait se modérer quelque peu, et du fait de l'accroissement régulier de la population active le taux de chômage se maintiendra vraisemblablement autour de ses niveaux actuels, l'économie tournant aux alentours de son rythme potentiel. Cela implique néanmoins un taux de chômage bien plus élevé que dans les années 60 et au début des années 70.

La politique monétaire et budgétaire ne paraît pas devoir donner à court terme une impulsion importante à l'activité. La confiance dans le florin est très forte, et le lien étroit avec le deutschemark – objectif de la politique monétaire néerlandaise – observé ces derniers temps a été maintenu, avec seulement de faibles écarts d'intérêt entre les deux pays. Cette situation devrait perdurer au cours de la période examinée. Le fléchissement de la conjoncture s'est traduit par une détente des taux d'intérêt en Allemagne et, par ricochet, aux Pays-Bas. Pour 1996-97, le Secrétariat de l'OCDE prévoit que les taux d'intérêt seront en moyenne sensiblement plus bas qu'en 1995, dans le compartiment du court terme surtout. En revanche, compte tenu du climat actuel, il est difficile de savoir dans quelle mesure les ménages et les entreprises accroîtront leurs dépenses en réponse à la baisse des taux d'intérêt. La politique budgétaire s'annonce légèrement restrictive. Mais les effets positifs sur la croissance et l'emploi de la stratégie économique mise en œuvre par l'Accord de coalition de 1994 pourraient être de plus en plus sensibles. La pièce maîtresse de la nouvelle stratégie pluriannuelle est la réduction progressive de la plupart des dépenses publiques en termes réels. Les autorités cherchent à se créer une marge de manœuvre pour à la fois diminuer les impôts afin de soutenir l'emploi et réduire le déficit budgétaire en vue de satisfaire aux critères de Maastricht.

Les Pays-Bas ont obtenu de meilleurs résultats que la plupart des autres pays européens dans le domaine de l'assainissement budgétaire, qui a été poursuivi malgré une conjoncture défavorable au début des années 90. En conséquence, depuis deux ans déjà le déficit budgétaire est voisin du plafond de 3 pour cent du PIB fixé par le traité de Maastricht. L'objectif des autorités, se fondant sur l'hypothèse prudente d'une croissance du PIB de 2 pour cent en termes réels par an, est de ramener le déficit budgétaire en dessous du critère de Maastricht, pour atteindre 2 pour cent du PIB en 1998. Cela impliquerait que la dette exprimée en proportion du PIB, suivant la définition du Traité de Maastricht, passerait à 77½ pour cent, contre 81½ pour cent en 1993. Sur la base de l'hypothèse technique habituelle de politiques inchangées, le Secrétariat de l'OCDE prévoit que le déficit budgétaire tombera à 2¾ pour cent en 1997 ; compte tenu du produit des privatisations, la dette diminuerait légèrement en proportion du PIB, revenant selon ces estimations de 78¾ pour cent en 1995 à 78¼ pour cent en 1997.

Le critère de Maastricht en matière de déficit paraissant à portée de main, ces deux dernières années les autorités ont centré leur attention sur le marché du travail et sur le niveau élevé du «non-emploi», principal élément de déséquilibre de l'économie néerlandaise. Aux yeux du gouvernement, une réduction de la «charge collective» (total des impôts et des cotisations de sécurité sociale rapporté au PIB) est le moyen le plus efficace de renforcer l'économie et de stimuler l'emploi. A près de 45 pour cent du PIB, la charge collective est l'une des plus lourdes de la zone de l'OCDE. En conséquence, 9 milliards de florins (1½ pour cent du PIB) ou un peu plus de la moitié du total des compressions de dépenses prévues sur la période 1995-98 seront affectés à des allègements fiscaux. Du fait notamment de la vigueur observée et prévue de l'économie au moment de l'établissement du budget et de ses effets sur les recettes fiscales, la plupart de ces réductions d'impôts ont déjà été mises en œuvre dans les budgets de 1995 et 1996. Outre une réduction générale des impôts et des cotisations de sécurité sociale, le gouvernement a instauré des réductions et des incitations fiscales sélectives pour promouvoir la création d'emplois, surtout au profit des travailleurs au bas de l'échelle des salaires. Depuis la mise au point définitive du budget de 1996, la conjoncture s'est détériorée, mais les autorités sont prêtes à prendre les mesures correctrices nécessaires au cas où le ralentissement de l'activité compromettrait la réalisation de l'objectif de réduction du déficit.

En bref, le problème qui se pose aux autorités est de stimuler la croissance économique et de créer suffisamment d'emplois, non seulement pour absorber un grand nombre de nouveaux entrants prévus mais aussi pour réduire le niveau d'inactivité – autrement dit pour permettre le retour sur le marché du travail d'une proportion importante des personnes bénéficiant à l'heure actuelle de programmes d'aide sociale et pour donner aux personnes titulaires de postes à temps partiel la possibilité de travailler davantage si elles le souhaitent. Bien que les performances de l'économie en matière d'emploi se soient sensiblement améliorées depuis le milieu des années 80, l'inactivité demeure importante : le « chômage au sens large », c'est-à-dire toutes les personnes d'âge actif sans emploi ou inactives recevant une aide sociale et les personnes participant à des programmes spéciaux de création d'emplois, est de l'ordre de 25 pour cent de la population active au sens large ; par ailleurs le taux d'emploi exprimé en équivalents temps plein n'est encore que légèrement supérieur à 50 pour cent, contre près de 60 pour cent en 1970. Cette situation dénote d'importantes rigidités structurelles sur le marché du travail et dans l'économie en général. Étant donné que le PIB réel est proche de son niveau potentiel, l'élimination de ces obstacles structurels constitue la clé d'une croissance économique soutenue et de la création d'emplois.

Dans un suivi de l'*Étude de l'OCDE sur l'emploi*, la présente *Étude* note qu'aux Pays-Bas, comme dans les autres pays européens, l'émergence et la persistance du chômage sous ses diverses formes sont la résultante d'une série de facteurs complexes et souvent interdépendants. Sur le plan de l'offre, on a observé une croissance rapide de la population d'âge actif conjuguée à un important afflux d'immigrants, ainsi qu'un accroissement du nombre des femmes à la recherche d'un emploi ; côté demande, on a constaté un besoin de main-d'œuvre plus compétente et plus qualifiée, par suite du changement technologique, et plus récemment, d'une intensification de la concurrence des pays non membres de l'OCDE. Les rigidités des institutions et des marchés ont empêché l'économie d'opérer un ajustement à la mesure de ces évolutions structurelles. S'agissant du marché du travail proprement dit, les principaux obstacles ont été apparemment la rigidité du système de formation des salaires et le poids des contributions non salariales, avec pour conséquence des coûts de main-d'œuvre élevés, notamment pour les travailleurs peu qualifiés ; l'insuffisance des incitations à travailler imputable à des prestations sociales généreuses et au niveau

élevé des taux marginaux effectifs d'imposition ; enfin, certains aspects des règles en matière de sécurité de l'emploi – en particulier le régime des périodes probatoires et des contrats à durée déterminée – à quoi s'ajoutent un manque de compétences et de qualifications appropriées, une assistance insuffisante de la part des services publics de l'emploi et une mobilité réduite de la main-d'œuvre, imputable à certains des facteurs ci-dessus mais aussi à la politique du logement. Les freins à la croissance dans d'autres domaines – principalement le niveau trop faible de la concurrence sur les marchés de biens et de services – ont sans aucun doute nui au fonctionnement de l'économie dans son ensemble et contribué aux performances peu satisfaisantes du marché du travail.

La complexité et la persistance du problème du chômage soulignent la nécessité d'un programme d'action pluriannuel de grande envergure, axé sur le marché du travail, le système de sécurité sociale et le système fiscal, mais s'étendant aussi au reste de l'économie de manière à la rendre plus compétitive, plus dynamique et plus ouverte au changement. Un plan global est également souhaitable pour tirer parti du fait que la plupart des mesures spécifiques proposées ci-après se renforcent mutuellement et pour adoucir les répercussions sur le bien-être et sur l'équité de certaines d'entre elles et préserver le consensus social, qui est un trait distinctif des Pays-Bas et qui a été si bénéfique à son économie en tenant compte de la question de l'égalité. Par conséquent, les actions de déréglementation destinées à permettre aux salaires de jouer un plus grand rôle dans l'équilibre du marché devraient s'accompagner de politiques visant à améliorer les qualifications au bas de l'échelle des salaires et de mesures de réorientation de la protection sociale afin de réduire ses effets démobilisateurs tout en maintenant les revenus des travailleurs à bas salaire à des niveaux socialement acceptables. Cette stratégie soulève un certain nombre de questions interdépendantes sur les points suivants : le degré de dispersion des salaires nécessaire pour employer les personnes actuellement inactives susceptibles de travailler ; les coûts et avantages pour le système de protection sociale d'un passage de certaines personnes bénéficiant passivement de prestations à des emplois à bas salaires, complétés par des prestations liées à l'exercice d'un emploi, telles qu'un crédit d'impôt sur les revenus assorti de conditions de ressources ; enfin, la volonté de la société néerlandaise d'accepter une telle restructuration de la protection sociale et de nouveaux efforts en matière d'éducation, ainsi que des mesures actives en faveur du marché du travail. Il serait également utile d'examiner quelle devrait être

l'importance relative des emplois faiblement rémunérés et du travail à temps partiel dans les créations d'emplois à venir. Mais ce sont là des questions difficiles, notamment parce qu'une telle stratégie n'a encore jamais été mise en œuvre dans sa totalité. Il y aura donc nécessairement une certaine expérimentation, qui exigera de la flexibilité, du pragmatisme et, dès le départ, une évaluation systématique des résultats qui sera intégrée dans les nouvelles initiatives.

Le nouveau gouvernement entré en fonctions au milieu de 1994 s'est engagé résolument dans cette voie. On l'a vu, il a déjà sensiblement allégé les impôts et les cotisations de sécurité sociale à la fois par des réductions de caractère général et par des mesures spécifiques visant à abaisser les coûts de main-d'œuvre non salariaux des employeurs pour les travailleurs au bas de l'échelle des salaires et pour les chômeurs de longue durée. De plus, craignant que cela ne soit insuffisant pour s'attaquer au chômage des travailleurs peu qualifiés, le gouvernement a décidé de recourir à la création directe d'emplois subventionnés au profit des chômeurs de longue durée. Ces postes se situent dans le secteur public comme dans le secteur privé, et dans le premier cas ils répondent surtout à des besoins sociaux. Afin de freiner les dépenses de sécurité sociale, le système de protection sociale est ouvert plus largement au jeu des mécanismes de marché : le régime des congés maladie est en cours de privatisation, et le gouvernement a prévu d'introduire dans le régime d'invalidité une différenciation des primes d'assurance et une clause de sortie permettant aux employeurs de quitter le système public et de souscrire une assurance-invalidité auprès de compagnies privées. Afin d'améliorer l'efficacité des mesures actives du marché du travail, les partenaires sociaux et le gouvernement se sont entendus sur les grandes lignes d'une réforme du Service public de l'emploi qui est en train d'être élaborée parallèlement à des mesures destinées à resserrer les liens entre ce service et les organismes de versement des prestations. Une nouvelle loi sur l'enseignement et la formation professionnelle a été présentée au Parlement. Elle prévoit notamment la création de centres de formation régionaux pour l'éducation de base, ainsi que la restructuration de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement professionnel et la refonte des programmes d'études professionnelles supérieures et universitaires. Depuis le début de 1996, les entreprises qui embauchent des apprentis bénéficient d'un avantage fiscal. Dans le domaine de la concurrence, une nouvelle Loi sur l'Établissement considérablement assouplie et simplifiée est entrée en vigueur, la nouvelle Loi sur la Concurrence a été soumise au Parlement

et le gouvernement a décidé que le contrôle des fusions et acquisitions ferait partie intégrante de sa politique de la concurrence. En outre, conformément à l'Accord de coalition, des travaux ont été engagés pour limiter les réglementations et les formalités administratives, renforcer la concurrence et améliorer la qualité de la législation. D'ores et déjà, la loi sur les horaires d'ouverture des magasins a été considérablement assouplie : les commerces peuvent ouvrir du lundi au samedi de 6 heures à 22 heures, et l'ouverture le dimanche est autorisée 12 fois par an.

Ces initiatives vont dans la bonne direction, encore que les emplois subventionnés ne soient une mesure temporaire appropriée que s'ils procurent l'expérience professionnelle indispensable à des personnes qui seraient autrement inaptes au travail. Par ailleurs, le gouvernement prépare ou envisage plusieurs autres mesures. Au chapitre III, qui porte sur la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OCDE sur l'emploi*, on relève que de nombreux aspects du marché du travail néerlandais continuent d'entraver la création d'emplois. Le système de détermination des salaires doit devenir beaucoup plus flexible, de manière à élargir sensiblement l'éventail des salaires. Cela permettrait sans doute d'accomplir de nouveaux progrès dans la réduction des coûts de main-d'œuvre et dans l'amélioration des perspectives d'emploi, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés. Les partenaires sociaux sont convenus d'intégrer aux conventions collectives des barèmes de salaires minimaux commençant au niveau du salaire minimum légal. Faute d'obtenir une souplesse suffisante de cette manière, il sera peut-être nécessaire de supprimer ou de limiter l'extension administrative des accords salariaux en bas de l'échelle des salaires. Une application plus souple du salaire minimum légal pourrait aussi se justifier. Dans un premier temps, cela pourrait se faire sous une forme limitée et temporaire ou par un plus large recours aux « clauses dérogatoires », comme le gouvernement l'envisage pour le salaire minimum légal en cas d'embauche de chômeurs de longue durée. De même, l'instauration d'un « salaire de formation » inférieur au salaire actuel des apprentis pourrait être plus efficace que des incitations fiscales pour faciliter le passage de l'école au monde du travail. Pour que les objectifs sociaux soient préservés, ces mesures pourraient s'accompagner de prestations associées à l'emploi, mais il faudra veiller à réduire autant que possible les « pièges de la pauvreté » – c'est-à-dire les situations dans lesquelles des travailleurs occupant un poste à bas salaire sont dissuadés de chercher un emploi mieux rémunéré. Afin de favoriser la réaction des entreprises à la baisse des coûts de main-d'œuvre, la législation sur la protection de l'emploi

– qui fait l’objet à l’heure actuelle d’un réexamen par le gouvernement – devrait être assouplie, notamment en ce qui concerne le renouvellement des contrats à durée déterminée, la durée des périodes probatoires et les procédures de licenciement.

Le système de protection sociale des Pays-Bas demeure l’un des plus généreux de la zone de l’OCDE. Si estimable soit-il d’un point de vue social, il renferme de fortes contre-incitations à la recherche active d’un emploi par les chômeurs et par d’autres personnes inactives bénéficiant de programmes sociaux. En dépit d’un durcissement récent, les taux de compensation des indemnités de chômage sont élevés par rapport à d’autres pays et la durée de versement des prestations augmente fortement avec l’âge. De nouvelles mesures d’incitation au travail semblent s’imposer. L’invalidité constitue une question centrale dans le système socio-économique néerlandais. Le réexamen en cours des personnes déjà couvertes par le régime d’invalidité a entraîné un grand nombre d’exclusions, mais il n’a touché jusqu’ici que les bénéficiaires les plus jeunes; du reste, une proportion importante des personnes exclues sont sans doute passées, au moins temporairement, dans les régimes d’indemnisation du chômage. Plus fondamentalement, le nombre des invalides reste sans commune mesure avec l’état sanitaire général de la population ou tout autre critère objectif. Il risque de connaître une nouvelle hausse tendancielle dès que le processus de réexamen sera achevé et que les effets du vieillissement démographique commenceront à se faire sentir. L’objectif des autorités ne doit pas être simplement d’empêcher une nouvelle augmentation du nombre des invalides, mais de ramener leur effectif à un niveau plus comparable avec ceux des autres pays européens. Le gouvernement a proposé ou est en train de préparer diverses mesures, principalement financières, destinées à faciliter la réinsertion des invalides et à limiter le nombre des salariés entrant dans le régime d’invalidité. Au cas où ces mesures se révéleraient insuffisantes, à moyen terme, les autorités devraient envisager de réviser les conditions d’admission et leur application, de manière à donner plus de poids aux critères médicaux et à maintenir des prestations d’un montant et d’une durée appropriés pour les personnes, relativement peu nombreuses, qui en ont réellement besoin. Ces conditions plus rigoureuses, applicables également aux personnes déjà couvertes par le système, devraient s’accompagner de programmes adéquats et bien ciblés de recyclage et d’assistance générale – en complément des incitations financières existantes ou prévues – pour faciliter le retour à la vie active des personnes exclues du régime d’invalidité.

Des politiques actives du marché du travail et des organismes publics pour l'emploi efficaces sont un complément indispensable des mesures ci-dessus, destinées à déréglementer le marché du travail et à resserrer et rationaliser les programmes sociaux. La réforme en cours du Service public de l'emploi et l'amélioration de la coopération entre ce service et les agences chargées des prestations doivent aboutir à l'instauration d'un système de « guichet unique » regroupant le versement des prestations, les services de recherche d'emploi et la gestion des programmes de formation. En outre, il faut veiller à ce que les prestations ne soient effectivement versées qu'aux personnes qui recherchent un emploi et qui participent aux programmes « actifs ». Le régime d'autorisation applicable aux agences de travail temporaire et aux agences d'orientation privées devrait être déréglementé. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement devrait améliorer les liens entre les établissements de formation professionnelle initiale et post-initiale, accroître la cohérence de l'enseignement professionnel et évaluer la faisabilité d'une harmonisation de la part relative et des fonctions respectives des secteurs universitaire et non universitaire.

Au fil des ans, les performances médiocres du marché du travail ont reflété sans aucun doute d'autres rigidités de l'économie, et plus particulièrement le faible degré de concurrence sur de nombreux marchés de biens et de services. A cet égard, on ne peut qu'approuver la promulgation récente d'une Loi sur l'Établissement considérablement libéralisée et simplifiée ainsi que la décision du gouvernement d'inclure la surveillance des fusions et acquisitions dans le champ de sa politique de la concurrence. Mais la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la Concurrence – y compris la mise en place d'une commission de la concurrence indépendante dotée de moyens en personnel appropriés – devra avoir lieu comme prévu au milieu de 1997, et il faudra exposer davantage le secteur public au jeu des mécanismes du marché, en particulier dans les transports, les soins de santé, les services d'utilité publique et le logement. Le gouvernement a ouvert une voie prometteuse en décidant de réexaminer la législation dans son ensemble pour en améliorer la qualité, alléger les formalités administratives et renforcer la concurrence. Après la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins, les efforts devraient s'étendre à d'autres domaines – notamment les services de taxis et le monopole des avocats : même si, dans certains d'entre eux, l'incidence directe de la libéralisation sur l'emploi sera sans doute relativement faible, le bien-être des consommateurs et le dynamisme de l'économie s'en trouveront améliorés.

Plusieurs autres caractéristiques structurelles de l'économie qui n'ont pas été examinées au chapitre III dans le contexte de *l'Étude sur l'emploi* ont continué de susciter des préoccupations aux Pays-Bas, notamment du fait de leur incidence sur la croissance, et ce malgré une nette amélioration des résultats économiques depuis le milieu ou la fin des années 80, en particulier du point de vue du PIB réel par habitant. Si l'on en juge par cet indicateur, entre 1973 et 1987 la performance des Pays-Bas avait été moins satisfaisante que les moyennes de l'OCDE et de l'UE ou que la moyenne de 11 pays du nord-ouest de l'Europe dont les caractéristiques structurelles sont similaires à celles des Pays-Bas; depuis lors, les résultats sont meilleurs que ceux des trois groupes considérés. Une récente étude gouvernementale sur la compétitivité de l'économie néerlandaise a comparé les performances des Pays-Bas pour un éventail de variables structurelles aux performances moyennes d'un nombre restreint d'autres pays. Il en ressort que le potentiel de l'économie néerlandaise est généralement sous-utilisé, avec des possibilités d'amélioration dans plusieurs domaines qui n'ont pas été évoqués ci-dessus, notamment : la base de connaissances, les dépenses de recherche privées et la diffusion de la technologie; l'infrastructure physique, notamment la qualité des réseaux routier et ferroviaire et le risque d'engorgement; enfin, le poids des réglementations environnementales. Il est apparu que le fonctionnement des marchés de capitaux devait faire l'objet de nouvelles études comparatives internationales. L'intensité en capital humain, définie comme le total des investissements dans l'éducation, la technologie et les autres formes de savoir exprimé en pourcentage du PIB, a été relativement stable au cours de la période 1975-91, même si la part des dépenses d'éducation a diminué. Les dépenses au titre de la technologie ont augmenté durant les années 80, mais leur croissance s'est ralentie depuis 1987 par suite d'une forte baisse de la R-D privée. S'agissant du système financier, on peut estimer qu'il existe une insuffisance de capital-risque, pour les raisons suivantes : divers mécanismes de défense contre les OPA hostiles rendent les placements en actions moins attrayants; le système fiscal se caractérise par des taux d'imposition du revenu relativement élevés, entraînant des taux effectifs sur les bénéfices distribués assez élevés par rapport à ceux des autres pays; enfin, dans le système d'épargne contractuelle, les caisses de retraite poursuivent une stratégie de placement marquée par l'aversion pour le risque, non seulement à cause de l'absence de concurrence mais aussi – dans le cas de la caisse de retraite des fonctionnaires, jusqu'à une date récente – en raison de restrictions légales.

Pour répondre à ces préoccupations, le gouvernement a pris un grand nombre d'initiatives axées sur les objectifs suivants : accroître les dépenses de recherche privées, grâce à des incitations fiscales et à des prêts publics pour les projets de développement à haut risque ; développer l'infrastructure physique, notamment par le biais d'un Fonds spécial (FES) qui donnera la priorité aux investissements dans les transports et les télécommunications ; accroître l'offre de capital-risque au moyen d'incitations fiscales aux petites et moyennes entreprises ou aux entreprises nouvellement créées ; stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier dans le secteur des PME. Il faudra un certain temps pour évaluer l'efficacité de toutes ces mesures et déterminer si de nouvelles actions sont nécessaires. En revanche, il est grand temps, semble-t-il, de mettre en œuvre une réforme financière et fiscale afin de donner aux institutions financières la marge d'action et les incitations requises pour qu'elles jouent un rôle plus dynamique dans l'économie nationale, en fournissant du capital-risque et en appuyant la commercialisation de la recherche privée. Il s'agirait en particulier d'accroître la pression de la concurrence sur les caisses de retraite en offrant aux entreprises et aux particuliers un éventail plus large de choix en matière de services de retraite, d'uniformiser les régimes fiscaux des divers instruments d'épargne et de modifier le système de gouvernement de l'entreprise de manière à renforcer les droits des actionnaires. L'affaiblissement des mécanismes de défense contre les prises de contrôle, en augmentant l'attrait des actions de sociétés néerlandaises, devrait stimuler l'investissement réel, avec des retombées bénéfiques sur la croissance et l'emploi.

Au total, en partie grâce à une politique économique appropriée, les performances macroéconomiques de l'économie néerlandaise ont été relativement satisfaisantes ces deux dernières années, surtout si l'on considère le taux de chômage (en nombre de personnes), qui est à l'heure actuelle l'un des plus bas de la zone de l'OCDE. Mais l'inactivité (exprimée en équivalent plein temps) reste forte. Comme l'économie est proche de son potentiel, tout nouveau progrès sur ce front dépend nécessairement de la poursuite des réformes structurelles – visant notamment une libéralisation du marché du travail et du reste de l'économie, un renforcement des incitations à travailler et une amélioration de la productivité des travailleurs au bas de l'échelle des salaires. Conjuguées à l'intensification de la concurrence sur les marchés de biens et de services, au développement des capacités d'innovation et à la stimulation de l'esprit d'entreprise, ces réformes

sont susceptibles d'augmenter le taux de croissance non inflationniste de l'économie. Alors que la conjoncture se dégrade en Europe, il n'apparaît sans doute pas facile de s'engager d'un pas ferme dans cette direction. Toutefois, l'expérience récente tend à démontrer que, même en ce qui concerne la protection sociale et le mode de fonctionnement des organismes chargés de la mettre en œuvre, des changements notables sont réellement possibles, et les résultats sont d'ailleurs encourageants. Ainsi qu'on l'a souligné dans les précédentes *Études*, la poursuite de la réforme de la protection sociale ne signifie pas que la société néerlandaise doive être moins solidaire, mais que des efforts doivent être déployés pour atteindre les objectifs d'équité au prix de pertes d'emploi plus réduites que dans le passé, de manière à fortifier l'économie et asseoir plus durablement le système de protection sociale, en préservant ainsi ses éléments essentiels.

Notes

1. Les ralentissements de l'activité sont définis comme des périodes durant lesquelles l'économie croît à des taux inférieurs à sa tendance à long terme.
2. D'après le taux de croissance annualisé du PIB réel d'un trimestre sur l'autre. Le Secrétariat de l'OCDE estime que le taux de croissance potentiel du PIB des Pays-Bas est d'environ 2½ pour cent.
3. Le niveau moyen de l'aide par unité dans le secteur du logement social a diminué du fait qu'en 1995 les subventions au logement ont été remplacées par des contributions forfaitaires aux organismes gestionnaires de logements. L'aide forfaitaire aux logements neufs occupés par leurs propriétaires a été supprimée en 1995, tandis que les aides aux programmes d'accession à la propriété pour les ménages à faibles revenus ont pris fin en 1996 (voir également au chapitre II).
4. Selon les calculs des autorités, la variation des taux d'intérêt précède celle de l'investissement résidentiel de 2 à 5 trimestres. Une hausse de 1 point des taux d'intérêt à long terme réduit la croissance de l'investissement résidentiel de plus de 2.5 pour cent au bout de deux ans.
5. A l'exclusion des cotisations nettes (effectives et imputées) aux régimes d'assurance-vie et de retraite.
6. Selon le Bureau central des statistiques, les pertes se sont chiffrées à 650 000 journées de travail et 750 millions de florins ou 0.1 pour cent du PIB.
7. En novembre 1993, les partenaires sociaux (gouvernement, syndicats et organisations patronales) sont convenus qu'il n'y aurait guère de marge d'augmentation des salaires en 1994. La mise en œuvre de cette orientation générale a été laissée aux soins des négociations décentralisées.
8. Un bon exemple en est donné par l'accord conclu au sein de la société Akzo-Nobel, avec la mise en route d'une expérience de flexibilité du temps de travail. La semaine de travail sera comprise entre 32 et 45 heures selon les besoins de la production. La durée hebdomadaire moyenne du travail a été ramenée de 38 à 36 heures.
9. L'écart entre l'IPC et l'indice implicite des prix à la consommation tient pour une large part au fait que les loyers ont un coefficient de pondération plus élevé dans l'IPC. De plus, l'IPC intègre les impôts et prélèvements municipaux, qui ont augmenté rapidement ces deux dernières années. La plupart des dépenses au titre des soins médicaux ne sont pas incluses dans l'IPC, car elles sont couvertes par les régimes public et privé d'assurance-maladie.

10. Voir Bureau central de planification, *Centraal Economisch Plan 1995*, La Haye, 1995, page 19.
11. Cette série de la part des revenus du capital, établie par le Secrétariat de l'OCDE, est légèrement différente de la série utilisée par les autorités néerlandaises (voir graphique 3, partie C), qui exclut les industries extractives, le logement et les services non marchands.
12. Les bénéficiaires du régime d'invalidité ne sont pas inclus dans la population active.
13. OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, tableau E.
14. Ce redéploiement a sans doute entraîné une diminution des dépenses de sécurité sociale puisque les indemnités de chômage sont plus réduites que les prestations d'invalidité.
15. Depuis l'instauration du marché unique de l'UE, les marchandises en transit vers d'autres pays de l'UE sont incluses dans les statistiques du commerce extérieur des Pays-Bas, mais ne figurent pas dans les comptes nationaux. En 1994, les exportations de marchandises ont augmenté de 9.2 pour cent en termes nominaux selon les chiffres du commerce extérieur et de 7.5 pour cent selon les statistiques des comptes nationaux.
16. La part du transit et de la réexportation dans les exportations totales est passée de 17 pour cent en 1987 à 24 pour cent en 1994.
17. Voir De Graaf, A.C.J.M. et H.G.A. Noordman «Specialisatie en prijsconcurrentie van Nederland in Duitsland bij de handel in industriële produkten», Bureau central de planification, *Mémoire de recherche* 123, La Haye, 1995.
18. IMD/World Economic Forum, *World Competitiveness Report 1995*, Lausanne 1995.
19. Ministère des Affaires économiques, *Toets op het concurrentievermogen*, La Haye 1995.
20. L'estimation du NAWRU s'appuie sur l'indicateur du taux de chômage utilisé aux Pays-Bas qui s'établissait, comme on l'a noté, à 7.0 pour cent en décembre 1995.
21. Une partie du système public de santé (AWBZ) a été transférée au secteur privé au début de 1996, et le régime d'assurance-maladie (ZW) a été transféré au secteur privé en mars 1996. La possibilité de quitter le régime public d'invalidité (WAO) devrait être ouverte en 1997.
22. Le plafond du déficit de l'administration centrale était fixé à 4.2 pour cent du PIB en 1995. Il est abaissé chaque année et tombera à 2.8 pour cent en 1998.
23. Au cours des phases ascendantes du cycle économique, la politique budgétaire était généralement expansionniste, tandis qu'au cours des phases descendantes il fallait prendre des mesures supplémentaires pour remettre le déficit sur le sentier d'évolution prévu. Ce processus a pu privilégier les économies fondées sur l'alourdissement de la fiscalité et les compressions de dépenses sur les postes que le gouvernement maîtrise le mieux, à savoir l'investissement public, les subventions et la consommation.
24. La Loi sur la réduction des congés de maladie (TZ) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Aux termes de cette loi, les employeurs doivent payer leurs salariés, en cas de maladie, pendant deux semaines (pour les entreprises comptant moins de 16 salariés) ou pendant six semaines (pour toutes les autres). En compensation, les employeurs bénéficient d'une réduction moyenne des cotisations à l'assurance-maladie de 4 pour cent des salaires bruts.
25. Au moment de l'établissement du budget de 1995, on prévoyait que le déficit des administrations publiques pour 1994 dépasserait de plus d'un point ce qu'il a été en réalité (3.2 pour cent du PIB).

26. Du fait de ces opérations dans le secteur du logement social, les emprunts de l'administration centrale ont augmenté fortement en 1995, mais les effets de cette augmentation sur le marché des capitaux ont été en grande partie compensés par une diminution des emprunts des organismes gestionnaires de logements.
27. Ces transactions ont modifié radicalement l'intervention de l'État dans le secteur du logement social. La sensibilité du secteur du logement social aux intérêts s'est accrue du fait que les organismes gestionnaires ne reçoivent plus de compensation au titre des variations des taux d'intérêt. Dans le passé, l'État limitait efficacement les subventions au secteur du logement en fixant les hausses de loyer annuelles à des taux assez élevés. Les autorités ont maintenant intérêt à maintenir les hausses de loyer annuelles à des niveaux peu élevés, ce qui réduit le taux d'inflation. Cependant, le gouvernement et les organismes gestionnaires de logements sont convenus de maintenir la hausse minimale moyenne des loyers à 3.5 pour cent pour les cinq années à venir. Pour 1996, le gouvernement a fixé la hausse maximale à 6.5 pour cent.
28. Par ailleurs, l'élasticité de l'impôt étant plus forte pour les revenus du travail que pour les bénéfices, la charge fiscale devait diminuer aussi par suite d'une rapide augmentation de la part des profits et d'une contraction de la part des salaires dans le PIB.
29. Du fait de l'application des lois TAV et TBA au régime d'assurance-invalidité.
30. Cela signifie que la loi oblige les employeurs à continuer de payer leurs salariés pendant un an en cas de maladie. Ces paiements s'élèvent à 70 pour cent du salaire, mais les employeurs sont souvent obligés de les compléter jusqu'à 100 pour cent en vertu des conventions collectives et des contrats individuels.
31. Le marché du travail est le thème du chapitre structurel de la précédente *Étude économique des Pays-Bas* établie en 1994 par l'OCDE (voir chapitre III). Voir aussi OCDE (1993), *Le marché du travail aux Pays-Bas*, qui contient un examen approfondi du marché du travail néerlandais, de ses institutions et des politiques mises en œuvre dans ce domaine.
32. Les raisons de cet important retournement de la situation de l'emploi et des résultats économiques aux Pays-Bas sont analysées dans *l'Étude économique de l'OCDE (1994), Pays-Bas*, pages 77-78.
33. La part des migrants dans la tranche d'âge actif n'est guère différente de celle du reste de la population, mais comme ils ont des taux d'activité moins élevés, leur contribution à la population active est proportionnellement moins grande. Étant donné que le chômage touche davantage les migrants que les autres, leur contribution à la population en activité est encore moindre. Le taux de chômage parmi les migrants est plus élevé aux Pays-Bas que dans les autres pays européens (OCDE, *Tendances des migrations internationales, Rapport annuel 1994*). Le nombre de demandeurs d'asile a fortement augmenté dans les années 90, mais ceux-ci n'ont pas le droit de travailler tant qu'ils n'ont pas le statut de réfugiés. Au sujet de l'importance de l'immigration, voir OCDE (1994), *Étude économique des Pays-Bas*, chapitre III.
34. La baisse du taux d'activité des personnes âgées a été imputable aussi au fait que les personnes touchant des prestations de chômage et ayant plus de 57½ ans, dans la plupart des cas, n'ont pas besoin de chercher du travail et, par conséquent, ne sont pas enregistrées comme chômeurs ni comme membres de la population active.

35. Défini comme étant l'emploi total en pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans).
36. Bureau de planification sociale et culturelle (1995), *Sociale en Culturele Verkenningen 1995*, chapitre 5.
37. C'était le cas en 1991, année où, aux Pays-Bas, le taux d'emploi des personnes qui n'avaient pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire était inférieur à 55 pour cent alors qu'il avoisinait 60 pour cent en moyenne dans la zone de l'OCDE.
38. Ces indicateurs sont l'estimation du NAWRU, un taux «normal» d'offres d'emploi (indicateur dérivé de la courbe de Beveridge), et un taux «normal» d'utilisation des capacités (indicateur dérivé de la courbe d'Okun).
39. Pour les Pays-Bas, toutefois, ces résultats globaux sont la moyenne de deux groupes bien distincts : les emplois à temps complet, où la durée d'occupation d'un emploi est longue, et les emplois à temps partiel, où elle est courte.
40. OCDE (1994), *Étude économique des Pays-Bas*, chapitre III.
41. OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, tableaux 2.13 et 2.18.
42. OCDE (1991/1992), *Étude économique des Pays-Bas*, pp. 68-69.
43. OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, tableau 2.18.
44. Un autre indicateur couramment utilisé aux Pays-Bas est le «taux de dépendance», c'est-à-dire le rapport entre le nombre de bénéficiaires de prestations de sécurité sociale et le nombre de personnes ayant un emploi (dans les deux cas en équivalents temps plein). Les autorités néerlandaises estiment le taux de dépendance à 82.3 pour cent en 1995.
45. Voir OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, tableau 2.18.
46. On trouvera une analyse approfondie de cette évolution dans OCDE (1994), *Étude économique des Pays-Bas*, pp. 76-86.
47. Il convient de noter, toutefois, que le système d'extension obligatoire peut être considéré comme donnant une certaine stabilité au corporatisme néerlandais, contribuant ainsi à la modération salariale.
48. OCDE (1993), *Le marché du travail aux Pays-Bas*, tableau 13. Il convient de noter que, aux Pays-Bas, le salaire minimum légal est fixé en fonction de l'âge.
49. Ministère des Affaires sociales et de l'emploi (1995), *De Onderkant van het Loongebouw*, p. 10.
50. OCDE (1994), *Étude économique des Pays-Bas*, graphique 26.
51. On trouvera un classement international des taux d'imposition moyens et marginaux dans *l'Étude de l'OCDE sur l'emploi : fiscalité, emploi et chômage*, graphiques 2.2, 2.4, 2.5 et 2.6.
52. Ministère des Affaires économiques (1995), *Benchmarking the Netherlands – a test of Dutch competitiveness*, chapitre 8. Voir aussi Bureau central de planification, document de travail n° 80, *Replacement Rates*. Il est cependant difficile de comparer au plan international l'importance des cotisations de sécurité sociale dans les coins fiscaux, en raison principalement des différences dans le mode de financement de la sécurité sociale – par les cotisations ou par le budget.

53. Bureau central de planification, document de travail n° 80, *Replacement Rates*, tableau 8. Il faut noter que ces deux séries de calculs n'ont pas été effectuées sur la même base. Les chiffres du Bureau central de planification sont les taux de remplacement nets et ils tiennent compte des allocations de logement et des allocations familiales. Les chiffres de l'OCDE sont les taux bruts et ils ne tiennent pas compte de ces deux catégories de prestations.
54. Depuis que les règles ont été rendues plus rigoureuses, les prestations d'invalidité peuvent être inférieurs à 70 pour cent des derniers gains annuels, suivant le nombre d'années d'activité. Par exemple, pour les personnes de 30 à 40 ans (ayant un revenu moyen), elles représentent environ 50 pour cent des derniers gains annuels. Cependant, du fait des prestations supplémentaires fournies par les employeurs, l'ensemble des prestations représente encore dans la plupart des cas 70 pour cent des derniers gains annuels jusqu'à 65 ans.
55. Bureau de planification sociale et culturelle, « Concentraties van cumulaties », *SCP Document*, 1989/3.
56. L'importance croissante de la sous-traitance témoigne peut-être aussi d'une tentative visant à éviter les accords salariaux sectoriels. A titre d'exemple, les cantines des banques sont gérées par des sociétés indépendantes qui appliquent l'accord salarial du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.
57. OCDE (1993), *Perspectives de l'emploi*, chapitre III.
58. Ceux-ci pourraient comprendre des entretiens approfondis avec l'administration chargée des prestations et de l'emploi et des offres d'emplois vacants ou des programmes de recyclage.
59. Cette loi est comparable à la loi canadienne sur l'équité dans l'emploi.
60. OCDE (1994), *Étude économique des Pays-Bas*, page 100.
61. La formation en entreprise englobe les stages, la formation sur le tas, les conférences, les ateliers, etc. En 1993, 45 pour cent des entreprises néerlandaises appliquaient des programmes de formation en entreprise qui représentaient 2.3 pour cent du coût global de la main-d'œuvre. La formation par l'entreprise est généralisée dans le secteur financier et dans les transports et communications, mais moins répandue dans l'industrie, la construction et le commerce. Voir W.J. Dercksen (1995), « Bedrijfsopleiding in Nederland », *ESB*, 18 octobre, pp. 942-943.
62. Les dépenses d'éducation (en florins courants) dans l'enseignement primaire et secondaire sont passées de 12.8 milliards de florins en 1975 à 13.4 milliards de florins en 1982, avant de redescendre à 11 milliards de florins en 1991.
63. En Allemagne, les qualifications correspondant au deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient partagées par 60.5 pour cent de la population active en 1992. Voir OCDE, *Statistiques OCDE de l'éducation, 1985-1992*, tableau V.1.
64. Voir C. den Broeder (1995), « The match between education and work. What can we learn from the German apprenticeship system? » *Mémoire de recherche* n° 118, Bureau central de planification, La Haye. Il convient de noter que la part de l'apprentissage dans le deuxième cycle secondaire en Allemagne est tombée de 68 pour cent de l'ensemble des élèves en 1970 à 57 pour cent en 1990, ce qui dénote une tendance à préférer un niveau d'instruction scolaire plus élevé. Voir également OCDE (1994), *Étude économique de l'Allemagne*.
65. C. den Broeder, *op. cit.*

66. Ce type d'analyse, qui exige une connaissance approfondie des systèmes d'enseignement professionnel de différents pays, a été réalisé au fil des ans par l'Institut national de recherche économique et sociale (NIERS). Pour une description détaillée des différents types d'enseignement professionnel, voir S.J. Prais (1995), *Productivity, Education and Training : An international Perspective*, University Press, chapitre 2.
67. Ces estimations sont dans l'ensemble un peu plus basses que pour l'Allemagne, mais plus élevées que pour la France et le Royaume-Uni, et comparables à celle de la Suède.
68. Voir par exemple, G. Mason, B. van Ark et K. Wagner (1994), «Productivity, Product Quality and Workforce Skills : Food Processing in Four European Countries», *National Institute Economic Review*, janvier, pp. 62-83 ; G. Mason et B. van Ark (1994), «Vocational Training and Productivity Performance : An Anglo-Dutch Comparison», *International Journal of Manpower*, vol 15, n° 5, pp. 55-69.
69. Ministère des Affaires économiques (1995), *Benchmarking the Netherlands – a test of Dutch competitiveness*, p. 15.
70. P.A.G. van Bergeijk, R.C.G. Hoffner et P.M. Waasdorp (1993), «Measuring the Speed of the Invisible Hand; the Macroeconomic Cost of price Rigidity», *Kyklos*, vol. 46, pp. 529-544.
71. OCDE (1993), *Étude économique des Pays-Bas*, chapitre III.
72. En fait, il ne s'agit pas d'une mesure entièrement nouvelle, mais d'une modification du champ d'application et de la durée d'une mesure adoptée initialement en 1986.
73. D'après les autorités, le coût de cette mesure sera relativement limité (50 millions de florins en l'an 2000).
74. Les principales lignes directrices sont les suivantes :
- le SPE concentrera son effort sur le placement des demandeurs d'emploi qui n'ont guère de chances de trouver du travail. Des services intensifs de conseils et de placement sur les postes vacants seront offerts (gratuitement) à tous ces groupes cibles. Des services de base de conseils et de placement seront offerts (gratuitement) à tous les demandeurs d'emploi et salariés ;
 - des représentants du gouvernement ne seront plus membres du conseil central. Le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi négociera directement avec le conseil central le budget et les principales lignes de l'action gouvernementale ;
 - la participation des organisations représentant les employeurs et les salariés au conseil central et aux conseils régionaux reste souhaitable mais «ils devront agir à plus grande distance». Le conseil fixera les lignes d'action principales et la direction générale aura une plus grande liberté dans la mise en œuvre de ces politiques ;
 - la structure financière sera modifiée, la contribution de l'administration centrale étant divisée en deux : une partie réservée au financement des coûts fixes et des services de base de conseils et de placement ; l'autre allouée à des services spéciaux – tels que les services intensifs de conseils et de formation – offerts aux groupes cibles ;
 - les administrations des collectivités locales chargées des prestations sociales et les caisses d'assurance sociale professionnelles seront autorisées à acheter des services de formation et de placement au SPE ou à des agences privées pour l'emploi («activités sous contrat») – mesure qui fera jouer les incitations financières ;
 - le nombre de conseils régionaux sera ramené de 28 à 18 au début de 1996.

75. Ces mesures sont les suivantes :
- révision de la Loi sur l'assistance nationale (ABW) afin de renforcer la coopération entre les municipalités et les SPE régionaux, et d'assurer un traitement plus personnalisé des demandeurs de prestations et de faciliter leur retour sur le marché du travail. La loi révisée est entrée en vigueur au début de 1996;
 - révision de la Loi portant sur l'organisation de la sécurité sociale (OSV) afin de décentraliser la mise en œuvre des régimes d'assurance-chômage et d'assurance-invalidité. Les caisses d'assurance sociale professionnelles sont censées coopérer plus étroitement avec le SPE;
 - nécessité d'une coopération entre le SPE et les organismes de protection sociale. Cette nécessité est énoncée dans la révision de la Loi sur le service de l'emploi qui a été soumise au Parlement.
76. Entreprises comptant moins de 200 salariés.
77. L'application de la loi et les sanctions qu'elle prévoit relèveront du droit administratif et non du droit pénal comme c'était le cas pour la Loi de 1956. Les pratiques anticoncurrentielles ou les accords limitant la concurrence sont passibles d'une amende. Des sanctions pécuniaires peuvent aussi être prononcées en cas de refus de coopération lors d'une enquête ou de communication de faux renseignements ou en cas de non respect d'une obligation liée à une autorisation de fusion.
78. Cela signifie que le ministre des Affaires économiques sera politiquement responsable. Il établira des directives générales pour le contrôle de l'application de la loi et, dans des cas tout à fait exceptionnels, il pourra aussi prendre des décisions sur des questions particulières. De plus, en cas de fusions, le ministre pourra annuler les décisions de l'office de la concurrence en invoquant l'intérêt public. En ce qui concerne l'effectif du personnel et le budget du nouvel office de la concurrence, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, ils devraient être en nette augmentation par rapport à ce qu'ils sont actuellement (25 personnes au département de la politique de la concurrence).
79. Les renseignements recueillis dans le cadre du processus de contrôle de l'application de la loi sur la concurrence ne seront utilisés à aucune autre fin. Cependant, le directeur de l'office de la concurrence peut fournir des renseignements aux autorités chargées de la concurrence dans un pays étranger s'il y va de l'intérêt de l'économie néerlandaise, à condition que leur caractère confidentiel soit préservé et que soient données des garanties suffisantes que ces informations ne serviront pas à d'autres fins que le contrôle de l'application de la loi sur la concurrence par l'organisme étranger chargé de la concurrence.
80. Selon des estimations de l'Institut d'études des petites et moyennes entreprises, le coût annuel des démarches administratives pour l'ensemble du secteur des entreprises est de l'ordre de 13 milliards de florins, soit plus de 2 pour cent du PIB.
81. L'exemption temporaire sera accordée pour la moitié seulement de la durée du contrat (la durée minimale d'un contrat de travail est de six mois et la durée maximale de quatre ans). Par ailleurs, l'exemption sera décidée uniquement par voie de négociations collectives.
82. Les clauses d'ouverture permettent aux entreprises, dans certains cas, de négocier avec leurs salariés des salaires inférieurs aux salaires minimums fixés dans les conventions collectives au niveau des branches d'activité.

83. On entend par « piège de la pauvreté » le cas où des travailleurs qui ont un bas salaire sont découragés de rechercher un emploi mieux rémunéré. Il y a « piège du chômage » lorsque des chômeurs qui reçoivent une indemnité ne voient pas leur situation s'améliorer quand on leur offre un emploi faiblement rémunéré.
84. La mobilité vers le haut et vers le bas semble plus grande dans certains autres pays. Au Danemark, 80 pour cent des personnes situées dans le décile le plus bas des gains sont passées dans des déciles plus élevés au bout de trois ans (Westergard-Nielsen, 1994), tandis qu'aux États-Unis et en Allemagne, plus de 40 pour cent de personnes faisant partie des 20 pour cent les moins bien payées sont passées dans les 80 pour cent qui gagnaient davantage (Burkhauser et Wagner, 1994). En revanche, aux Pays-Bas, peu de salariés gagnant le salaire minimum semblent accéder à des emplois mieux rémunérés. Selon le ministère des Affaires sociales et du Travail, au bout de deux ans, 15 pour cent seulement des salariés touchant le salaire minimum gagnent plus de 115 pour cent de ce salaire minimum (*Résumé du Mémoire social de 1996*, page 5).
85. Les personnes bénéficiant d'une assurance-chômage doivent fournir la preuve qu'elles recherchent activement un emploi, condition qui n'existe pas dans le régime d'invalidité.
86. Toutefois, le gouvernement ne contrôle pas directement les régimes de retraite anticipée, qui sont établis d'un commun accord par les employeurs et les salariés dans le secteur marchand. En sa qualité d'employeur, l'État a récemment conclu un accord avec les syndicats sur un régime de préretraite à la fois plus rigoureux et plus flexible pour les fonctionnaires.
87. Ministère des Affaires économiques (1995) *op. cit.*
88. Les calculs auxquels se réfère ce paragraphe sont très sensibles aux variations des prix de l'énergie et aux choix de l'année de référence.
89. La variation du taux d'activité n'est pas corrigée des variations de la part de la population de moins de 15 ans et de 65 ans et plus.
90. Les résultats plus favorables de la zone de l'OCDE dans son ensemble traduisent essentiellement un plus grand nombre de créations d'emplois (sans perte notable de productivité) dans les pays Membres non européens. Voir OCDE (1994), *L'étude de L'OCDE sur l'emploi : données et explications : Partie I : évolution des marchés du travail et facteurs de changement*, Paris.
91. Il convient de souligner que le niveau de la productivité de l'économie néerlandaise dans son ensemble était relativement élevé par rapport à celui des autres pays (tableau 8), de sorte que le graphique 22 sous-estime quelque peu la productivité sectorielle des Pays-Bas en termes absolus.
92. Voir B. van Ark (1995), « Sectoral Growth Accounting and Structural Change in Postwar Europe », *Mémoire de recherche GD23*, Université de Groningen. L'auteur souligne les limites de cette analyse fondée sur un changement d'hypothèse. D'une part, toute étude d'un changement structurel doit examiner l'effet des variations de l'emploi sur la productivité marginale et non sur la productivité moyenne. D'autre part, la transformation structurelle concerne non seulement les transferts d'emplois sectoriels, mais aussi les modifications des profils de la demande, des échanges et de l'utilisation des ressources. Voir également OCDE (1994) *op. cit.* (tableau 1.7), d'où il ressort que, durant les années 70 et 80, la dispersion des variations de l'emploi d'un secteur à l'autre a été relativement réduite aux Pays-Bas par rapport à la moyenne de l'OCDE.

93. Ministère des Affaires économiques, ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science, ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Pêche (1995), *Le savoir en action*, La Haye.
94. Voir M. Slabbers et B. Verspagen (1994), *STEMMING 1. Een beoordeling van de Nederlandse technologische positie op basis van kwantitatieve indicatoren*, MERIT, Maastricht; M. Slabbers et B. Verspagen (1995), *STEMMING 2. De Nederlandse technologische positie en de invloed van globalisering*, MERIT, Maastricht. Il apparaît une légère réorientation au profit des investissements de R-D à l'étranger. Voir B. Minne (1995), «Onderzoek, ontwikkeling en andere immateriële investeringen in Nederland», *Mémoire de recherche* n° 116, Bureau de planification centrale, La Haye.
95. Ministère des Affaires économiques, (1995), *op. cit.*
96. Un autre indice du rôle considérable de la technologie importée est la vive accélération des investissements directs étrangers depuis 1987.
97. Voir D. Coe et E. Helpman (1995), «International R-D Spillovers», *European Economic Review*. Les auteurs ont estimé l'élasticité de la productivité totale des facteurs par rapport à l'investissement dans la R-D intérieure au regard de l'élasticité par rapport à l'investissement dans la R-D étrangère (c'est-à-dire la R-D exécutée à l'étranger). Les estimations, qui s'appuient sur des hypothèses extrêmement restrictives, donnent une élasticité d'à peine 0.07 pour la R-D intérieure et de 0.15 pour la R-D à l'étranger.
98. Les grands instituts publics de recherche sont l'Organisation pour la recherche scientifique appliquée (TNO), les «GTI» (Fondation pour la recherche sur l'énergie, Laboratoire géotechnique de Delft, Institut de recherches océanographiques, Laboratoire national de recherches aérospatiales et Laboratoire d'hydraulique de Delft), l'Organisation pour la recherche agricole (DLO) et l'Institut national de la santé et de l'environnement (RIVM).
99. Ministère des Affaires économiques (1995), *op. cit.*
100. OCDE (1995), *Études économiques de l'OCDE, Allemagne*, Paris.
101. Pour l'Allemagne, la capitalisation totale (toutes places confondues) était de 24 pour cent du PIB de 1993, tandis que pour les États-Unis (toutes Bourses) et le Royaume-Uni elle s'élevait à 66 et 110 pour cent respectivement.
102. G.M.M. Gelauff (à paraître), *Corporate Governance in Germany and the Netherlands*, Bureau central de planification, La Haye.
103. Ces informations sur le gouvernement de l'entreprise sont reprises de : Gelauff (à paraître), *op. cit.*
104. Si les actionnaires présents à l'assemblée générale rassemblent une majorité des deux tiers contre les choix imposés par le conseil de surveillance, ils peuvent passer outre la décision de ce dernier.
105. La première tranche de 100 000 florins de bénéfices imposables est assujettie à un taux de 38 pour cent.
106. Sauf les plus-values découlant d'une participation importante dans une société. Il y a participation importante lorsqu'un contribuable détient (ou a détenu au cours des cinq dernières années), soit directement, soit indirectement, seul ou avec certains parents, au

- moins un tiers des actions d'une société et si, en outre, il détient avec son conjoint plus de 7 pour cent du capital social libéré. Les plus-values découlant d'une participation importante sont imposées à un taux forfaitaire de 20 pour cent.
107. L'impôt sur le capital, qui est perçu lorsqu'une entreprise procède à une augmentation de son capital social, augmente certes le coût du capital, mais son taux n'est que de 1 pour cent.
 108. A.T. Kearney, 1994, *Globalisering, nieuwe ronde, nieuwe kansen. De relatief hoge transportefficiëntie maakt Nederland interessant als vestigingsregio voor bepaalde industriële activiteiten*, ministère des Affaires économiques.
 109. Les autorités utilisent comme norme une probabilité d'embouteillage de 2 pour cent pour les voies de raccordement entre le Randstad et le reste du pays et une probabilité de 5 pour cent pour les autres routes.
 110. La carte étudiants a été introduite en 1990, en remplacement de l'allocation de voyage scolaire. Elle assure la gratuité des transports en commun dans tout le pays les jours de semaine ou le week-end, selon l'option retenue. En dehors de ces périodes, les étudiants peuvent voyager à prix réduit.
 111. Ces prêts financés par l'État ont pour but de soutenir les projets de développement à haut risque des entreprises; ils ne sont remboursables qu'en cas de réussite.
 112. Aux termes de cette proposition, les bénéfices des sociétés seraient imposés en totalité au taux de 35 pour cent. A l'heure actuelle, la première tranche de 100 000 florins est imposée à 38 pour cent.
 113. Le Fonds pour l'infrastructure concerne les investissements dans l'infrastructure matérielle. Il est financé en partie par une contribution annuelle du gouvernement central. De plus, il reçoit des contributions financières du FES pour les grands projets d'investissement comme la ligne ferroviaire de fret Betuwe, la HSL Sud et les mesures environnementales connexes. Le FES est financé en partie par les revenus du gaz naturel et en partie par des revenus de la privatisation.

Annexe I

Supplément d'information pour le chapitre II

Tableau A1. Vue d'ensemble des principales mesures budgétaires pour 1995 et 1996
Milliards de florins

	1995	1996
A. Compressions de dépenses	4.6	4.6
Administration centrale	3.1	2.6
<i>dont :</i>		
Efficience	0.5	0.5
Défense	0.2	0.1
Bourses d'études	0.0	0.2
Salaires dans le secteur public	0.3	0.3
Collectivités locales	0.4	0.2
Sécurité sociale	1.0	1.5
Soins de santé	0.5	0.5
B. Augmentations de dépenses	0.7	1.3
<i>dont :</i>		
Mesures actives en faveur du marché du travail	0.2	0.6
Économies sur les prestations	-0.1	-0.3
Sécurité publique	0.1	0.5
C. Allègements fiscaux	4.4	4.0
<i>dont :</i>		
Impôts sur le revenu des personnes physiques	2.5	2.0
Cotisations de sécurité sociale	2.2	1.8
Crédits d'impôt pour les titulaires de bas revenus	..	0.5
Écotaxe	..	-1.1

Source : Ministère des Finances *Miljoennota 1995 et 1996*, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi *Sociale Nota 1996*, Bureau central de planification *Perspectives macroéconomiques 1996*.

Tableau A2. Variations de la charge collective sous l'effet des mesures gouvernementales

Milliards de florins

	1992	1993	1994	1995	1996
Impôts					
Indirects	1.4	0.3	0.9	0.5	1.3
Directs	0.2	1.0	-1.7	-3.1	-3.6
Collectivités locales	0.4	0.7	0.2	0.3	0.1
Total	2.0	2.0	-0.6	-2.3	-2.2
Cotisations de sécurité sociale	1.5	-1.1	-3.1	-0.1	-1.8
Variation totale de la charge	3.5	0.9	-3.7	-2.4	-4.0
<i>dont :</i>					
Entreprises	0.4	-0.1	-1.8	0.2	-3.4
Ménages	3.1	1.0	-1.9	-2.6	-0.6

Source : Bureau central de planification *Perspectives macroéconomiques 1996*.

Annexe II

Chronologie économique

1994

Août

Un nouveau gouvernement, formé d'une coalition du parti travailliste et de deux partis libéraux, prend ses fonctions. Ce gouvernement est conduit par le chef du parti travailliste, M. Wim Kok. Dans le domaine économique, l'objectif principal du gouvernement de coalition est de réduire les dépenses publiques de façon à réduire le déficit public et les impôts. Par ailleurs, le gouvernement a pour objectif d'améliorer la situation sur le marché du travail, surtout pour les chômeurs de longue durée.

Septembre

Présentation au Parlement du budget de 1995, qui prévoit des économies de 4 milliards de florins et affecte 4.5 milliards de florins à la réduction des impôts et des cotisations de sécurité sociale (voir chapitre II).

1995

Février

Une grande partie des Pays-Bas est touchée par des inondations, entraînant l'évacuation de plus de 250 000 personnes et d'un grand nombre d'animaux vivants. Le gouvernement annonce une accélération du programme de renforcement des digues des rivières, qui sera achevé d'ici à l'an 2000.

Mars

Le nouvel accord salarial dans le secteur bancaire instaure la semaine de travail de 36 heures à compter du 1^{er} octobre 1996, en échange de quoi il n'y aura pas de hausse collective des salaires jusqu'en octobre 1997.

La Banque centrale abaisse le taux d'intérêt sur les prêts de 0.5 point pour le ramener à 4 pour cent.

La Banque ING rachète la banque d'affaires Barings du Royaume-Uni, qui a fait faillite.

Avril

Un nouvel accord salarial pour le secteur de la construction est conclu après cinq semaines de grève. Le système de retraite anticipée, qui fonctionnait par répartition et constituait le principal obstacle, sera remplacé par un système par capitalisation.

Le gouvernement rétablit l'indexation du salaire minimum légal et des prestations de sécurité sociale sur les salaires contractuels pour 1996.

Le gouvernement décide de construire la ligne de chemins de fer Betuwe de Rotterdam à l'Allemagne pour le transport de marchandises. Ce projet coûtera environ 8 milliards de florins et sera achevé d'ici à l'an 2004.

Mai

Le Mémoire de printemps du gouvernement (*Voorjaarsnota*) est soumis au Parlement. Du fait des rentrées fiscales exceptionnelles, le déficit financier de l'administration centrale pour 1995 pourrait être inférieur de 2.2 milliards de florins au chiffre prévu dans le budget de 1995.

Juin

Le ministre des Affaires sociales approuve 57 programmes d'emploi subventionné dans le secteur privé, au profit des chômeurs de longue durée, ce qui se traduira par la création de 20 000 emplois en 1996.

La Banque centrale réduit le taux d'intérêt sur les prêts de 0.25 point pour le ramener à 3.75 pour cent.

Une nouvelle convention salariale collective pour les fonctionnaires est conclue, qui instaure la semaine de travail de 36 heures à partir de 1997.

Le gouvernement publie plusieurs livres blancs proposant des améliorations à la structure économique. Il est proposé de réduire de 10 pour cent les coûts administratifs pour les entreprises. Le gouvernement a l'intention d'augmenter les dépenses de R-D de

1.5 milliard de florins afin de renforcer la base de connaissances de l'économie. Des mesures spéciales sont annoncées en vue de stimuler les petites et moyennes entreprises. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera abaissé à 38 pour cent pour les petites entreprises et l'exemption de TVA pour les petites entreprises sera étendue. Le ministre des Affaires économiques publie une étude sur la compétitivité de l'économie néerlandaise.

Le gouvernement approuve une nouvelle Loi sur la concurrence qui sera soumise au Parlement. Cette loi est fondée sur les règles de concurrence européennes et interdit les ententes et pratiques restrictives et les abus de position dominantes par une ou plusieurs parties. Les fusions prévues, représentant un chiffre d'affaires total de plus de 250 millions de florins, avec au moins deux des parties qui ont un chiffre d'affaires de 30 millions de florins aux Pays-Bas, devront être notifiées à l'autorité chargée de la concurrence.

Juillet

Le système de bonus-malus du régime d'invalidité est supprimé. Le bonus est remplacé par des aides aux entreprises qui emploient des personnes invalides.

Août

La Banque centrale réduit le taux d'intérêt des prêts de 0.25 point pour le ramener à 3.5 pour cent.

Septembre

Présentation au Parlement du budget de 1996, à peu près conforme à l'Accord de coalition. Les dépenses restent dans le cadre budgétaire strict fixé par l'Accord de coalition, tandis que 4 milliards de florins sont mis en réserve pour de nouveaux allègements fiscaux, principalement en faveur des employeurs, en vue de réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux. Il est prévu que le déficit des administrations publiques reviendra à moins de 3 pour cent du PIB (voir chapitre II).

Octobre

Les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement mettent en place un nouveau dispositif visant à réduire les émissions de phosphates et de nitrates par le secteur agricole.

Le ministre des Affaires économiques décide de doubler le budget des subventions à la construction navale pour 1995, en le portant à 80 millions de florins, avant la suppression de ces subventions prévue en 1996. Le budget de la WTZ (Loi en faveur des transports maritimes) est porté à 90 millions de florins.

La deuxième tranche de l'emprunt de KPN (postes et télécommunications) mobilise plus de 6 milliards de florins. La participation de l'État dans KPN a été réduite à 45 pour cent. Une partie du produit servira à financer la construction de la ligne de chemin de fer Betuwe et du train à grande vitesse.

Lors de la consultation d'automne (*Najaarsoverleg*) avec les interlocuteurs sociaux, le ministre des Affaires sociales accepte de poursuivre l'extension légale des conventions collectives.

Novembre

Le ministre des Finances annonce dans le Mémoire d'automne (*Najaarsnota*) que la réduction du déficit budgétaire pour 1995 est en bonne voie.

Le ministre du Logement fixe la hausse maximale des loyers à 6.5 pour cent à compter du 1^{er} juillet 1996.

Le gouvernement décide de vendre aux enchères les licences pour le réseau de téléphonie mobile.

La Banque centrale réduit le taux d'intérêt des prêts de 0.25 point pour le ramener à 3.25 pour cent.

Décembre

Le ministre des Affaires sociales publie un Livre blanc pour un marché du travail plus flexible. Il est proposé notamment de porter la période probatoire pour les nouveaux salariés de deux à six mois et de donner aux salariés qui ont travaillé sous contrats flexibles pendant 24 mois d'affilée le droit à un contrat permanent.

Le gouvernement décide d'écourter les procédures de licenciement. Selon les nouvelles règles, un employeur peut licencier son salarié en même temps qu'il demande l'autorisation au directeur du Service public de l'emploi ou même avant.

Le constructeur aéronautique Fokker, en difficulté, abandonne la convention collective du secteur de la métallurgie pour une période de quatre ans. Cela se traduira par une réduction structurelle des salaires de 10 pour cent à moyen terme.

Le Parlement approuve la Loi sur le prix des médicaments (*Wet Geneesmiddelenprijzen*), aux termes de laquelle les prix des médicaments sont liés à ceux en vigueur dans les pays voisins.

La Banque centrale réduit le taux des prêts de 0.5 point pour le ramener à 2.75 pour cent, le niveau le plus bas depuis 1939.

1996

Janvier

Une taxe sur l'énergie est instaurée sur la consommation de gaz naturel et d'électricité. Cette taxe est censée rapporter 1.2 milliard de florins en 1996, qui serviront pour des réductions d'impôts.

Privatisation de la Caisse de retraite des fonctionnaires (ABP).

Le constructeur aéronautique allemand DASA décide de cesser son aide à sa filiale néerlandaise Fokker. Fokker demande donc à un tribunal d'Amsterdam une protection contre ses créanciers. Le gouvernement néerlandais accepte d'accorder à Fokker un crédit-relais de 255 millions de florins et d'avancer l'achat prévu de quatre avions Fokker.

Février

Le Parlement approuve la privatisation du régime d'assurance maladie qui entrera en vigueur en mars 1996

Le gouvernement annonce la vente de 20 pour cent des actions du groupe chimique DSM aux banques et aux investisseurs institutionnels. On prévoit que la vente rapportera 1.1 milliard de florins. La part des actions de DSM détenues par le gouvernement sera réduite à 11 pour cent.

Le gouvernement, le marché boursier d'Amsterdam et l'Association des compagnies cotées en bourse se mettent d'accord pour réduire les mécanismes de défense contre les OPA (voir chapitre IV).

PAGE BLANCHE

ANNEXE STATISTIQUE ET INDICATEURS STRUCTURELS

Tableau A. Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1986-94	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente										
Consommation privée ¹	2.5	2.6	2.7	0.8	3.5	4.2	3.1	2.5	0.9	2.1
Formation brute de capital fixe ¹	2.2	6.9	0.9	4.5	4.9	1.6	0.2	0.6	-3.1	3.0
Secteur public ¹	2.1	-7.2	2.2	5.2	0.5	6.7	2.4	7.4	-2.5	4.3
Construction de logements ¹	2.6	3.7	1.9	11.3	0.7	-2.5	-5.4	6.4	-0.8	8.1
Investissement productif ¹	2.1	11.6	0.2	1.6	7.8	2.3	2.0	-3.0	-4.2	0.5
PIB ¹	2.5	2.8	1.4	2.6	4.7	4.1	2.3	2.0	0.2	2.7
Indices implicites de prix :										
PIB	1.5	0.2	-0.7	1.2	1.2	2.3	2.7	2.3	2.0	2.3
Consommation privée	1.7	0.3	0.2	0.5	1.2	2.2	3.2	3.1	2.3	2.4
Exportations de biens et de services	-2.2	-15.7	-5.1	0.5	4.5	-0.8	0.1	-2.2	-2.3	0.8
Importations de biens et de services	-2.2	-16.7	-3.0	-0.5	4.8	-1.3	0.4	-1.4	-2.5	0.3
Production industrielle	1.9	2.8	0.6	5.1	4.0	4.0	0.4	-0.7	-2.5	3.8
Emploi	1.8	2.5	1.6	2.3	1.8	3.0	2.6	1.6	0.7	-0.1
Rémunération des salariés	4.0	4.4	3.4	2.7	2.9	5.9	6.0	5.8	2.7	2.1
Productivité (PIB ¹ /emploi)	1.2	0.7	-0.3	1.0	2.7	1.7	0.9	1.0	0.4	2.6
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémun. des salariés/PIB ¹)	1.4	1.6	1.9	0.0	-1.7	1.7	3.7	3.7	2.4	-0.6
B. Rapports en pourcentage										
Formation brute de capital fixe en % du PIB ¹	20.6	21.1	21.0	21.4	21.4	20.9	20.5	20.2	19.5	19.6
Formation de stocks en % du PIB ¹	0.5	0.8	0.0	0.0	1.1	1.3	0.9	0.5	-0.5	0.5
Balance extérieure en % du PIB ¹	4.7	3.2	3.2	4.0	4.0	4.6	5.0	5.5	6.9	6.3
Rémunération des salariés en % du PIB (aux prix courants)	52.8	52.9	54.3	53.7	52.1	51.8	52.3	53.0	53.2	51.7
Impôts directs en % du revenu des ménages	11.9	10.5	10.5	11.1	11.1	12.5	13.8	13.0	13.6	11.1
Cotisations de Sécurité sociale en % du revenu des ménages	19.8	20.7	21.1	21.3	19.9	17.8	18.7	19.0	18.9	20.4
Épargne des ménages en % du revenu disponible	2.5	2.8	2.3	2.2	4.0	5.8	1.1	2.3	0.9	0.7
Chômage en % de la population active civile	6.9	8.4	8.0	7.8	6.9	6.0	5.5	5.4	6.5	7.6
C. Autre indicateur										
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	7.2	4.9	2.9	5.0	7.9	10.1	7.6	6.8	9.6	10.1

1. Aux prix constants de 1990.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Tableau B. **Produit national et dépenses de la nation****1. Millions de florins, aux prix courants**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 ¹	1994 ¹
Consommation finale privée	260 230	267 940	271 640	284 490	303 100	322 460	340 920	351 980	368 050
Consommation finale des administrations publiques	67 940	70 040	70 470	72 040	75 080	78 600	83 010	84 660	86 520
Formation brute de capital fixe	89 350	91 580	97 390	104 080	107 940	110 460	113 320	111 730	117 310
Secteur privé	78 157	80 095	85 179	91 545	94 241	96 079	97 581	96 002	100 600
Secteur public	11 193	11 485	12 211	12 535	13 699	14 381	15 739	15 728	16 710
Variation de stocks	3 830	-420	310	5 430	6 520	5 350	3 140	-2 360	4 250
Dépenses de la nation	421 350	429 140	439 810	466 040	492 640	516 870	540 390	546 010	576 130
Exportations de biens et de services	221 950	219 260	240 250	267 670	279 740	293 090	294 880	292 690	312 100
<i>moins</i> : Importations de biens et de services	205 440	207 560	222 380	248 760	255 830	267 390	269 170	259 660	279 810
Produit intérieur brut aux prix du marché	437 860	440 840	457 680	484 950	516 550	542 570	566 100	579 040	608 420
<i>moins</i> : Impôts indirects nets	39 510	39 430	41 710	43 630	47 990	49 660	53 990	57 560	62 910
Revenu net en provenance du reste du monde	-680	-1 150	-3 500	-200	-910	-940	-2 250	-790	2 230
Produit national brut aux coûts des facteurs	397 670	400 260	412 470	441 120	467 650	491 970	509 860	520 690	547 740
<i>moins</i> : Provision pour amortissements et autres	25 960	27 300	26 300	27 870	30 530	34 090	34 080	35 910	35 130
Revenu national net aux coûts des facteurs	348 020	349 180	358 890	384 220	407 930	429 140	443 950	451 930	475 980

1. Chiffres provisoires.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994*, et Secrétariat de l'OCDE.

Tableau B. **Produit national et dépenses de la nation** (suite)**2. Millions de florins, aux prix constants de 1990**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 ¹	1994 ¹
Consommation finale privée	271 250	278 670	281 020	290 820	303 100	312 490	320 380	323 270	330 190
Consommation finale des administrations publiques	69 890	71 730	72 750	73 870	75 080	76 230	77 510	77 630	78 310
Formation brute de capital fixe	95 990	96 850	101 230	106 230	107 940	108 160	108 820	105 410	108 530
Secteur privé	84 109	84 709	88 459	93 396	94 241	94 131	93 749	90 714	93 201
Secteur public	11 881	12 141	12 771	12 834	13 699	14 029	15 071	14 696	15 329
Variation de stocks	3 860	-200	50	5 290	6 520	4 880	2 860	-2 950	3 010
Dépenses de la nation	440 990	447 050	455 050	476 210	492 640	501 760	509 570	503 360	520 040
Exportations de biens et de services	219 620	228 500	249 010	265 570	279 740	292 890	301 310	306 120	323 940
moins : Importations de biens et de services	205 220	213 760	230 010	245 520	255 830	266 370	271 870	268 870	288 940
Produit intérieur brut aux prix du marché	455 460	461 900	473 980	496 160	516 550	528 280	538 980	540 260	554 670
moins : Impôts indirects nets	43 264	41 029	43 118	46 118	47 990	48 157	50 054	49 729	52 010
Revenu net en provenance du reste du monde	602	-4 091	-4 111	-1 342	-910	-1 868	-5 626	-3 759	427
Produit national brut aux coûts des facteurs	412 798	416 780	426 752	448 699	467 650	478 255	483 301	486 772	503 087

1. Chiffres provisoires.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994*, et Secrétariat de l'OCDE.

Tableau C. **Origine du produit intérieur net aux coûts des facteurs**

Millions de florins, aux prix courants

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 ¹	1994 ¹
Agriculture, sylviculture et pêche	13 801	12 935	13 352	15 815	15 841	16 265	15 096	12 834	15 194
Industries extractives (y compris le gaz naturel)	21 792	14 050	11 004	11 695	13 611	16 419	14 224	13 349	12 861
Industries manufacturières	66 647	67 760	73 290	76 909	80 573	81 898	80 799	79 746	82 064
Bâtiment et travaux publics	19 589	20 332	23 220	24 382	25 528	26 292	26 979	27 841	30 005
Électricité, gaz et eau (non compris le gaz naturel)	4 613	4 848	4 828	4 764	5 139	5 444	5 558	5 945	6 255
Commerce	57 142	58 857	60 996	64 649	70 046	72 918	75 709	76 736	78 012
Transport et communications	23 767	24 030	25 132	26 248	27 448	29 476	31 537	32 062	33 711
Secteur privé, autres	109 133	113 442	118 216	127 893	136 523	146 493	158 473	166 744	176 969
moins : Commissions bancaires imputées	-17 002	-16 544	-17 450	-18 028	-18 061	-19 767	-20 481	-22 755	-22 453
Secteur public	47 880	48 900	48 610	48 800	50 580	52 760	56 200	58 140	59 460
Différence entre la TVA imputée et la TVA payée	1 330	1 710	1 200	1 300	1 610	1 880	2 100	2 070	1 670
Produit intérieur net aux coûts des facteurs	348 700	350 330	362 390	384 420	408 840	430 080	446 200	452 720	473 750
Revenu net en provenance du reste du monde	-680	-1 150	-3 500	-200	-910	-940	-2 250	-790	2 230
Revenu national	348 020	349 180	358 890	384 220	407 930	429 140	443 950	451 930	475 980

1. Chiffres provisoires.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994*.

Tableau D. Revenu et dépenses des particuliers et des institutions privées sans but lucratif

Millions de florins, aux prix courants

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 ¹	1994 ¹
Rémunération des salariés	231 570	239 360	245 740	252 850	267 740	283 870	300 240	308 210	314 640
Salaires et traitements	177 670	184 720	190 440	198 760	229 570	242 830	256 900	263 190	269 940
Cotisations des employeurs et des administrations publiques à la Sécurité sociale	53 900	54 640	55 300	54 090	38 170	41 040	43 340	45 020	44 700
Revenu de la propriété et autre revenu	48 580	49 560	51 210	57 740	62 550	65 080	67 820	68 460	73 700
Revenu des travailleurs indépendants	40 653	41 323	41 544	41 689	43 067	44 860	47 267	49 588	52 107
Revenu net de la propriété et de l'entreprise	7 927	8 237	9 666	16 051	19 483	20 220	20 553	18 872	21 593
Transferts reçus	135 210	139 040	143 120	147 320	162 800	172 270	183 290	190 800	193 620
Transferts en provenance des fonds de pension (A)	17 380	18 810	20 040	21 060	23 080	24 690	26 900	29 100	31 110
Autres transferts	117 830	120 230	123 080	126 260	139 720	147 580	156 390	161 700	162 510
Recettes courantes	415 360	427 960	440 070	457 910	493 090	521 220	551 350	567 470	581 960
Impôts sur le revenu	43 500	45 100	48 810	50 700	61 610	72 040	71 540	77 140	64 450
Transferts payés	104 240	108 530	113 620	110 960	109 730	123 080	130 710	135 020	146 750
Cotisations à la Sécurité sociale payées	85 850	90 310	93 950	91 330	87 910	97 480	104 790	107 530	119 000
Autres transferts courants payés	18 390	18 220	19 670	19 630	21 820	25 600	25 920	27 490	27 750
Transferts divers	950	1 170	1 090	970	1 080	1 290	1 370	1 310	1 520
Transferts payés aux fonds de pension (B)	17 440	17 050	18 580	18 660	20 740	24 310	24 550	26 180	26 230
Consommation privée	260 230	267 940	271 640	284 490	303 100	322 460	340 920	351 980	368 050
Alimentation	42 830	43 050	43 480	45 150	47 180	48 990	51 610	53 320	53 940
Vêtements et chaussures	16 110	16 640	16 170	16 660	18 000	19 490	19 470	19 650	19 130
Loyers	31 550	32 950	34 910	36 880	39 550	42 500	46 220	50 250	54 480
Biens de consommation durables	39 670	41 670	41 260	42 920	46 770	48 820	50 320	49 540	50 170
Divers	130 070	133 630	135 820	142 880	151 600	162 660	173 300	179 220	190 330
Dépenses courantes	407 970	421 570	434 070	446 150	474 440	517 580	543 170	564 140	579 250
Épargne nette (C)	7 390	6 390	6 000	11 760	18 650	3 640	8 180	3 330	2 710
Taux d'épargne	2.76	2.33	2.16	3.97	5.80	1.12	2.34	0.94	0.73
Revenu net de la propriété en provenance des fonds de pension (D)	32 850	34 050	35 570	37 390	39 480	42 630	45 150	47 570	48 950
Épargne des particuliers (C - A + B + D)	40 300	38 680	40 110	46 750	55 790	45 890	50 980	47 980	46 780
Taux d'épargne des particuliers	13.41	12.61	12.87	14.11	15.55	12.46	13.01	12.00	11.28

1. Chiffres provisoires.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994*, et Secrétariat de l'OCDE.

Tableau E. **Production industrielle et productivité**

Indice 1980 = 100

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Industries extractives	93.65	87.80	90.84	80.70	84.41	82.88	90.12	90.89	91.66	90.43
Industries manufacturières	109.60	112.52	112.88	118.91	123.77	125.66	126.20	125.29	122.16	126.81
Métallurgie de base	109.39	107.02	111.86	122.09	128.84	124.87	128.86	129.38	128.96	139.04
Ouvrages en métaux, machines et matériel	109.50	110.23	107.40	108.68	114.61	119.28	119.68	119.18	114.21	118.39
Alimentation, boissons et tabac	105.42	112.44	112.36	115.34	118.95	124.01	129.70	127.84	125.56	128.05
Textiles, habillement et cuir	95.75	90.24	86.73	88.09	91.28	94.95	91.39	85.14	84.35	86.17
Produits chimiques	134.28	142.11	147.93	156.88	164.27	163.31	160.05	158.69	158.28	165.07
Électricité, gaz et eau	107.32	111.98	107.77	109.92	114.38	111.71	115.57	116.39	118.15	119.59
Total des industries	105.67	105.84	106.81	107.08	111.63	116.40	118.44	117.98	115.91	119.33
Emploi et productivité dans les industries manufacturières										
Emploi (fin de trimestre) ¹	89.52	91.52	92.02	92.66	94.45	96.91	96.91	96.24	92.26	87.90
Production par personne-année	122.43	122.94	122.67	128.33	131.05	129.67	130.23	130.19	132.41	144.26

1. Personnes.

Source : OCDE, *Indicateurs des activités industrielles*.

Tableau F. Monnaie et crédit

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Millions de florins, fin de période										
Masse monétaire										
Total des liquidités de première ligne	90 770	97 212	104 148	111 312 ¹	119 026	123 934 ¹	129 330 ¹	135 069	149 643	152 243
Billets et monnaies divisionnaires	28 604	29 771	33 287	34 613	36 001	36 473 ¹	36 986	36 991	37 588	38 107
Dépôts	62 166	67 441	70 861	76 699 ¹	83 025	87 461 ¹	92 344 ¹	98 078	112 055	114 136
Disponibilités quasi monétaires	67 158	69 171	187 161 ¹	209 942 ¹	240 695	262 082 ¹	277 863 ¹	297 080	315 442 ¹	314 663
Actifs des institutions à caractère monétaire :										
Secteur privé	271 775	292 281	307 826 ¹	375 052 ¹	400 240	428 930 ¹	462 453 ¹	486 844	519 399 ¹	559 692
Gouvernement central	47 978	57 039	59 167 ¹	68 745 ¹	68 748	73 040 ¹	72 272 ¹	70 525	68 968	70 108
Provinces et municipalités	21 091	27 791	32 188 ¹	60 122 ¹	60 389	59 913 ¹	58 682 ¹	59 287	62 036	63 921
Étranger	9 455	13 961	16 820 ¹	23 115 ¹	22 439	25 204 ¹	25 480	30 016	31 423	39 088
En pourcentage, moyenne annuelle										
Taux d'intérêt										
Avances (Banque centrale)	5.75	5.08	4.90	4.27	6.67	7.79	8.57	9.04	6.76	4.70
Taux de l'argent au jour le jour (Amsterdam)	6.30	5.83	5.16	4.45	6.99	8.28	9.00	9.27	7.07	5.14
Taux des prêts aux collectivités locales à trois mois	6.32	5.61	5.31	4.77	7.33	8.62	9.21	9.29	6.75	5.12
Rendement du marché des capitaux										
Obligations d'État	7.26	6.31	6.28	6.05	7.24	9.01	8.84	8.18	6.32	6.72
dont : Court terme	7.13	6.15	6.17	5.82	7.26	9.05	8.91	8.22	5.99	6.32
Moyen terme	7.32	6.36	6.35	6.16	7.21	8.99	8.79	8.12	6.20	6.67
Emprunts des entreprises de services publics émis dans le secteur privé	7.79	6.79	6.96	6.83	7.56	9.15	8.90	8.30	6.60	7.30
Prêts hypothécaires	8.36	7.26	7.30	7.12	8.15	9.60	9.80	9.30	7.60	7.60

1. Début d'une nouvelle série.

Source : De Nederlandsche Bank, Rapport annuel 1994.

Tableau G. Commerce de marchandises

Millions de \$US

	Importations, caf						Exportations, fab					
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Total	99 741	104 216	126 123	125 838	134 375	129 768	103 207	107 803	131 810	133 526	139 918	147 180
Par région :												
Pays de l'OCDE	81 388	83 691	101 931	102 466	109 313	101 095	86 303	91 681	112 749	114 199	118 537	120 167
UE (15)	67 143	68 824	84 024	84 307	89 822	78 919	77 423	82 301	102 128	103 413	107 483	107 202
Autres pays européens	2 870	3 024	3 833	3 466	4 048	4 560	3 037	3 082	3 947	4 485	4 266	4 621
Amérique du Nord	7 773	8 374	9 573	9 693	10 116	11 823	4 555	4 817	5 067	4 631	5 020	6 418
Japon	3 159	3 087	3 977	4 552	4 826	5 326	845	984	1 028	1 151	1 157	1 307
Australie	368	331	471	395	446	406	366	406	487	438	517	508
Nouvelle-Zélande	73	49	50	51	52	57	74	88	89	79	92	109
Pays non membres de l'OCDE	16 027	17 428	20 823	20 049	21 081	25 557	10 649	10 187	11 472	11 956	13 430	18 744
Afrique du Sud	210	197	265	221	220	284	311	280	308	377	342	405
Europe de l'Est	2 052	2 405	2 797	2 149	2 473	3 094	1 409	1 683	1 780	2 116	2 553	3 785
Chine	457	495	720	1 029	983	1 629	257	239	189	238	294	736
Pays en voie de développement	13 306	14 330	17 040	16 649	17 403	20 548	8 671	7 984	9 193	9 224	10 240	13 815
Non spécifiés	2 325	3 096	3 368	3 321	3 980	3 116	6 254	5 933	7 588	7 370	7 950	8 268
Par section de la CTCI :												
0. Produits alimentaires et animaux vivants	1 294	1 294	1 604	1 743	2 048	1 890	2 003	2 117	2 926	3 171	3 570	3 792
1. Boissons et tabac	5 701	6 040	6 648	5 886	6 364	6 308	6 378	6 552	7 453	7 647	8 048	8 279
2. Matières brutes, carburants non compris	9 348	10 871	13 273	12 013	11 594	12 490	8 886	9 879	12 997	13 352	12 151	13 296
3. Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	604	624	627	589	742	876	725	804	854	861	966	1 193
4. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	10 780	11 490	13 194	13 033	14 393	15 076	19 514	19 394	22 345	21 411	22 061	23 314
5. Produits chimiques	17 201	17 887	21 795	21 027	21 854	19 389	15 043	15 896	18 886	18 979	19 383	18 549
6. Articles manufacturés classés par matières	28 974	31 372	38 972	40 002	42 415	40 495	22 930	24 366	30 979	31 427	33 347	36 893
7. Machines et matériel de transport	13 006	13 367	17 222	18 150	19 872	18 098	8 608	9 302	12 233	12 998	14 685	14 822
8. Autres articles manufacturés	545	628	619	481	563	287	448	475	587	606	585	540
9. Autres articles non classés	708	545	628	619	481	563	475	448	475	587	606	585

Source : OCDE Statistiques du commerce extérieur, séries C.

Tableau H. Secteur public
1. Indicateurs et structure

	1980	1985	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Indicateurs budgétaires : compte des administrations publiques (en pourcentage du PIB)								
Recettes courantes	45.9	45.3	45.2	44.9	47.3	47.1	48.3	46.6
Dépenses primaires (hors intérêts)	49.7	48.5	46.1	46.6	47.4	47.9	48.1	46.3
Solde budgétaire primaire	-3.8	-3.2	-0.9	-1.8	-0.1	-0.8	0.3	0.3
Intérêts nets (y compris les transferts de capital nets)	-0.4	-0.5	-3.8	-3.4	-2.8	-3.1	-3.5	-3.5
Solde budgétaire des administrations publiques	-4.3	-3.6	-4.7	-5.1	-2.9	-3.9	-3.2	-3.2
Structure des dépenses et de la fiscalité (en pourcentage du PIB)								
Dépenses des administrations publiques	51.0	53.4	51.0	51.4	52.3	52.9	53.2	51.1
Consommation	17.4	15.8	14.9	14.5	14.5	14.7	14.6	14.2
Transferts	26.7	27.7	26.6	27.8	28.3	28.8	29.2	28.1
Subventions	3.0	3.6	3.5	3.0	3.3	3.2	3.0	2.6
Investissement	3.6	2.8	2.6	2.7	2.7	2.8	2.7	2.7
<i>Pour mémoire : Éducation</i>	5.7	4.8	4.2	4.0	3.9	4.1	4.1	4.0
Total des impôts et des cotisations à la Sécurité sociale	45.2	44.1	44.9	44.6	47.2	46.8	47.6	46.4
Impôt des personnes physiques	11.9	8.6	9.5	11.0	12.3	11.6	12.1	9.3
<i>dont : Impôt sur les traitements et salaires</i>	9.7	7.0	8.0	9.5	10.6	10.1	10.3	..
Impôt sur le revenu des personnes physiques	1.9	1.2	1.1	1.0	1.3	1.1	1.4	..
Impôt sur les sociétés	3.0	3.1	3.2	3.4	3.4	3.1	3.3	3.3
Contributions de Sécurité sociale	17.2	19.5	18.5	16.7	17.6	18.2	18.2	19.9
<i>dont : à la charge des employés</i>	7.1	8.7	8.3	10.3	10.9	11.4	11.4	12.8
à la charge des employeurs	8.0	7.8	7.1	3.3	3.5	3.4	3.3	3.2
à la charge des travailleurs indépendants ou sans emploi	2.0	3.0	3.1	3.0	3.2	3.4	3.4	3.9
Impôts sur le patrimoine	1.6	1.5	1.7	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9
Impôt sur la consommation	11.4	11.3	11.8	11.8	12.0	12.0	12.0	11.8
<i>dont : Taxe sur la valeur ajoutée</i>	7.1	7.1	7.3	7.3	7.4	7.2	6.9	..
Accises	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.9	3.1	..
Autres taxes	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres indicateurs								
Élasticité de l'impôt sur le revenu	1.0	-0.7	0.8	3.0	3.1	-0.3	2.3	-7.5
Impôt sur le revenu (en pourcentage de l'impôt total)	32.8	26.3	28.5	32.2	33.4	31.4	32.4	27.3
Dette nette des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	24.6	42.3	35.9	36.9	37.7	41.3	42.5	42.7

Source : Bureau central de planification, Perspectives macroéconomiques 1996, OCDE, Comptes nationaux et Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE.

Tableau H. Secteur public (suite)

2. Taux d'imposition

	Jusqu'à la fin de 1989	Après la réforme de 1990 ¹	1994
Impôt sur le revenu			
Taux maximum	72 %	60 %	60 %
Taux minimum	14 %	7 %	7 %
Nombre de tranches	9	3	3
Taux moyen des cotisations sociales ²			
Salariés	21 %	26.85 %	31.9 %
Employeurs	19.95 %	9.15 %	7.9 %
Taux de la TVA	6 %-20 %	6 %-18.5 %	6 %-17.5 %
Taux de l'impôt sur les sociétés	42 %	40 %-35 % ³	40 %-35 % ³

1. Les changements sont dus principalement à la Réforme « Oort ». Le changement du taux de l'impôt sur les sociétés s'est produit en octobre 1988 et celui du taux de la TVA en janvier 1989.

2. Les indemnités de compensation, les primes de pension et les cotisations sociales payées directement par les employeurs sont exclus.

3. 40 pour cent à hauteur de 100 000 florins de bénéfices et 35 pour cent au-delà.

Source : Bureau central de planification, *Perspectives macroéconomiques 1996*, OCDE, *Comptes nationaux et Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE*.

Tableau I. Structure de la production et indicateurs de performance

1. Structure de la production (prix constants)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	Part du PIB							Part dans l'emploi total						
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	3.8	3.8	4.0	4.0	4.1	4.2	4.2	5.3	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9	4.8
Industries extractives	3.1	3.1	3.0	3.2	3.2	3.2	3.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Industries manufacturières	18.9	19.0	19.0	18.5	18.2	17.8	18.1	18.7	18.6	18.5	18.2	17.9	17.3	16.6
<i>dont :</i>														
Alimentation, boissons et tabac	2.7	3.0	3.1	3.0	3.1	3.0	3.1	3.2	3.1	3.1	3.0	3.0	3.0	2.9
Textile et cuir	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
Bois	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Papier	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1	2.0
Produits chimiques et caoutchouc	4.9	4.9	4.9	4.7	4.7	4.6	4.8	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.3
Produits en métaux ouvrés et autres	7.8	7.8	7.8	7.6	7.4	7.1	7.2	8.9	8.8	8.8	8.6	8.4	8.0	7.7
Électricité, gaz et eau	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Construction	5.6	5.4	5.2	5.1	4.8	4.7	4.7	7.7	7.6	7.5	7.4	7.3	7.2	7.1
Commerce, restaurants et hôtels	14.5	14.6	14.7	15.1	15.0	14.9	14.7	19.3	19.6	20.0	20.3	20.6	21.0	21.2
Transports, entrepôts et communications	6.0	6.1	6.2	6.4	6.6	6.9	7.0	6.7	6.7	6.7	6.8	6.9	6.8	6.6
Autres services ¹	30.3	30.3	30.2	30.3	30.6	30.8	30.8	25.9	26.3	26.7	27.1	27.4	27.8	28.7
Total pour le secteur des entreprises	83.9	84.0	84.1	84.3	84.1	84.3	84.3	84.7	85.0	85.4	85.7	85.9	86.0	86.1
Administrations publiques	10.7	10.3	10.0	9.9	9.8	9.9	9.7	14.2	13.8	13.5	13.1	12.9	12.8	12.7

1. Non compris les services publics.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994* et OCDE, *Comptes nationaux*.

Tableau I. **Structure de la production et indicateurs de performance** (suite)**2. Performance économique** (prix constants)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	Croissance de la productivité							Part dans investissement total ¹						
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	4.4	7.3	9.6	3.3	3.1	2.9	5.1	4.8	5.1	5.2	5.0	4.7	4.2	3.9
Industries extractives	-11.9	3.4	1.3	8.8	1.4	3.1	-2.1	23.1	22.1	22.0	21.6	20.4	22.3	20.5
Industries manufacturières	3.4	4.2	1.9	0.2	1.0	1.5	8.7
dont :														
Alimentation, boissons et tabac	2.3	14.4	6.9	-1.8	5.8	-0.3	4.7
Textile et cuir	-1.6	0.0	0.7	0.3	-7.2	2.6	4.6
Bois	0.3	-0.7	-5.6	-1.6	1.9	-3.0	8.2
Papier	3.1	0.4	1.6	0.5	-1.6	5.4	7.7
Produits chimiques et caoutchouc	5.8	2.0	1.3	-0.7	2.0	1.6	13.3
Produits en métaux ouvrés et autres	2.9	4.2	1.3	1.3	-0.3	1.3	8.7
Électricité, gaz et eau	2.3	0.2	5.2	5.8	0.8	1.3	4.2
Construction	6.6	0.3	0.3	-0.9	-2.9	-1.4	4.5
Commerce, restaurants et hôtels	0.1	1.6	1.0	1.1	-0.8	-1.9	-0.4	9.8	9.3	9.3	10.0	9.8	8.8	8.4
Transports, entrepôts et communications	3.0	5.1	4.2	2.5	1.8	7.0	5.3	9.6	11.6	11.4	11.8	11.9	11.4	11.6
Autres services ²	0.2	1.4	-0.1	-0.4	0.9	-0.3	-0.7	43.4	43.0	43.2	42.7	44.3	44.6	46.6
Total pour le secteur des entreprises	1.1	2.5	1.4	0.7	0.5	0.6	2.4	90.6	91.1	91.1	91.1	91.1	91.3	91.0
Administrations publiques	1.7	1.5	1.5	1.7	2.3	1.4	1.7	12.0	11.6	12.3	11.8	12.3	12.2	12.3

1. Les chiffres pour les industries extractives couvrent également les industries manufacturières (y compris les réparations), l'électricité, le gaz et l'eau ainsi que la construction.

2. Non compris les services publics.

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994* et OCDE, *Comptes nationaux*.

Tableau I. Structure de la production et indicateurs de performance (suite)

3. Autres indicateurs (prix courants)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
R-D du secteur manufacturier en pourcentage du PIB du secteur	5.4	5.5	5.8	5.5	6.2	6.6	7.0	6.6	6.3	5.7	5.2
Dépenses totales de R-D en pourcentage du PIB total	1.9	1.9	2.0	1.9	2.1	2.2	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	..
R-D sur fonds publics en pourcentage du total	47.2	48.5	47.2	46.8	44.2	44.0	44.3	42.7	41.8	45.1	44.9	45.6	44.7	..
Répartition de la main-d'œuvre par catégorie d'établissement ¹														
1 à 9 salariés types	80.5	80.1	80.6	81.1	82.0	82.4	82.0	81.4	81.3	81.8	81.5	81.5	81.8	83.1
10 à 99 salariés types	17.7	18.1	17.6	17.1	16.3	16.0	16.3	16.8	16.8	16.4	16.6	16.6	16.4	15.3
Plus de 100 salariés types	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Total (en milliers de salariés types)	210.71	214.73	217.47	215.91	215.96	215.72	220.46	223.22	223.29	223.88	233.58	241.81	251.02	263.15

1. Entreprises (hors secteur public) classées par nombre de salariés types (1 salarié type = 250 jours/homme; depuis 1985, 1 salarié type = 260 jours/homme).

Source : Bureau central des statistiques, *Comptes nationaux 1994* et *Annuaire statistiques*, et OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

Tableau J. Indicateurs du marché du travail

1. Évolution

	Pic	Creux	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Taux de chômage enregistré ¹	1983 : 11.7	1980 : 4.3	7.7	6.9	5.9	5.4	5.3	6.5	7.5
Part du chômage de longue durée ²	1985 : 59.4	1981 : 29.6	49.1	48.1	49.3	46.1	43.9	52.3	49.4
Bénéficiaires en pourcentage de la population active			10.8	10.4	9.6	9.2	9.3	10.2	11.4
Taux de chômage national ³									
Total	1984 : 14.2	1980 : 4.6	8.4	7.6	6.9	6.5	6.5	7.5	8.5
Hommes	1984 : 14.6	1980 : 4.3	6.1	5.4	4.6	4.6	4.7	5.7	6.6
Femmes	1984/87 : 13.5	1980 : 5.2	12.4	11.7	10.9	9.7	9.7	10.5	11.4
Jeunes ⁴	1984 : 25.2	1980 : 9.3	12.5	11.2	10.3	10.0	9.5	11.8	13.3
Offres d'emploi enregistrées (en milliers) ⁵	1990 : 115.5	1982 : 17.7	92.6	92.6	115.4	95.6	67.2	39.3	41.8
Heures rémunérées par emploi, temps plein ⁶	1 770	1 770	1 773	1 773	1 771	1 772	..
Heures rémunérées par emploi, total ⁶	1 473	1 464	1 457	1 446	1 436	1 429	..

1. Taux de chômage enregistré officiel.
2. Personnes à la recherche d'un emploi depuis un an ou plus en pourcentage du chômage total.
3. D'après la définition nationale (CBS *Enquête sur le marché du travail*), les personnes travaillant moins de 12 heures par semaine ne sont pas comptés comme ayant un emploi.
4. Personnes de 15 à 24 ans en pourcentage de la population active de la même classe d'âge.
5. Offres d'emploi nouvelles, non compris l'administration publique, l'éducation, les ateliers pour handicapés et les agences pour travail temporaire et contractuel.
6. Somme des heures contractuelles et supplémentaires par emploi.

Source : Bureau central des statistiques, *Enquête sur le marché du travail 1994* et *Annuaire statistique 1995*, OCDE, *Statistiques de la population active* et *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau J. Indicateurs du marché du travail (suite)

2. Caractéristiques structurelles ou institutionnelles

	1970	1980	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Population active (pourcentage de variation)	0.6 ⁴	0.6 ⁵	2.2	1.1	2.3	2.1	1.7	1.7	0.9
Taux d'activité ¹ :									
Total	..	53.6	58.0	58.3	59.3	60.1	60.8	61.5	61.7
Hommes	..	79.4	74.2	74.3	74.6	75.0	75.6	75.5	75.5
Femmes	..	35.5	41.5	41.9	43.6	44.9	45.7	47.0	47.6
Emploi/population de 15 à 64 ans	57.7	51.3	53.2	53.9	55.2	56.2	56.9	56.9	56.5
Emploi civil par secteur (pourcentage de variation)									
Agriculture	-1.5 ⁶	0.3 ⁵	-1.2	1.2	3.6	-1.2	-6.7	-2.5	2.2
Industrie	-0.7 ⁶	-1.8 ⁵	1.4	1.8	2.9	0.1	-1.2	-1.7	-3.5
Services	2.8 ⁶	1.5 ⁵	2.8	1.9	3.1	3.8	-4.3	9.8	1.0
dont : Administrations publiques (équivalents temps plein)	2.3 ⁶	0.6 ⁵	-0.5	-0.5	-0.4	-0.8	-0.5	-0.5	0.7
Total	1.4 ⁶	0.4 ⁵	2.3	1.8	3.0	2.6	1.6	0.7	-0.1
Emploi civil par secteur (en pourcentage du total)									
Agriculture	5.7 ⁷	4.9	4.6	4.5	4.6	4.4	4.0	3.9	4.0
Industrie	34.9 ⁷	31.5	27.6	27.6	27.6	26.9	26.2	25.6	24.7
Services	59.4 ⁷	63.6	67.8	67.8	67.9	68.7	64.7	70.5	71.3
dont : Administrations publiques (équivalents temps plein)	13.6 ⁷	14.4	13.9	13.6	13.2	12.7	12.5	12.3	12.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Emploi à temps partiel ² (en pourcentage du nombre total de salariés)	17.4	17.6	26.3	26.8	27.2	28.4	27.3	28.5	30.0
Charges non salariales ³	23.3	22.8	22.5	21.4	14.3	14.5	14.4	14.6	14.2
Salaire minimum brut en pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen	72.8 ⁷	72.4	62.8	61.3	60.0	60.0	59.1	57.6	56.3

1. Population active en pourcentage de la population correspondante de 15 à 64 ans.

2. Salariés travaillant moins de 35 heures par semaine.

3. Cotisations sociales des employeurs en pourcentage de la masse salariale.

4. Moyenne de la période 1970-79.

5. Moyenne de la période 1980-84.

6. Moyenne de la période 1975-79.

7. Chiffre de 1975.

Source : Bureau central des statistiques, *Enquête sur le marché du travail 1994*, et Secrétariat de l'OCDE.

Tableau K. Marchés financiers
1. Importance du secteur et structure des flux financiers

	1970	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994
A. Importance du secteur financier								
Emploi du secteur ¹ /emploi total	2.8	3.4	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
PIB du secteur ¹ /PIB total	3.0	4.7	4.8	4.6	4.5	4.7	4.9	5.1
Fonds redistribués par les institutions financières/PIB	11.1	18.4	9.5	19.2	22.4	6.6
Actifs financiers intérieurs du secteur financier/PIB	98.2	143.3	194.3	243.6	242.1	246.6	261.3	261.0
Capitalisation boursière ² /PIB	..	18.3	38.7	37.5	40.9	41.4	58.6	61.3
B. Structure des flux financiers								
Part de l'intermédiation intérieure dans les financements externes								
des entreprises non financières ³	30.2	42.7	38.4	28.5	26.5
Part des émissions de titres dans le crédit intérieur ⁴	23.2	21.8	39.5	52.5	56.6	59.9	50.8	48.9
Ventilation du flux de dettes des entreprises non financières ⁵ :								
Fonds propres	34.5	37.3	37.1	37.1	38.5	40.3
Court terme : porteur d'intérêt	7.7	7.0	7.9	8.2	7.2	7.8
non porteur d'intérêt	28.0	24.9	24.1	23.4	22.3	21.7
Long terme : porteur d'intérêt	20.0	22.8	23.3	23.8	24.3	22.0
non porteur d'intérêt	9.7	8.0	7.5	7.5	7.8	8.1

1. Institutions financières plus assurances.

2. Sauf les fonds de placement.

3. On entend par « financements externes » le total des financements obtenus par intermédiation (des institutions financières) et des financements obtenus sans intermédiation (émissions d'actions et d'obligations, investissement étranger direct aux Pays-Bas et emprunts directs à l'étranger).

4. Valeur des émissions nettes d'obligations et d'actions des résidents en pourcentage du changement du crédit intérieur total à long terme des résidents.

5. Le secteur des entreprises non financières comprend les industries manufacturières et les sociétés commerciales, les sociétés de transports et de services.

Source : De Nederlandsche Bank, *Bulletin trimestriel décembre 1995* et *Rapport annuel 1994*, et Bureau central des statistiques.

Tableau K. **Marchés financiers (suite)**
2. Internationalisation et efficience des marchés

	1970	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994
C. Internationalisation des marchés								
Opérations du secteur bancaire avec l'étranger ¹ :								
Avoirs	25.8	34.2	33.6	32.4	32.6	32.8	33.5	30.5
Engagements	24.7	35.4	29.8	26.7	27.1	28.5	29.0	28.4
Réseau bancaire international								
Présence bancaire étrangère ²	..	23	42	47	46	48	50	52
Créances sur l'étranger en pourcentage des actifs intérieurs ³	25.7	33.7	30.8	27.4	27.0	27.4	28.2	24.3
Part des transactions internationales de titres ⁴								
Achats nets de titres étrangers par des résidents	..	1.9	-22.0	-14.3	-17.6	-39.2	-29.3	-25.8
Achats nets de titres nationaux par des non-résidents	..	34.5	25.9	-6.3	13.9	12.2	34.1	-5.6
D. Efficience des marchés								
Marges d'intérêts ⁵	2.6	2.6	2.5	1.7	1.8	1.9	1.9	..
Productivité des banques ⁶	73.8	84.0	75.0	68.5	68.1	67.8	67.3	..
Coût de l'intermédiation bancaire ⁷	..	0.4	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7	..
Écart entre les taux d'intérêt intérieurs et les taux internationaux ⁸ :								
Prêts à trois mois aux collectivités locales/taux des dépôts								
à trois mois en euro-florins	-0.05	-0.02	-0.04	-0.03	-0.03	-0.01
Marché monétaire : Pays-Bas/Allemagne	1.07	0.20	0.07	-0.08	-0.40	-0.15
Pays-Bas/États-Unis	-1.96	0.44	3.37	5.59	3.55	0.45
Marché financier : Pays-Bas/Allemagne	0.29	0.21	0.30	0.33	-0.10	0.05
Pays-Bas/États-Unis	-3.28	0.37	0.88	1.09	0.48	-0.21

1. Institutions créatrice de monnaie sauf la «Nederlandsche Bank» ; en pourcentage du bilan total.
 2. Nombre de succursales et filiales.
 3. Les réserves officielles de la «Nederlandsche Bank» sont incluses dans les créances sur l'étranger.
 4. Transactions des titres avec l'étranger, rapportées aux émissions par les résidents.
 5. Intérêts perçus moins intérêts versés par rapport à l'actif total.
 6. Quotient des dépenses sur les revenus des banques commerciales, des banques agricoles et (à partir de 1986) de la banque postale. À partir de 1990, toutes les institutions enregistrées.
 7. Revenu net avant impôts en pourcentage du total du bilan des banques commerciales, des banques agricoles et (à partir de 1986), de la banque postale. À partir de 1990, toutes les institutions enregistrées.
 8. Écart entre les taux de dépôts à trois mois des Euro-monnaies (marché monétaire) et les obligations de l'État (marché financier); moyennes annuelles.
- Source : De Nederlandsche Bank, *Bulletin trimestriel décembre 1995 et Rapport annuel 1994*, et Bureau central des statistiques.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Mexique	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
Population																											
Total	Milliers	1994	17 840	8 031	10 124	29 251	5 206	5 088	57 960	81 407	10 430	267	3 571	57 190	124 960	398	93 010	15 382	3 526	4 337	9 900	39 150	8 781	6 994	60 573	58 375	260 651
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1994	2	96	332	3	121	15	106	228	79	3	51	190	331	153	47	377	13	13	107	78	20	169	78	238	28
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1994	1.4	0.6	0.3	1.6	0.2	0.4	0.5	2.9	0.5	1.1	0.1	0	0.4	0.8	0.6	0.8	0.5	-0.1	0.2	0.5	0.7	2.1	0.3	1	
Emploi																											
Emploi civil (ECN) ²	Milliers	1994	7 680 (93)	3 737	3 724 (92)	13 292	2 508	2 015	21 781 (93)	35 894	3 790	138	1 168 (93)	20 152 (93)	64 530	162 (91)	32 439	6 631	1 560	1970 (93)	4 372	11 760	3 926	3 772	19 664	25 044 (93)	123 060
dont : Agriculture	% de l'ECN	1994	5.3 (93)	7.2	2.6 (92)	4.1	5.1	8.3	5.1 (93)	3.3	20.8	9.4	12.7 (93)	7.5 (93)	5.8	3.7 (91)	25.8	4	10.4	5.6 (93)	11.5	9.8	3.4	4	44.8	2.2 (93)	2.9
Industrie	% de l'ECN	1994	23.7 (93)	33.2	27.7 (92)	22.6	26.8	26.8	27.7 (93)	37.6	23.6	26.1	27.7 (93)	33 (93)	34	31.5 (91)	22.2	23	25	23.1 (93)	32.8	30.1	25	28.8	22.2	26.2 (93)	24
Services	% de l'ECN	1994	71 (93)	59.6	69.7 (92)	73.3	68.1	64.9	67.2 (93)	59.1	55.5	65.2	59.7 (93)	59.6 (93)	60.2	64.8 (91)	52.1	73	64.6	71.3 (93)	55.7	60.2	71.6	67.2	33	71.6 (93)	73.1
Produit intérieur brut (PIB)																											
Aux prix taux de change courants	Milliards de SEU	1994	331.6	198.1	227.9	544	146.7	97.2	1 328.5	1 832.3	73.1 (93)	6.2	52	1 017.8	4 590	10.6 (92)	371.2	334.3	51.2	103.4 (93)	87	482.4	196.6	257.3	130.7	1 019.5	6 649.8
Par habitant	SEU	1994	18 588	24 670	22 515	18 598	28 181	19 106	22 944	27 826	7 051 (93)	23 199	14 550	17 796	36 732	27 073 (92)	3 991	21 733	14 513	23 984 (93)	8 792	12 321	22 389	36 790	2 157	17 468	25 512
Aux prix courants ³	Milliards de SEU	1994	327.9	162.3	204.2	596.7	107	82.5	1 111.8	1 601.7	118	5.1	54.3	1 068.4	2 593.7	11.7	673.3	285.9	57.3	95.3	122	531.7	153	167.4	319.3	1 030.2	6 649.8
Par habitant	SEU	1994	18 382	20 210	20 166	20 401	20 546	16 208	19 201	24 325	1 450	19 271	15 212	18 681	20 756	29 454	7 239	18 589	16 248	21 968	12 335	13 581	17 422	23 942	5 271	17 650	25 512
Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	2.2	2.5	1.6	1.1	1.9	-1.6	1.1	2.6	1.4 (93)	0.6	4.7	2.1	4.1 (92)	3	2.3	2.5	2.1 (93)	1.4	1.5	-0.3	0.5	3.6	0.8	2.1	
Formation brute de capital fixe (FBCF)	% du PIB	1994	21.4	24.8	17.4	18.7	14.8	14.3	18.1	18.5	17.4 (93)	15.2	15.1	16.4	28.6	20.4 (93)	20.7	19.3	20	22 (93)	25.7	19.8	13.7	22.8	24.5	15	17.2
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1993	9.8	8.7	7.8	6.2	7.2	5.90	8.10	7.5	7.8	3.9	6.3	7.4	11.5	..	9.4	8.6	9.3	5.7	5.7	7.5	10.3	7.3	7.7
Construction de logements	% du PIB	1993	5.2	6.3	4.6	6.1	2.9	3.7	4.9	6.5	3.6	4.4	4.1	5.3	5.4	..	4.9	5.1	4.9	4.1	4	14.9 ¹⁰	9.1	3.1	4
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	0.8	3.7	0.4	-0.1	-2.8	-12.9	-1	0.8	2.7 (93)	-4	1	-2.3	1.4	6.5 (92)	7.7	0.4	5.8	-3.93	2.7	-1.2	-7.6	-0.4	5.1	-2.1	4.6
Taux d'épargne brute ⁴	% du PIB	1994	16.8	25.3	22	16	17	16.6	19	21	15.5 (93)	16.9	19.5	18.8	31.2	60.2 (92)	15.1	24.4	20.7	21.9 (93)	24.2	18.8	13.7	29.3	22.5	13.5	16.2
Ensemble des administrations publiques																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1994	17.5	18.8	15	20.2	25.3	22.4	19.6	17.7	19.1 (93)	20.6	16	17.1	9.8	17.1 (92)	11.8 ⁹	14.2	14.7	22.1 (93)	17.2	16.9	27.3	14.1	11.7	21.6	16.4
Emplois courants ⁵	% du PIB	1993	36.9	48.4	55.3	49	61.1	58.9	51.5	45.6	51.2	34.9	..	53.2	26.9	55.4	43.7	67.3	36.7	..	42.7	35.8
Ressources courantes	% du PIB	1993	33.5	48.6	50.1	43	58.3	52.5	46.8	45.7	40.2	35.9	..	47.1	32.9	54.5	40.1	59	36	..	36.8	31.7
Appports nets d'aide publique au développement	% du PNB	1993	0.34	0.31	0.41	0.46	1.03	0.76	0.66	0.44	0.15	0.42	0.27	0.34 (92)	..	0.88	0.22	1.23	0.36	0.32	1.33	0.49	..	0.34	0.19
Indicateurs du niveau de vie																											
Consommation privée par habitant ⁶	SEU	1993	10 803	10 546	12 090	11 863	10 042	8 814	11 395	10 733	6 367	11 546	7 750	11 029	11 791	15 545	4 853	10 726	9 266	9 826	7 780	8 412	9 240	13 730	3 617	10 942	16 444
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	430	382	387	469	311	386	413	480 ⁸	169	464	228	478	282	470	85	356	440	378	260	418	441	29	361	568	
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1991	464	432	432	586	577	544	511	420 ⁸	413	527	300	400	454	511	70	477	436	515	273	340	687	603	143	445	553
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1991	480	478	451	639	536	501	407	556 ⁸	197	319	276	421	613	267	148	485	443	423	187	400	468	406	175	434	814
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1993	2.2 (91)	2.3	3.7	2.2	2.8 (92)	2.6 (92)	2.8	3.2 (92)	3.8 (92)	3	1.7 (92)	1.7 (91)	1.7 (92)	1	2	2.5 (90)	2	3.2 (92)	2.9	4.1	3	3	0.9	1.5 (92)	2.3 (92)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1993	6.1	6.5	8	6.8	5.4	4.4	6.5	5.8	8.5	4.8	5.9	7.3	4.5 (92)	8.5 (92)	18	6.3	7.3	5	8.7	7.6	4.8	5.6	52.6	6.6	8.5 (92)
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1994	3	5.5	3.7	3.3	3.5	4.8	3.5	5.2	14.6	..	4.6	5.9	2.4	..	5.3	3.2	2.1	4	..	7.2	5.4	6.7	2.8
Prix à la consommation	%	1994	3	3.4	2.8	2.8	2.1	3.3	2.5	3.3	16.2	6.3	2.7	5.2	2	3.1	16.1	2.8	2.5	2.7	9	5.6	5.7	3.9	73	4.6	3.6
Commerce extérieur																											
Exportations de marchandises, fob ⁷	Millions de SEU	1994	47 363	44 881	137 259 ⁷	165 358	41 850	29 514	235 337	422 243	8 958	1 628	34 125	189 802	396 149	..	60 882	155 084	12 169	34 645	17 072	73 129	61 122	70 467	18 456	205 170	512 627
En pourcentage du PIB	%	1994	14.3	22.7	60.2	30.4	28.5	30.4	17.7	23	11.5 (93)	26.3	65.7	18.6	8.6	..	16.4	46.4	23.8	30.9 (93)	19.6	15.2	31.1	27.4	14.1	20.1	7.7
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	5	6.7	6.5	7.1	8.3	4.9	5.6	4.4	3.4	2.7	10.5	6.2	7.6	..	7.6	6.5	5	6.1	10.5	3.4	6.4	9.5	6.1	7.1	
Importations de marchandises, caf ⁸	Millions de SEU	1994	49 731	55 071	126 006 ⁷	148 297	35 932	23 091	220 508	376 566	21 111	1 464	25 812	167 690	274 916	..	79 346	139 800	11 859	27 345	25 967	92 182	51 730	68 126	22 976	227 026	663 256
En pourcentage du PIB	%	1994	15	27.8	55.3	27.3	24.5	23.8	16.6	20.6	30.1 (93)	23.6	49.7	16.5	6	..	21.4	41.8	23.2	23.3 (93)	29.9	19.1	26.3	26.5	17.6	22.3	10
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	4	7.2	5	5.4	6.1	-1.3	3.5	6.9	5.4	0.7	8.1	1.9	..	25.5	6.1	6.1	2.9	6.6	5.2	1	3.2	37.9	2.8	7	
Réserves officielles totales ⁶	Millions de DTS	1994	7 730	11 523	9 505 ⁷	8 416	6 203	7 304	17 986	52 994	9 924	201	4 189	22 102	86 214	..	4 301	23 655	2 540	13 033	10 627	28 475	15 929	23 790	4 911	28 094	43 350
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1994	1.9	2.5	0.9	0.7	2.1	3.8	1	1.7	5.6	1.6	1.9	1.6	3.8	..	0.7	2	2.6	5.7	4.9	3.7	3.7	4.2	2.6	1.5	0.8

* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la population active* de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

9. Se réfèrent au secteur public y compris les entreprises publiques.

10. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : *Statistiques de la population active*, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses.

Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE. Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

Novembre 1995

OFFRES D'EMPLOI

Département des Affaires économiques de l'OCDE

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité couvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macroéconomiques que microéconomiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses de politique économique et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 80 économistes confirmés ayant des formations variées et venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie microéconomique et macroéconomique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.
- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.

- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues constitue un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une culture et une expérience professionnelle différentes, diriger le travail d'économistes moins expérimentés et effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 305 700 ou FF 377 208 pour les administrateurs (économistes), et de FF 438 348 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative
Département des Affaires économiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE**

E-Mail: compte.esadmin@oecd.org

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391
Telex: (1) 331.1787

AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 9210.7777
Telex: (03) 9210.7788

AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien 1 Tel. (0222) 533.50.14
Telex: (0222) 512.47.31.29

BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Laanoy
Avenue du Roi 202 Koningslaan
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41
Telex: (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333
Telex: (613) 741.5439

Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985
12 Adelaide Street West
Toronto, ON M5H 1L6 Tel. (416) 363.3171
Telex: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763
Telex: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611
Telex: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633
Telex: (514) 954.1635

CHINA - CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR Tel. (01) 506.6688
Telex: (01) 506.3101

CHINESE TAIPEI - TAIPEI CHINOIS

Good Fifth Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. (02) 391.7396/391.7397
Telex: (02) 394.9176

**CZECH REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Artia Pegas Press Ltd.
Narodní Trída 25
POB 825
111 21 Praha 1 Tel. (2) 242 246 04
Telex: (2) 242 278 72

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70
Telex: (33) 12.93.87

EGYPT - ÉGYPTÉ

Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo Tel. 392.6919
Telex: 360-6804

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Subscription Services/Agence d'abonnements :
P.O. Box 23
00371 Helsinki Tel. (358 0) 121 4416
Telex: (358 0) 121.4450

FRANCE

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00
Telex: (33-1) 49.10.42.76
Telex: 640048 OCDE
Internet: Compte.PUBSINQ @ oecd.org

**Orders via Minitel. France only/
Commandes par Minitel. France exclusivement :**

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Fuillet
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.81
(33-1) 45.24.81.67

Dawson
B.P. 40
91121 Palaiseau Cedex Tel. 69.10.47.00
Telex: 64.54.83.26

Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tel. 40.15.70.00

Economica
49, rue Haricart
75015 Paris Tel. 45.78.12.92
Telex: 40.58.15.70

Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris Tel. 44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier Cedex 2 Tel. (16) 67.58.85.15
Telex: (16) 67.58.27.36

A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hôtel-des-Postes
06000 Nice Tel. (16) 93.13.77.75
Telex: (16) 93.80.75.69

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn Tel. (0228) 959.120
Telex: (0228) 959.12.17

GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavroukordatou 9
106 78 Athens Tel. (01) 32.55.321
Telex: (01) 32.30.320

HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimshatsui
Kwloon, Hong Kong Tel. 2376.2062
Telex: 2376.0685

HUNGARY - HONGRIE

Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest Tel. (1) 111.62.16
Telex: (1) 111.60.61

ICELAND - ISLANDE

Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavík Tel. (1) 552.4240
Telex: (1) 562.3523

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telex: (11) 332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

Pdri-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042 Tel. (21) 573.34.67
Telex: (21) 573.34.67

IRELAND - IRLANDE

Government Supplies Agency
Publications Section
4/5 Harcourt Road
Dublin 2 Tel. 661.31.11
Telex: 475.27.60

ISRAEL - ISRAËL

Praedicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jerusalem 91430 Tel. (2) 52.84.90/1/2
Telex: (2) 52.84.93

R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130 Tel. (3) 546 1423
Telex: (3) 546 1442

Palestinian Authority/Middle East:
INDEX Information Services
P.O.B. 19502
Jerusalem Tel. (2) 27.12.19
Telex: (2) 27.16.34

ITALY - ITALIE

Liberia Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15
Telex: (055) 64.12.57
Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Éditrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma

Tel. 679.46.28
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepfli
Via Hoepfli 5
20121 Milano

Tel. (02) 86.54.46
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aciou'
Via Coronelli, 6
20146 Milano

Tel. (02) 48.95.45.52
Telefax: (02) 48.95.45.48

JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107

Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul

Tel. 730.78.91
Telefax: 735.00.30

MALAYSIA - MALAISIE

University of Malaya Bookshop
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia

Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 756.3246

MEXICO - MEXIQUE

OECD Publications and Information Centre
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando no. 37
Col. Toriello Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.

Tel. (525) 606 00 11 Extension 100
Fax : (525) 606 13 07

Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.
Florencia 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600

Tel. 207.81.00
Telefax: 208.39.79

NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Externe Fondsen
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage
Voor bestellingen:

Tel. (070) 37.89.880
Telefax: (070) 34.75.778

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

GPLegislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington

Tel. (04) 496.5655
Telefax: (04) 496.5698

NORWAY - NORVÈGE

NIC INFO A/S
Bertrand Narvicens vei 2
P.O. Box 6512 Entestad
0606 Oslo 6

Tel. (022) 57.33.00
Telefax: (022) 68.19.01

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shalrah Quaid-E-Azam
Lahore 54000

Tel. (42) 353.601
Telefax: (42) 231.730

PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Booksource Center Inc.
Rm 179/920 Ciyiland 10 Condo Tower 2
HV dela Costa Ext cor Valero St.
Makati Metro Manila

Tel. (632) 817 9676
Telefax : (632) 817 1741

POLAND - POLOGNE

Arts Polona
00-950 Warszawa
Krakowskie Przedmieście 7

Tel. (22) 264760
Telefax : (22) 268673

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa

Tel. (01) 347.49.82/5
Telefax: (01) 347.02.64

SINGAPORE - SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.
Golden Wheel Building
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03
Singapore 1334

Tel. 741.5166
Telefax: 742.9356

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001

Tel. (91) 431.33.99
Telefax: (91) 575.39.98

Mundi-Prensa Barcelona
Consell de Cent Nu. 391
08009 - Barcelona

Tel. (93) 488.34.92
Telefax: (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat
Palau Muja
Rambal dels Estudis, 118
08002 - Barcelona

(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23

Telefax: (93) 412.18.54

SRI LANKA

Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3

Tel. (1) 574240, 573551-2
Telefax: (1) 575394, 510711

SWEDEN - SUÈDE

CE Fritzes AB
S-106 47 Stockholm

Tel. (08) 690.90.90
Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna

Tel. (08) 705.07.50
Telefax: (08) 27.00.71

SWITZERLAND - SUISSE

Maditec S.A. (Books and Periodicals - Livres
et périodiques)
Chemmin des Palettes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1

Tel. (021) 635.08.65
Telefax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne

Tel. (021) 320.25.11
Telefax: (021) 320.25.14

Librairie Unilivres
6, rue de Candolle
1205 Genève

Tel. (022) 320.26.23
Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :
Dynamapre Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge

Tel. (022) 308.07.89
Telefax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn (Germany)

Tel. (0228) 959.12.10
Telefax: (0228) 959.12.17

THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200

Tel. (662) 225.9531/2
Telefax: (662) 222.5188

TUNISIA - TUNISIE

Grande Librairie Spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Inm El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000

Tel. (216-4) 296 855
Telefax: (216-4) 298.270

TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayinlari Is-Turk Ltd. Sti.
Ataturk Bulvari No. 191/Kat 13
Kavaklidere/Ankara

Tel. (312) 428 11.40 Ext. 2458
Telefax: (312) 417 24 90

Dolmabahe Cad. No. 29

Besiktas/Istanbul Tel. (212) 260 7188

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO
Gen. enquiries Tel. (171) 873 8242
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HH

Telefax: (171) 873 8416

Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922

Tel. (202) 785.6323
Telefax: (202) 785.0350

Subscriptions to OECD periodicals may also be placed
through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de
l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales
agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors
have not yet been appointed should be sent to: OECD
Publications Service, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris
Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas
encore désigné de distributeur peuvent être adressées à :
OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

1-1996

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(10 96 21 2) ISBN 92-64-24827-7 - n° 48696 1996

ISSN 0304-3363

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1995
AUSTRALIE, MAI 1995
AUTRICHE, MAI 1995
BELGIQUE-LUXEMBOURG, SEPTEMBRE 1995
CANADA, NOVEMBRE 1995
DANEMARK, FÉVRIER 1996
ESPAGNE, JANVIER 1996
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1995
FINLANDE, FÉVRIER 1995
FRANCE, SEPTEMBRE 1995
GRÈCE, MARS 1995
IRLANDE, JUIN 1995
ISLANDE, MAI 1995
ITALIE, JANVIER 1996
JAPON, NOVEMBRE 1995
MEXIQUE, SEPTEMBRE 1995
NORVÈGE, AOÛT 1995
NOUVELLE-ZÉLANDE, OCTOBRE 1994
PAYS-BAS, AVRIL 1996
PORTUGAL, JUIN 1995
ROYAUME-UNI, JUILLET 1995
SUÈDE, AOÛT 1995
SUISSE, SEPTEMBRE 1995
TURQUIE, AVRIL 1995

Études des pays « Partenaires pour la transition »

HONGRIE, SEPTEMBRE 1995
LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE, FÉVRIER 1994
POLOGNE, JANVIER 1995

Pays non membres

CORÉE, MAI 1994
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, SEPTEMBRE 1995

Abonnement 1996

France : FF 1 600

Autres pays : FF 1 750 \$US 385 DM 550

(10 96 21 2) UUX
ISBN 92-64-24827-7
ISSN 0304-3363



9 789264 248274